MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 27 juin 2006, à 20 h 30

Présidence de M. Roberto Broggini, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *MM. Pierre Muller* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *Mme Laurence Andersen*, *MM. Alain Comte*, *Jean-Marie Hainaut*, *Pierre Maudet*, *Jean-Pierre Oetiker*, *Georges Queloz*, *Patrice Reynaud*, *Frédy Savioz* et *René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, et *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 26 juin et mardi 27 juin 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je répète ce que j'ai déjà annoncé lors de la séance de 17 h, et aussi parce qu'il y a plus de monde maintenant devant TV Léman bleu, au sujet de la fête des écoles enfantines de demain mercredi 28 juin. En accord avec le chef du Département de l'instruction publique (DIP), M. Charles Beer, et son staff, avec les inspecteurs, les inspectrices, le Service des écoles et institutions pour l'enfance et, évidemment, avec le Conseil administratif, nous avons décidé, compte tenu des prévisions météorologiques, d'annuler le cortège des promotions enfantines. Ainsi – notez bien, Madame Figurek – la fête des écoles enfantines se déroulera comme suit: maintien du rendez-vous fixé à 14 h dans les écoles pour tous les enfants; transport des classes qui le souhaitent directement au parc des Bastions par les bus des Transports publics genevois (TPG) – à nouveau, je remercie les TPG de leur disponibilité – selon l'horaire prévu et déjà communiqué aux écoles; ouverture des animations dans le parc des Bastions dès 14 h 30, où l'allée centrale du parc est couverte cette année pour servir d'abri en cas de pluie; service d'un goûter aux enfants à 16 h 30; ouverture du parc aux parents à 17 h. Suivra, à 18 h, la réception officielle au Palais Eynard, à la mairie de Genève, en l'honneur des enseignantes et enseignants de la division élémentaire, où conseillères municipales, conseillers municipaux, députées, députés et toutes celles et tous ceux qui le veulent sont invités, pour rendre hommage aux retraités.

Voilà, j'espère que nous avons pris une bonne décision. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ferons de toute façon des mécontents. Cela, c'est aussi plus fiable que la météo…

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Résolution du 26 juin 2006 de Mmes Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Frédérique Perler-Isaaz et M. Pierre Rumo: «Contre la nouvelle loi sur les étrangers» (R-95)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– que le peuple suisse votera, le 24 septembre 2006, sur la nouvelle loi sur les étrangers;

– que cette loi entérine dans la loi une distinction entre étrangers et étrangères européen-ne-s et extra-européen-ne-s et renforce, par ce biais, la politique actuelle des deux cercles;

– qu'avec cette révision les personnes extra-européennes séjournant et travaillant en Suisse n'obtiendront pas automatiquement un permis C même après dix ans;

– que des familles avec des enfants de plus de 12 ans n'auront plus droit au regroupement familial pourtant garanti par la Convention européenne des droits de l'homme;

– que le concept de détention pour insoumission, réminiscence du Moyen Age, prendra place dans l'ordre juridique suisse alors même que certains professionnels spécialistes des droits fondamentaux apparentent ce type de détention à de la torture;

– que des personnes dont le seul crime est de ne pas vouloir rentrer dans leur pays pourront purger dix-huit mois de prison ferme;

– qu'une femme étrangère victime de violence de la part de son mari suisse risquera de ne pas porter plainte car, si elle ne fait plus ménage commun avec son époux, elle sera immédiatement renvoyée;

– qu'un fonctionnaire d'état civil aura la compétence de refuser de marier des couples binationaux s'il suppute qu'un mariage est un mariage blanc,

le Conseil municipal prendra une position officielle (encart dans la presse, conférence de presse ou tout autre moyen jugé pertinent) contre cette loi discriminante et demande au Conseil administratif de faire de même.

Mme Sandrine Salerno (S). A titre d'information, avant de commencer mon intervention, j'aimerais savoir si nous traitons uniquement de la résolution contre la nouvelle loi sur les étrangers.

[1] Annoncée et motion d'ordre, 301.

Le président. Oui, Madame. Voulez-vous traiter les deux résolutions en même temps?

M^me^ Sandrine Salerno. Non, ce sera plus simple de les traiter l'une après l'autre.

L'objectif de la résolution urgente R-95 est une prise de position sur la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, sur laquelle nous serons appelés à voter le 24 septembre 2006. L'idée n'est pas, ici, dans un organe délibératif municipal, de faire un débat national, ni de transformer le Conseil municipal en Assemblée fédérale, mais c'est d'essayer de démontrer deux choses. D'abord, la loi sur les étrangers telle qu'elle est sortie des Chambres fédérales est une très mauvaise loi, car elle aura un impact important sur la Ville de Genève. Pour cette raison – comme Zurich l'a fait récemment – nous demandons au Conseil municipal, puis au Conseil administratif, de prendre position sur cette loi que nous jugeons discriminante à l'égard des étrangers.

La nouvelle loi sur les étrangers est une mauvaise loi. En effet, en synthèse, elle instaure – ce qui d'ailleurs existait déjà avec la loi de 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers – une ségrégation entre les bons étrangers, aujourd'hui les ressortissants de l'Union européenne, et tous les autres, qui sont, grosso modo, personae non gratae. Cette loi instaure un principe de ségrégation pour des personnes qui sont établies. Si nous comprenons que l'application des accords bilatéraux facilite l'entrée sur le territoire suisse pour les étrangers de l'Union européenne, par contre, nous pouvons difficilement accepter – et, pour les socialistes, absolument pas soutenir – les traitements différenciés pour les personnes entrées sur le territoire et installées, suivant qu'elles arrivent, par exemple, d'Italie ou des Etats-Unis d'Amérique.

Cette loi crée une très grande instabilité pour les personnes ressortissantes des Etats non membres de l'Union européenne, car elle les maintient dans un système de précarité que nous, socialistes, nous n'avons pas cessé de déplorer. Cette loi précarise des populations installées, qui travaillent, ont des enfants scolarisés dans les écoles genevoises. Elle assujettit des personnes à un statut qui peut leur être retiré très facilement. Si la personne est extra-européenne, elle doit attendre au minimum dix ans avant que l'autorité administrative, si elle le juge juste, lui octroie un permis C. Cette situation porte atteinte à toutes les mesures d'intégration sociale, culturelle et économique mises en place. On le sait, une fois les ressortissants étrangers légalement établis sur le territoire, l'intérêt, pour le pays d'accueil, est d'avoir une population active et intégrée à tous les points de vue, économique, social, culturel et, depuis peu, politique, puisque le souverain l'a décidé au niveau de la commune. Nous le savons, en 2007, les personnes séjournant depuis huit ans au moins en Suisse pourront voter aux élections municipales.

Une fois de plus, la loi fédérale instaure une ségrégation entre les bons et les mauvais étrangers, ceux qui, *de facto*, peuvent être intégrés parce qu'ils font partie de l'Union européenne et tous les autres, qui devront attendre le bon vouloir, très souvent arbitraire, de l'administration. *(Remarque.)* Il ne s'agit pas ici de faire un débat sur la loi, il s'agit de démontrer pourquoi cette loi fédérale a des répercussions directes sur la Ville. C'est nous, habitants de la commune, qui vivons avec les gens, et notre intérêt est de n'avoir que des personnes intégrées, avec des papiers de séjour, plutôt que, d'un côté, des personae gratae avec papiers de séjour et, de l'autre, des gens qui attendent dix, quinze, vingt ans avant d'être intégrés.

Cette loi est également mauvaise et absurde, parce que, de la même façon qu'elle crée deux qualités d'étrangers avec les étrangers venus de pays non membres de l'Union européenne, elle touche les ressortissants étrangers qui sont mariés à des Suisses. Concrètement, aujourd'hui, si vous êtes Suisse ou Suissesse et que vous avez épousé un étranger, votre conjoint aura un traitement différent suivant qu'il est de l'Union européenne ou non. Cela pour des questions très importantes qui touchent au droit du mariage, mais aussi au regroupement familial. Allez expliquer pourquoi un Suisse ou une Suissesse, qui aurait épousé une personne venue de l'extérieur de l'Union européenne et qui souhaiterait accéder au regroupement familial, pourrait connaître les entraves des ressortissants extra-européens.

En lisant le texte voté par les Chambres fédérales, on mesure la réalité des difficultés du regroupement familial. Ainsi, un enfant de plus de 12 ans doit être arrivé dans les douze mois qui précèdent la venue du couple. Or imaginons un couple suisse qui aurait vécu dans un pays latino-américain, qui reviendrait à Genève et voudrait faire venir un enfant né d'un premier mariage. En raison de la pénurie actuelle, ce couple trouverait très difficilement un logement avec suffisamment de pièces et si, par exemple, le revenu du groupe familial n'était pas assez élevé, le droit au regroupement familial ne serait pas assuré.

Mesdames et Messieurs, si nous acceptons cette loi le 24 septembre, nous rendons, *de facto,* très difficiles, pour les personnes extra-européennes, mais également pour les Suisses ou les Suissesses mariés à des personnes extra-européennes, le mariage et la vie de la famille, c'est-à-dire la possibilité de faire venir les enfants qui font partie du groupe familial. Monsieur le président, je m'arrêterai là avec les arguments qui, à notre avis, doivent conduire le Conseil administratif et le Conseil municipal à s'opposer à cette loi.

De plus, Mesdames et Messieurs, vous le savez, il y a malheureusement parfois de fortes violences domestiques et familiales. Nombreuses et nombreux ont été les députés qui ont milité pour que les personnes battues dans le cadre de la famille puissent disposer d'un droit au séjour. Or la loi sur les étrangers ne

le garantit pas. Concrètement, cela veut dire qu'une personne d'origine extra-européenne mariée à un Suisse ou à une Suissesse, battue par son mari ou par sa femme, voit son permis de séjour retiré si elle veut quitter le domicile conjugal. Mais si la personne vient de l'Union européenne, son permis ne sera pas retiré dans ce cas. Il est légitime de quitter son domicile lorsqu'on est victime de violences conjugales. Par contre, il est totalement injuste, absurde et inhumain de dire à la personne battue: «Ma cocotte, mon coco, même si ton mari ou ta femme te bat, si tu veux garder ton droit au permis, reste avec le bourreau!»

Nous, socialistes, nous demandons au Conseil administratif et au Conseil municipal – à l'instar de la Ville de Zurich notamment – de dire aux personnes de notre commune que cette loi est très mauvaise, parce que ses répercussions seront importantes au niveau municipal. D'abord, elle empêche les ressortissants étrangers extra-européens de s'intégrer à la vie de la cité et, ensuite, dans des cas spécifiques – regroupement familial, mariage, voire violences domestiques – elle risque d'engendrer des difficultés. Ne nous leurrons pas, si les personnes battues quittent le domicile conjugal, vers qui se tourneront-elles? Vers les services de la commune ou vers les associations que, par ailleurs, la commune soutient.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, j'espère que nous serons nombreuses et nombreux à dénoncer cette mauvaise loi, qu'il ne faut pas voter le 24 septembre. *(Applaudissements.)*

Le président. Avant de donner la parole à M. Pattaroni, je salue à la tribune du public, par ordre d'arrivée, la présence de M^me^ Monique Guignard, ancienne conseillère municipale, et celle de M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon, ancienne conseillère municipale et députée. *(Applaudissements.)*

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). L'intervenante précédente a fait un développement complet et je ne reprendrai pas les points que notre parti partage; d'ailleurs, nous voterons deux fois oui à ces résolutions. Mais j'insisterai surtout sur deux aspects. On nous a souvent demandé si une commune, même Genève, devait prendre position sur des sujets nationaux, voire cantonaux. Ce n'est pas notre rôle, nous dit-on parfois, ou, alors, nous hésitons: n'y a-t-il pas quand même quelque chose de plus que la différence des compétences? Cette fois, nous, démocrates-chrétiens, nous disons qu'il y a plus que la différence des compétences, car nous sommes là devant un problème fondamental: quel type d'humanité voulons-nous? Voulons-nous rendre meilleure cette humanité qui, de plus en plus, tend à se diviser entre le monde des nantis et celui des défavorisés, le monde de la

richesse et celui de l'extrême pauvreté? Bien entendu, en Suisse, certains répondent souvent oui, involontairement sans doute.

Au niveau national, le Parti démocrate-chrétien a dit majoritairement oui à la révision de ces deux lois, il faut bien le reconnaître… On pourrait nous dire: «Voilà, vous contribuez à accentuer cette divergence croissante entre les défavorisés et les privilégiés…» A Genève, notre réflexion est différente et – heureusement! – dans un pays démocratique et dans un parti démocratique, nous pouvons exprimer notre différence, et nous en sommes très fiers.

Le deuxième point, indépendamment de nos convictions, est celui de l'image que nous voulons donner de notre Ville. A Genève, les autorités et tous les partis sont fiers de représenter la capitale mondiale d'une grande partie des organisations gouvernementales dont l'objectif est de faire en sorte que l'humanité se porte mieux. Nous sommes très fiers d'avoir été promus au rang de capitale des droits humains – ou des droits de l'homme, comme on voudra. Pour nous, cela suppose que nous l'assumions, car nous ne pouvons pas recevoir toutes ces organisations, partager leur idéal, et, au moment où il dépend de nous de vivre la réalité des droits humains, dire: «Voyez-vous, c'est un peu différent, tous ces gens viennent d'ailleurs, ce sont des requérants d'asile… D'ailleurs, quelques-uns nous trompent et, par voie de conséquence, ce n'est plus supportable.» La barque serait pleine…

Pour certains, les étrangers sont les bienvenus, dans la mesure où ils ont des moyens financiers, où ils viennent avec un capital intellectuel, avec leurs bras, pour autant que cela ne crée pas d'histoire du point de vue administratif… Alors, tout va bien. Ceux qui raisonnent ainsi ont dit oui à la loi sur l'asile, oui à la loi sur les étrangers, introduisant une ségrégation manifeste qui ne dérange pas certains milieux politiques et économiques.

Pour notre part, Monsieur le président, nous considérons que c'est inacceptable et que nous nous devons de le dire clairement, à Genève de surcroît. Serions-nous les seuls en Suisse à le dire, je pense que ce serait nécessaire et que nous devrions en être très fiers. Toutes celles et tous ceux pour qui, ici, les droits humains sont fondamentaux et représentent une valeur essentielle à défendre et à promouvoir doivent accepter cette résolution. *(Applaudissements.)*

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je ne vais pas répéter ce qui a très bien été dit par la préopinante et le préopinant. Cependant, quelques points n'ont pas été relevés qui, à mon sens, méritent de l'être dans ce débat. Il s'agit de l'arbitraire qui sera donné aux fonctionnaires de mairie pour décider, tranquillement dans leur bureau, selon la tête du client, si c'est un mariage blanc, un mariage valable ou pas valable. On ne demande pas aux personnes de nationalité suisse s'il y

a beaucoup d'amour entre elles ou si c'est un mariage de convenance, d'argent ou de je ne sais quoi encore. La morale helvétique n'est pas dérangée si deux Suisses convolent en justes noces pour des motifs qui ne nous plairaient pas; en revanche, pour les étrangers, un fonctionnaire décidera s'il s'agit ou non d'un mariage blanc. Cette intrusion dans la vie privée des gens est absolument inacceptable.

Je relèverai aussi que les personnes arrivant en Suisse viennent massivement de pays pauvres. Si ce sont des «cerveaux» et s'ils peuvent nous ramener de l'argent, ils seront accueillis. Il y a donc une double discrimination: raciale et raciste d'un certain côté, mais, en plus, on renforce le phénomène d'appauvrissement du tiers monde, provoquant, en cascade, l'augmentation du nombre de réfugiés. Car plus on appauvrit le tiers monde, plus les pauvres viendront pour manger – et ils auront bien raison! Dans le tiers monde, si les personnes au bénéfice d'une formation utile au développement partent, les gens vont forcément devoir fuir, car les têtes pensantes ne seront plus là pour faire marcher leur pays.

Je dirai aussi que cette loi générera des clandestins. En effet, toutes les personnes originaires de pays extérieurs à l'Union européenne arriveront tout de même chez nous – nous le savons – et elles seront utilisées pour des petits boulots mal payés. A mon avis, parmi les agents de cette politique, au niveau fédéral, certains sont très contents que l'on fabrique des clandestins, puisque cela pèse sur les salaires de tous, y compris des ouvriers suisses. Puis, cerise sur le gâteau, cette situation peut se terminer par le droit d'emprisonner administrativement, jusqu'à dix-huit mois, des gens qui n'ont pas été condamnés, rien ne pouvant leur être reproché pénalement. On revient au Moyen Age, c'est la mise en prison des pauvres!

Pour toutes les raisons exposées auparavant et pour celles que je viens de citer, nous contrevenons aux conventions internationales. Ces mesures ne sont pas simplement xénophobes et antiétrangers, elles sont racistes. Quand le parlement fédéral approuve des mesures racistes, il légitime le racisme populaire dans notre population, et c'est très grave. *(Applaudissements.)*

M^me^ Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Il s'agit de réagir avant cette prochaine votation et que nous tous ici, tant le Conseil administratif que le Conseil municipal, exprimions notre désapprobation et notre opposition par rapport à cette loi qui n'est que grignotage du peu de droits actuellement donnés et dévolus aux personnes venues dans notre pays pour travailler et s'intégrer.

C'est une mauvaise loi, par rapport à d'autres pays dans le monde, et notamment en Europe. Elle ouvre la porte à une très mauvaise politique migratoire, dont l'objectif est de faire le tri entre les bons et les mauvais étrangers. C'est extrême-

ment dangereux. Cette loi est à combattre, parce qu'elle maintient des personnes dans un statut qui sera de plus en plus précaire, comme l'ont développé les préopinants par rapport au permis C et au regroupement familial.

Les femmes étrangères victimes de violences nous causent aussi du souci, à nous, les Verts. L'état civil aura la possibilité de discriminer et de décider si tel Suisse a le droit d'épouser telle étrangère, ou si telle Suissesse a le droit d'épouser tel étranger. C'est vraiment priver nos citoyens de la possibilité de faire un véritable choix matrimonial, et cette suspicion, à notre avis, n'est absolument pas de mise. Le Parti socialiste l'a déjà relevé et je l'en remercie.

Précariser les statuts, c'est mettre les communes de notre canton et de la Suisse entière dans des situations particulièrement difficiles. Récemment, nous avons vu les problèmes que pouvait nous causer la décision de non-entrée en matière (NEM). Ainsi, nous aurons toujours plus de difficultés en tant que commune, alors que nous prônons sans relâche le lien social et l'intégration.

Les Verts combattent avec force ces régressions contenues dans la LEtr, cette nouvelle loi sur les étrangers. Elle est vraiment contraire à une politique migratoire intelligente et sensée, qui permette à chacun, sur cette planète, de trouver sa place. *(Applaudissements.)*

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, vous permettrez au groupe radical d'être beaucoup plus terre à terre que les envolées lyriques que nous venons d'entendre. Je parlerai maintenant de la loi sur les étrangers et de celle sur l'asile, car je ne reprendrai pas la parole tout à l'heure. C'est vrai, ces deux lois sont peut-être mauvaises. D'ailleurs, les radicaux ont voté deux fois oui aux Chambres fédérales, à Berne, mais, à Genève, ils ont dit une fois oui et une fois non. Nous ne sommes donc pas contre les droits fondamentaux.

Par contre, dans cette enceinte, le groupe radical s'est toujours opposé à une prise de position de la Ville sur des votations fédérales, quel que soit le sujet, car, à notre avis, de telles prises de position sont réservées à nos partis politiques respectifs. Nous n'avons aucune raison de nous mêler de cela, que la loi soit bonne ou mauvaise. Je suis d'accord, il y a de bons et de mauvais points, mais il n'est pas question, pour le groupe radical, que la municipalité prenne une quelconque position sur une votation fédérale. Pour ces raisons, nous voterons contre les deux résolutions qui nous sont soumises ce soir. *(Exclamations.)*

M. Marc-André Rudaz (UDC). C'est vrai, la politique des quatre cercles en matière d'immigration de la Confédération est discutable. Personnellement, je ne suis pas entièrement d'accord avec ce système, étant moi-même d'une famille

dont la majorité vient du quatrième cercle. Cependant, j'ai remarqué que certains pays de ces régions appliquent des lois encore plus strictes que les nôtres. D'ailleurs, certains de mes amis ont été renvoyés du Pérou ou de la Bolivie; ils ne pouvaient pas y rester parce qu'ils n'avaient pas de rentrées financières suffisantes. Si le Conseil administratif fait quelque chose, j'aimerais alors qu'il fasse le tour du monde et qu'on applique les mêmes lois.

Cela dit, même si ces lois ne sont pas forcément correctes, il faut préserver les intérêts de notre population. Si j'étais du Katanga, je protégerais les intérêts du Katanga. Je suis mal placé dans cette affaire, parce que ma famille et la plupart de mes amis sont originaires du quatrième cercle, mais l'Union démocratique du centre s'opposera à ces deux résolutions, dans l'intérêt de notre propre population, y compris celui des étrangers installés dans notre pays et qui ont des papiers.

M. Alexis Barbey (L). Cela va sans dire, le Parti libéral est en faveur des droits humains et il se félicite que l'Organisation des Nations Unies ait choisi Genève comme siège du Conseil des droits de l'homme. Il va de soi que nous reconnaissons des infractions aux droits humains en Suisse. Moins fréquentes qu'ailleurs peut-être, elles sont néanmoins sujettes non seulement à caution, mais également à sanction.

Je ne veux pas aborder le fond de ces lois, car le groupe libéral pense que ce n'est pas l'endroit où discuter du pourquoi et du comment – après le parlement fédéral – le peuple suisse aura à voter sur les différents éléments de la loi sur les étrangers. Je m'étonne simplement de voir, dans certains groupes, ceux-là mêmes qui proposent que les naturalisations deviennent un acte purement administratif se défier de l'application des lois par les fonctionnaires fédéraux. Il y a là une bizarre dichotomie entre les façons de considérer les décisions administratives.

Cela dit, je pense, et le groupe libéral avec moi, que le fonctionnement de la démocratie repose sur plusieurs principes. L'un d'entre eux est important, c'est la répartition des tâches, des fonctions et des responsabilités. A l'évidence, il s'agit ici d'un objet exclusivement de compétence fédérale. Pourquoi la Ville de Genève viendrait-elle maintenant se substituer aux partis politiques du niveau national et au parlement fédéral pour donner des prises de position? Est-ce à nous, parlement de la Ville, d'appuyer des campagnes électorales d'un côté ou d'un autre? N'est-ce pas faire fi de l'autonomie de décision de nos citoyens genevois, capables de se prononcer lors de ces votations sur la base des recommandations des partis et des associations et de la documentation envoyée par l'administration? Je trouve, comme toujours, extrêmement présomptueux, de la part du Conseil municipal, de donner des leçons de savoir-vivre à la Suisse ou au monde. C'est faire preuve

d'arrogance. Nous devons, ici comme ailleurs, nous abstenir de renforcer les prises de position de certains partis par rapport à celles d'autres partis. C'est pourquoi le groupe libéral votera non à ces deux résolutions.

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Naturellement, une fois de plus, on entend bien les arguments d'une certaine droite… Elle nous dit que, naturellement, elle n'a rien contre, que le peuple doit se décider, mais, en même temps, que la Ville ne doit pas influencer ce débat. Comme l'ont très bien rappelé M^me^ Salerno, M. Pattaroni et tous les préopinants favorables ce soir à ces deux résolutions, nous voyons bien combien cette loi est raciste, xénophobe, et, là, nous entrons en résistance. Pour cette raison, il est indispensable que le Conseil municipal et le Conseil administratif dépassent leurs prérogatives, comme l'a dit M. Pattaroni, et donnent un signal fort aux citoyens et aux citoyennes de cette Ville. Avec ce sujet, on touche à des libertés fondamentales, à des droits humanitaires, et nous, citoyens et citoyennes, élus et élues au Conseil municipal et au Conseil administratif, nous devons nous prononcer au niveau du symbole, adresser un signal fort et dire que nous entrons en résistance, car il y a une limite que nous ne devons pas franchir.

C'est pour cela que nous, SolidaritéS et Indépendants, nous vous prions ce soir de voter ces deux résolutions. Nous demandons le vote nominal. Puisque les gens prétendent ne pas pouvoir se prononcer, ils se prononceront quand même… Par conséquent, nous espérons être suivis pour le vote nominal. *(Applaudissements.)*

M. Lionel Ricou (DC). J'aimerais m'adresser en particulier à mes cousins libéraux et radicaux et leur signaler qu'aujourd'hui Christoph Blocher a lancé la campagne sur ces deux objets. Sa stratégie est de s'appuyer sur les collectivités locales pour dire tout le bien qu'il faut penser de ces lois. Alors, en tant que représentants des collectivités locales, quelque part, nous sommes interpellés.

Ce soir, nous devons choisir, nous ne pouvons pas rester neutres, comme le prétendent les deux chefs des groupes radical et libéral. Je les invite donc à suivre leurs conseillers nationaux respectifs Dupraz, Ruey, Brunschwig Graf et d'autres, qui ont pris conscience des effets extrêmement néfastes de ces lois, et à soutenir avec nous ces deux résolutions. *(Applaudissements.)*

M^me^ Sandrine Salerno (S). Pour le groupe socialiste, je souhaitais demander le vote à l'appel nominal, mais M^me^ Gaillard-Iungmann l'a fait. Les socialistes suivront donc évidemment cette demande.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Cette Ville se croit toujours le devoir d'enseigner à la planète entière, à la Confédération et aux autres cantons comment se comporter. Nous sommes la ville et le canton les plus endettés du pays, nous avons le taux de chômage… *(Remarques.)* Au niveau du taux de chômage, nous avons le taux le plus élevé, nos enfants ne trouvent quasiment plus de travail, même les jeunes qui sortent de l'Université. Puis il y a ceux qui ne veulent plus bosser, parce que, finalement, ils sont mieux à la maison qu'au travail. On veut toujours enseigner à tout le monde ce qu'il faut faire, mais on ferait mieux de s'occuper de nos problèmes et de les régler!

Quant à nous, l'Union démocratique du centre, nous demandons aussi le vote à l'appel nominal par rapport aux futures générations qui vivront dans ce pays.

M. Didier Bonny (DC). Je suis rassuré ce soir, car depuis plus de trois ans que l'Union démocratique du centre siège dans ce Conseil municipal, je m'étais posé la question de savoir si ce groupe était bien rattaché à ce parti. Enfin, ce soir, par le discours de M. Rudaz, nous les reconnaissons et nous savons qu'il s'agit vraiment de l'Union démocratique du centre, celle qui met la faute sur les étrangers: c'est à cause d'eux que nous avons la dette la plus grande et le plus fort taux de chômage! Je suis content de cette soirée, parce que l'Union démocratique du centre sort du bois, avec le discours qu'elle tient également au niveau cantonal et au niveau national.

Cela étant dit, pour ne pas trop prolonger le débat, je comprends évidemment fort bien que si la Ville de Genève veut prendre position, cela peut déranger les radicaux et les libéraux. Cet argument est recevable, mais c'est quelque chose d'exceptionnel, il s'agit de la défense des droits humains. Là, à mon avis, on peut faire une entorse et les radicaux et les libéraux pourraient pour le moins s'abstenir sur ces résolutions, par égard à ce problème de droits humains – ce n'est pas n'importe quoi. J'espère qu'ils feront un geste dans ce sens-là.

Pour terminer, je reviens sur la première intervention de M. Rudaz, quand il a dit que les lois sont plus strictes dans d'autres pays et qu'il n'y a pas de raison que les nôtres le soient moins. J'aimerais, Monsieur le président, que vous demandiez à M. Rudaz s'il va se mettre à jeun dès demain matin parce que des gens meurent de faim dans d'autres pays… *(Rires et applaudissements.)*

M. Alexis Barbey (L). C'est juste pour rebondir sur l'appel à entrer en résistance lancé par notre ex-présidente du Conseil municipal – vous transmettrez, Monsieur le président. Je suis désolé, en qualité de conseiller municipal, je n'ai pas prêté serment pour une entrée en résistance, j'ai prêté le serment de respecter les lois et les règlements appliqués en Ville de Genève. J'entends m'y confor-

mer strictement et je me réjouis, parce que le groupe libéral a le courage de ses opinions et moi avec lui, de la demande de vote nominal. Je l'affronterai la paix dans l'âme.

Mme Hélène Ecuyer (T). Pour toutes les très bonnes raisons données par l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien, nous soutiendrons ces résolutions et nous accepterons l'appel nominal.

M. Eric Ischi (UDC). Je trouve ce débat un peu désolant. D'abord, je suis content que M. Bonny puisse enfin exprimer ce qu'il avait envie de dire depuis trois ans: l'Union démocratique du centre est à sa place. Je ne cherche pas à qualifier cette déclaration, parce que je serais tenté de dire: lamentable.

Mesdames et Messieurs, de quoi se mêle-t-on? Vous voulez absolument parler de ces deux lois. Je rappelle qu'elles ont été largement soutenues, voire appelées de leurs vœux par les gouvernements cantonaux, cela a été dit et écrit. Certains partis, dans cette enceinte, devraient se souvenir que ces deux lois ont été largement approuvées aux Chambres fédérales.

Je rejoins ceux qui posent la question de savoir de quoi la Ville se mêle. A force de vouloir nous occuper de ce qui ne nous regarde pas, ne soyons pas surpris si, dans cette République, un certain nombre de membres de divers partis demandent la suppression de la Ville et la fusion Ville-Etat. Mesdames et Messieurs, continuez à vous mêler de ce qui ne vous concerne pas et vous y arriverez à coup sûr! Pour notre part, nous ne pouvons évidemment pas soutenir ces deux résolutions. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous avons eu particulièrement honte, à une certaine époque, en Suisse, des initiatives Schwarzenbach. Etant aussi d'origine italienne de par ma mère, j'avoue que, lorsque nous étions face à de telles réactions à l'égard des étrangers, nous étions particulièrement mal dans notre peau, mal à l'aise, tout en étant Suisses. Nous sommes nombreux, ici, à Genève, à être dans cette situation. Je ne sais pas ce que le parlement de la Ville avait fait à l'époque, mais si j'avais siégé dans cette enceinte, j'aurais dit non, je ne suis pas d'accord.

Aujourd'hui, nous sommes dans la même situation et nous devons également affirmer notre opposition à ces lois. Vous, libéraux, radicaux, UDC, vous êtes les premiers à vouloir vous identifier, lorsque cela vous arrange, aux organisations internationales. Nous sommes les premiers à nous gargariser aussi du Palais Wil-

son, avec tout ce qu'il contient de symboles des droits de l'homme. Le Palais Wilson est bien sur le territoire de la Ville de Genève, alors, ne serait-ce qu'à ce titre, nous devons prendre position. Je trouverais regrettable que nos cousins de l'Entente ne nous rejoignent pas dans ce débat.

M. Alpha Dramé (Ve). Je réagis à la question entendue ce soir: mais de quoi nous mêlons-nous? Nous nous mêlons d'un problème qui nous concerne, parce que les hommes vivent dans les communes de la Confédération et qu'il y a des lois fédérales. Le seul territoire fédéral que nous connaissions, ce sont les autoroutes et les hommes ne vivent pas sur les autoroutes, mais dans les communes. Il y a aussi les camps militaires, mais ceux qui y entrent y entrent une fois par an. Les êtres humains vivent dans les communes et nous nous mêlons des problèmes de notre commune, la Ville de Genève, la capitale internationale des droits humains – et les Nations Unies sont sur le territoire de notre commune. Donc les êtres humains installés ici peuvent en particulier subir une loi fédérale qui sera votée par toute la population. Ces gens ont quand même la liberté de participer à des discussions internationales qui touchent toute l'humanité.

Pourquoi alors ne nous mêlerions-nous pas de ces problèmes des droits humains? Nous en avons le droit et c'est pourquoi notre collectivité doit réagir. Si l'Alliance de gauche dit qu'elle entre en résistance, elle peut le faire, parce que c'est un problème humain. Les étrangers ont fait la Suisse, ils continueront à la faire et, demain, la Suisse sera le meilleur pays du monde, parce qu'il sera composé uniquement d'étrangers… *(Applaudissements.)*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Ischi, avec tout le respect que je vous dois, je crois que M. Dramé a raison. Parfois, nous pouvons comprendre, quand la Ville – le Conseil municipal ou le Conseil administratif – prend des positions sur la politique internationale, ou publie des annonces dans le *New York Times*, que certaines ou certains soient choqués; nous l'avons vu dans un passé récent. A chacun son opinion. En revanche, ici, comme vient de le dire M. Dramé, il s'agit d'un débat national sur une législation qui pourrait nous concerner.

Dans le journal *Le Temps* de ce matin – Monique Cahannes me le montrait il y a un instant – on peut lire que nous, Ville de Genève, sommes le dernier maillon d'une chaîne de villes suisses qui ont dit non. Lisez *Le Temps*! Mesdames et Messieurs, je vous demande de prendre vos responsabilités, d'avoir du courage, de vous souvenir, surtout les calvinistes du groupe libéral, que nous avons été la cité du refuge – regardez l'inscription sur la tour du Molard. Nous sommes fiers de cette tradition et nous voulons la faire perdurer.

Une chose me fait sourire: nous sommes tous fiers de l'équipe suisse de football… Même si elle a perdu, elle était tout de même assez multiculturelle, Monsieur Ischi! *(Applaudissements.)*

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'aimerais juste dire que, à force de voir cette assemblée délibérative de la Ville de Genève s'octroyer des prérogatives cantonales et fédérales, il ne faut pas s'étonner qu'avec le temps ces prérogatives cantonales et fédérales nous reviennent comme un boomerang, avec des transferts de charges directement à la Ville de Genève…

Mme Hélène Ecuyer (T). Ce n'est pas nouveau qu'une commune ou un représentant important – tel un conseiller d'Etat – entre en résistance. Souvenez-vous, il y a quelques années, M. Föllmi avait demandé que tous les enfants puissent être scolarisés, même s'ils étaient clandestins. Pourquoi ne continuerions-nous pas dans ce sens en soutenant ces deux résolutions? *(Applaudissements.)*

Le président. Dans les faits, cinq personnes se sont déjà exprimées pour l'appel nominal; cela correspond au règlement.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 46 oui contre 18 non (3 abstentions).

Ont voté oui (46):

Mme Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), Mme Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), Mme Vera Figurek (AdG/SI), Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), Mme Béatrice Graf Lateo (S), M. Guy Jousson (T), M. Roman Juon (S), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), Mme Christiane Olivier (S), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), Mme Odette Saez (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/

SI), Mme Marie-France Spielmann (T), Mme Martine Sumi-Viret (S), Mme Gisèle Thiévent (AdG/SI), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (18):

M. Alexis Barbey (L), M. Simon Brandt (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), Mme Véronique Elefant-Yanni (HP), M. Eric Fourcade (HP), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (L).

Se sont abstenus (3):

Mme Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Armand Schweingruber (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

Mme Laurence Andersen (L), M. Alain Comte (T), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Nelly Hartlieb (UDC), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), Mme Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Roberto Broggini (Ve), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal prendra une position officielle (encart dans la presse, conférence de presse ou tout autre moyen jugé pertinent) contre cette loi discriminante et demande au Conseil administratif de faire de même.

4. Résolution du 26 juin 2006 de M^mes^ Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Frédérique Perler-Isaaz et M. Pierre Rumo: «Contre la nouvelle loi sur l'asile» (R-96)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– que, le 24 septembre 2006, le peuple suisse se prononcera sur la loi sur l'asile;
– que cette loi xénophobe ferme les portes de l'asile en Suisse;
– qu'elle ne permettra plus aux réfugié-e-s sans papiers d'identité d'obtenir l'asile alors même que la présence de papiers était jusqu'ici un motif de refoulement;
– que le concept de détention pour insoumission, réminiscence du Moyen Age, prendra place dans l'ordre juridique suisse alors même que certains professionnels spécialistes des droits fondamentaux apparentent ce type de détention à de la torture;
– que les réfugié-e-s frappé-e-s d'une non-entrée en matière pourront être emprisonné-e-s dix-huit mois s'ils ou elles refusent de quitter le pays;
– que des données pourront être transmises aux pays persécuteurs avant la fin de la procédure, mettant en danger la vie des réfugié-e-s qui se verraient renvoyé-e-s;
– que l'aide sociale ne sera plus accordée aux réfugié-e-s frappé-e-s d'une non-entrée en matière;
– que cette suppression de l'aide sociale est non seulement inhumaine, mais qu'elle implique un transfert de charges de la Confédération vers les cantons et les communes et qu'elle sera donc lourde de conséquences financières pour notre commune,

le Conseil municipal prendra une position officielle (encart dans la presse, conférence de presse ou tout autre moyen jugé pertinent) contre cette loi contraire à la tradition humanitaire de notre pays et de ses institutions et demande au Conseil administratif de faire de même.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Beaucoup de choses ont également été dites sur la loi sur l'asile (LAsi) par certaines personnes intervenues dans le débat sur la résolution contre la nouvelle loi sur les étrangers. Au Parti socialiste, une première remarque s'impose: cette loi fédérale porte mal son nom, parce que ce n'est

[1] Annoncée et motion d'ordre, 301.

pas la loi «sur» l'asile, mais la loi «contre» l'asile. La loi votée par les Chambres fédérales nous concerne tout autant, voire plus, que la loi sur les étrangers. Je vais essayer de le démontrer, notamment à l'intention des groupes radical et libéral, que j'ai espoir de convaincre, contrairement à l'Union démocratique du centre… Mais je vais tout de même essayer.

Pour ma première remarque, je reprendrai les propos de M. Ischi de tout à l'heure. Il nous disait: de toute façon, même le Conseil d'Etat est intervenu en faveur de ces deux lois, souvenez-vous comment on a voté à Berne! Alors, Monsieur Ischi, j'ai devant moi un extrait de la réponse du Conseil d'Etat genevois à la procédure de consultation sur la modification de la loi sur l'asile, qui date du 26 septembre 2001. Ce texte est très bref, je vous en lis un paragraphe et, si vous voulez, à la fin de mon intervention, je le déposerai sur votre pupitre pour vous prouver ma bonne foi. Voilà ce que le Conseil d'Etat, en 2001, répond à la consultation fédérale: «La tradition humanitaire de la Suisse est elle-même menacée par le fait que chaque révision de la loi introduit dans la loi de nouvelles normes restrictives, qui diminuent les possibilités d'accès à une procédure d'asile ordinaire et favorisent la rapidité de traitement des dossiers au détriment de la qualité. La LAsi s'érige ainsi progressivement en obstacle aux flux migratoires, au même titre que le projet de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) qui consacre l'exclusion de la migration non qualifiée extra-européenne dans notre pays.» Monsieur Ischi, et celles et ceux qui souhaitent être convaincus, voilà la position officielle du Conseil d'Etat genevois à la fois sur la loi sur les étrangers et sur la loi sur l'asile, votées par les Chambres fédérales.

Mesdames et Messieurs, je ne vous donnerai qu'un exemple sur la LAsi. C'est une loi insoutenable et j'espère que M. Rudaz m'écoute de ses deux oreilles et qu'il pourra me rejoindre au moins sur ce point-là. Jusqu'à présent, si vous demandiez l'asile en Suisse en arrivant avec des papiers d'identité, on disait: comment le ressortissant et la ressortissante du pays X ou Y peuvent-ils arriver à nos frontières avec de tels documents? On trouvait cela bizarre et la possession de papiers d'identité était un des critères de refus du droit à l'asile. Aujourd'hui, avec la nouvelle loi sur l'asile, si vous n'avez pas de papiers d'identité valables, vous êtes frappé d'emblée d'une non-entrée en matière. Concrètement, Monsieur Rudaz – vous transmettrez, Monsieur le président – vous qui dites connaître la réalité des pays latino-américains, pouvez-vous imaginer l'arrivée de beaucoup d'Argentins et de Chiliens en Europe, notamment en Suisse, avec des papiers d'identité? Quand vous êtes persécuté dans votre pays et que vous fuyez une dictature, il y a très peu de chances que vous soyez en possession de papiers d'identité valables que vous pourrez présenter à la frontière. Ce simple critère conduit à une non-entrée en matière.

Ensuite, dans ce débat, on nous a demandé pour qui se prend l'assemblée délibérative de la Ville de Genève pour entrer dans des considérations de politique

étrangère de la Confédération. Ce sont, notamment, les propos de M. Barbey. J'ai envie de lui répondre ceci – Monsieur le président, vous lui transmettrez. Monsieur Barbey, sur ce point-là, en libéral humaniste, vous devriez nous rejoindre, en raison des répercussions concrètes, directes, financières, sociales, économiques et culturelles de cette loi sur la commune.

Il y a une erreur dans le texte des considérants de la résolution: on parle de personnes frappées de non-entrée en matière. En fait, c'est toutes les personnes à qui l'asile a été refusé en Suisse qui ne recevront plus d'aide de l'assistance publique. Or nous savons très bien que même si nous ne donnons pas le statut de réfugié politique à la majorité de ces gens-là, nous ne pouvons pas, pour de multiples raisons, les renvoyer dans leur pays. Ils restent ainsi chez nous pendant plusieurs années, soit de manière connue des autorités, soit de manière clandestine.

Ces personnes frappées de non-entrée en matière émargent aujourd'hui aux budgets d'aide sociale du Canton et de la Ville. M. Tornare pourra le confirmer. Nous ne pouvons pas les renvoyer et nous devons tout de même nous en occuper. Il n'est pas possible de mettre à la rue ces femmes et ces enfants majeurs ou mineurs, en leur disant: «Débrouillez-vous!» Si vous faites cela, c'est la porte ouverte à tout. Quand on dit que la LAsi relève de la Confédération et qu'elle n'a aucun impact sur la commune, c'est faux! La LAsi, si elle est acceptée le 24 septembre, aura un impact financier concret pour toutes les communes, pour toutes les villes. Elle a déjà un impact pour les personnes frappées de non-entrée en matière de notre collectivité publique Ville de Genève, et elle en aura un beaucoup plus important à partir du 24 septembre 2006.

Aujourd'hui, on ne s'est pas demandé quels moyens mettre à la disposition de ces gens-là si, le 24 septembre, le peuple suisse dit oui à la nouvelle loi sur l'asile. En tout cas pas au niveau du Canton, peut-être un peu plus au niveau de la Ville. Monsieur le président, le Conseil d'Etat lui-même a dit non à la LAsi, dont l'impact financier sera réel, concret, mesurable et quantifiable. Je ne parle même pas des aspects humains abjects de cette loi, j'en reste aux mesures de politique sociale de la commune que nous serons obligés de mettre en place.

Finalement, Messieurs Rudaz et Ischi, vous vous voulez grands patriotes – vous transmettrez, Monsieur le président – mais je vous demande ceci: comment pouvez-vous soutenir une loi qui dénature fondamentalement la Suisse humanitaire? Vous êtes patriotes, mais, dans l'attachement à la nation, il y a forcément l'attachement à la tradition humanitaire de la Suisse, contre laquelle cette loi s'érige. Cette loi est contre l'asile, contre la Suisse, contre Genève. Indépendamment de tout ce qu'elle signifie humainement – mépris de l'humanité et de l'être humain – elle aura des répercussions financières, sociales et humaines désastreuses pour notre collectivité.

Pour toutes ces raisons, j'espère vivement que vous refuserez la nouvelle loi sur l'asile, parce qu'elle est inacceptable pour notre commune et pour ses habitants. *(Applaudissements.)*

M^me^ Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Cela fait plus de vingt ans que la LAsi s'est réduite comme une peau de chagrin. Depuis plus de quinze ans, je me dis que cela va s'arrêter, mais les années passent et cela ne s'arrête pas… Nous, les Verts, nous sommes consternés par cette nouvelle loi sur l'asile. Comme l'a relevé le Parti socialiste, c'est une loi contre l'asile. Il y a de quoi rendre les gens fous si nous votons pareil projet! On a reparlé des personnes frappées de non-entrée en matière, avec ou sans papiers d'identité; finalement, on ne sait plus très bien comment entrer en Suisse, si tant est qu'on puisse encore y entrer. En effet, si on passe par un pays tiers, on se fait renvoyer, mais, comme la Suisse est au milieu de l'Europe, c'est assez simple: plus personne ne pourra y entrer!

Cette loi est aussi le refus des droits fondamentaux, un mépris total envers les victimes de la torture. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont rencontré, pour s'en occuper, des gens qui ont été torturés pour des motifs politiques, pour la liberté et la démocratie, ce que nous, nous avons la chance de pouvoir vivre dans notre quotidien sans restriction aucune. Non seulement cette loi refusera le droit d'asile à des personnes, mais, en plus, elle les dénoncera aux pays tiers. A mon avis, c'est le sommet, le pompon… Je ne sais pas si vous imaginez les conséquences sur les vies de ces personnes. Elles seront refusées dans notre pays et, nous en sommes à peu près sûrs, envoyées à l'échafaud.

Cette loi est catastrophique pour notre tradition humanitaire, pour notre droit humanitaire. Pour nous, les Verts, il est très important que le Conseil municipal et le Conseil administratif expriment leur refus de cette nouvelle loi sur l'asile. *(Applaudissements.)*

Préconsultation

M. Eric Ischi (UDC). Monsieur le président, vous transmettrez à M^me^ Salerno que, lorsqu'on veut donner des leçons aux autres, on écoute d'abord ce qui se dit, puis on réfléchit à ce qu'on va déclarer. Premièrement, j'ai parlé des gouvernements cantonaux qui avaient appelé de leurs vœux cette loi et qui la soutenaient. Je n'ai jamais prononcé le nom du gouvernement cantonal genevois. M^me^ Salerno n'est pas attentive et ce serait bien qu'elle le soit, parce qu'elle dit des choses fausses. Deuxièmement, j'ai envie de citer Coluche, qui disait: «La démocratie, c'est cause toujours!» Alors oui, causons toujours! Une fois de plus, je ne peux que me répéter: de quoi se mêle-t-on?

Une votation populaire se déroulera au niveau national au mois de septembre et, c'est normal, les partis politiques font leur campagne. Que vous soyez pour ou contre – il y a des avantages et des désavantages – laissez aux partis politiques le soin de faire leur travail, et ça s'arrête là! Une fois de plus, je dis que ce n'est pas le rôle de notre municipalité de s'en mêler. Pour notre part, nous persistons dans notre refus de cette résolution.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de parler des réfugiés dans cette enceinte. Je vais jouer au vieux combattant: je milite depuis trente-cinq ans à la Ligue des droits de l'homme, je suis toujours dans le comité et j'ai une certaine expérience de la gestion des réfugiés à Genève. Cela a commencé par les dictatures en Amérique latine.

En cascade, nous avons eu un peu tout le monde. Toutes les dictatures mises en place par la CIA et l'Amérique ont fait des dégâts qui ont aussi eu des retombées sur Genève. A cette époque, nous avions du plaisir à nous occuper des dossiers, et des avocats – dont Laurent Moutinot notamment – nous permettaient de défendre les gens et, comme il s'agissait pratiquement toujours de vrais réfugiés, venus sans papiers, ils restaient ici. J'ai déjà eu l'occasion de dire que ces Chiliens, ces Brésiliens et autres ont été respectés. Ils ont pu passer dix, quinze, vingt ans ici, puis ils sont tous rentrés chez eux, car ils étaient debout chez nous. Nous ne les avons pas méprisés, nous leur avons donné des droits et, forts de ces droits, quand leur pays a été libéré, ils sont retournés chez eux.

Je suis allé au Kosovo en juillet dernier, chez des amis kosovars que j'ai toujours défendus ici comme réfugiés des Balkans. Certains sont rentrés reconstruire leur pays où ils vivent avec 150 francs par mois. Si nous respectons les gens, ils nous respecteront comme pays et ils respecteront ce que nous avons fait avec eux. Par contre, si nous détruisons les gens, ils resteront ici et nous les retrouverons dans la rue. Puis nous nous plaindrons: ils volent, ils ne travaillent pas régulièrement, ils épousent des petites vieilles parce qu'ils veulent rester… Nous créons nous-mêmes ces situations!

Aujourd'hui, à la Ligue des droits de l'homme, nous disons aux demandeurs d'asile que nous ne pouvons plus rien faire pour eux et qu'ils n'ont pratiquement aucune chance. Alors que nous les acceptions auparavant quand ils n'avaient pas de papiers. Lorsqu'ils venaient des pays de l'Est, nous les prenions par paquets, il y en avait parfois une centaine. Nous ne leur demandions rien, parce qu'ils venaient des pays de l'Est, tels les Roumains et les Hongrois. Certains se sont bien intégrés et sont restés. Nous les avons respectés, parce que, politiquement, tout le monde était d'accord de le faire.

Aujourd'hui, nous n'arrivons plus à défendre les réfugiés. C'est une loterie. Parfois, nous pensons que la personne n'obtiendra pas l'asile, même si nous

savons qu'elle a été torturée, mais elle ne peut pas le prouver… Et quand nous pensons que les dossiers sont en béton et qu'ils apportent les preuves requises, Berne dit non, sous prétexte que le demandeur vient d'un pays sûr, comme, par exemple, la Somalie… Ces temps, on renvoie les Erythréens, malgré la guerre avec l'Ethiopie… Mais Berne a décidé que c'est un pays sûr! On est dans la malhonnêteté, dans l'arbitraire, dans la folie et, ce qui est terrible, la population est contaminée. Cela nous désespère. Nous nous demandons pourquoi nous nous battons! *(Applaudissements.)*

M. Pierre Rumo (T). Le Parti du travail est coauteur de cette résolution et il approuve cette prise de position, qu'il espère la plus large possible, de ce Conseil municipal. Malheureusement, je n'ai pas pu m'exprimer sur la première résolution R-95 concernant la nouvelle loi sur les étrangers, puisque je n'étais pas encore présent dans cette enceinte.

Concernant le droit sur l'asile, je ne vais pas répéter les propos de plusieurs préopinants. Mais, il faut le préciser, pendant des années le droit suisse n'a pas connu de véritables lois en la matière. C'est seulement en 1971 – si je ne m'abuse – qu'une loi générale sur l'asile a été votée. Cette loi, à l'époque, était très moderne et avantageuse en matière d'asile. Mais, depuis 1971, soit depuis trente-cinq ans, on a assisté tous les trois ou quatre ans à une dénaturation de cette loi, qui, petit à petit, a perdu toute sa valeur. Selon certains juristes, elle n'est plus compatible avec la Convention de Genève en matière d'asile. Il faut le dire, une loi progressiste de 1971 a perdu peu à peu et de façon importante sa valeur pour l'aide aux victimes des dictatures.

Il est vrai qu'à une certaine époque, en matière d'asile, il était plus facile de dire qui était réfugié et qui ne l'était pas. Depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, on a assisté à la venue de personnes qualifiées de réfugiés économiques – on a créé ce terme – car, dans certains pays d'Afrique, la différence entre requérant d'asile politique et requérant d'asile économique n'est pas si facile à établir.

Depuis deux ou trois ans, il y a eu la création des NEM, qui est absolument désastreuse, surtout pour les villes, puisque, en dernier lieu les municipalités, notamment Genève, doivent supporter une bonne partie de l'aide qui doit tout de même être apportée à ces gens dont la demande d'asile a été d'emblée rejetée. A cet égard, une évolution paraît absolument désastreuse: les autorités suisses collaborent souvent avec celles du pays de renvoi, et le danger est grand que ces personnes refoulées connaissent alors la prison ou la torture à leur retour. A ce niveau-là, il n'y a pratiquement aucun suivi des autorités suisses pour savoir dans quelles conditions les requérants d'asile déboutés arrivent dans leur pays d'origine.

Comme l'a déjà relevé M. Tornare dans le débat sur la nouvelle loi sur les étrangers, la Ville de Zurich s'est prononcée – et elle le fera encore – par des encarts. Elle aimerait, je crois, que d'autres villes de Suisse participent également à cette campagne contre la loi sur l'asile. Je rappelle que la municipalité de Zurich est composée de quatre socialistes et, d'après ce que j'ai pu lire dans *Le Temps*, de trois radicaux, d'une Verte et d'un démocrate-chrétien. Elle est tout à fait opposée à cette loi, d'abord pour des raisons de principe, mais également pour des raisons financières, puisque, en dernier lieu, les villes devront passer à la caisse.

Indépendamment de cette question financière, ce sont avant tout des questions de principe qui doivent nous guider et nous inciter à voter cette résolution R-96. A cette occasion, j'aimerais rendre hommage à M^me^ Dreifuss, ancienne conseillère fédérale. Elle a pris la tête du Comité 2xNON et a décidé de mener un combat acharné contre ces lois sur l'asile et sur les étrangers. Elle a mesuré, je crois, l'importance de cette nouvelle mouture de la loi sur l'asile. J'espère qu'une grande majorité de ce Conseil municipal acceptera la résolution sur l'asile proposée par l'Alternative.

M. Philippe Herminjard (R). Ce soir, nous vivons ici même le délire des discours démagogiques et je n'ai qu'un réflexe: nous ne faisons plus de la politique citoyenne en Ville de Genève, mais nous sommes déjà en campagne en vue des élections de 2007! Ma seule question est de savoir de quelles élections nous parlons. S'agit-il des élections communales ou tout simplement des élections fédérales? D'après ce que j'ai entendu, certaines et certains ont de véritables potentialités, voire des vocations de conseillères et conseillers nationaux…

Si on mettait autant de cœur à l'ouvrage pour résoudre les petits et grands problèmes des citoyens de la Ville de Genève, je puis vous garantir, Mesdames et Messieurs, que notre commune irait bien mieux. J'ai été surpris par le sérieux, ce soir, des membres de l'Alternative sur des sujets aussi importants, mais qui, évidemment, sont à des années-lumière des préoccupations communales.

Excusez-moi, Monsieur le président, je ne me suis pas préparé, ce soir, au sujet des nouvelles lois sur les étrangers et sur l'asile, parce que je ne m'exprimerai pas sur le fond. J'en suis vraiment confus et je vois là toute ma modestie de petit conseiller municipal… J'avais cru comprendre que nous avions au moins 66 points à l'ordre du jour. Comme nous en avons traité à peine une quinzaine entre hier et ce soir, plus ces deux points non inscrits à l'ordre du jour et dont nous parlons depuis une heure et quart maintenant, tout cela ne fait pas avancer la commune, et je m'en inquiète…

A mon avis, cette attitude est irresponsable de la part de l'Alternative. Je vois, et je m'en étonne, que l'Alternative, ce soir, s'est élargie aux chrétiens-sociaux. Je m'en félicite, puisqu'elle a une majorité écrasante… *(Applaudissements.)*

Le président. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît! Monsieur Herminjard, poursuivez…

M. Philippe Herminjard. Je continue, 50 sièges sur 80 font partie désormais de l'Alternative…

M. Didier Bonny (DC). Non, il y en a un qui est passé de l'autre côté, là! *(M. Bonny pointe du doigt M^me^ Véronique Elefant-Yanni.)*

Le président. Monsieur Bonny, s'il vous plaît, laissez l'orateur s'exprimer!

M. Philippe Herminjard. Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, les radicaux de la Ville, pour des questions de forme – et non de fond sur ces deux thèmes importants – refuseront cette résolution, tout simplement parce que ce n'est pas ici le lieu pour en débattre. *(Applaudissements.)*

M^me^ Marguerite Contat Hickel (Ve). Tout d'abord, les Verts demanderont le vote nominal sur cet objet. J'ai entendu de nombreux arguments de type tout à fait formel sur les bancs de la droite et j'ai été un peu surprise. On parlait de compétences d'ordre communal, d'ordre cantonal, de temps consacré à ces résolutions. Ce sont exactement les arguments que je n'entends pas lorsqu'il s'agit des questions de droits fondamentaux. Là, nous sommes dans un débat qui touche à des droits fondamentaux, à des droits humains.

Tout à l'heure, nous avons parlé de la nouvelle loi sur les étrangers et, quand on parle du droit sur l'asile… *(Remarque de M^me^ Fontanet.)* Madame Fontanet, s'il vous plaît… Il s'agit aussi de lois qui, actuellement, violent la Constitution et le droit international. Je suis encore une fois bien placée pour savoir de quoi nous parlons en matière de droit international. Vous savez aussi que cette enceinte peut être le lieu d'expression de personnes qui contestent les deux poids deux mesures d'une politique fédérale qui signe des conventions, les ratifie, accueille le Conseil des droits humains, à grand cœur et à grands cris, et qui, en même temps, se lance dans une bagarre pour refuser les étrangers, pour refuser les gens qui ont le droit légitime à obtenir l'asile.

Nous sommes extrêmement bien placés dans cette enceinte pour déclarer que, ces lois iniques, nous les refusons. Sur cette base, les Verts vont décidément refuser ces deux lois et ils vous appellent tous, là plus que jamais, à accepter la résolution R-96. *(Applaudissements.)*

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais préciser, parce qu'il en est visiblement encore besoin après une heure et quart de discussion, la dimension de la prise de position du Parti libéral et du groupe libéral municipal ce soir. Pour nous, il ne s'agit pas de débattre de la loi sur l'asile, comme il n'était pas question de débattre de la loi sur les étrangers. Nous n'en avons pas les compétences et nous en refusons les compétences au Conseil municipal de la Ville de Genève; il ne les a jamais eues, et ce n'est pas demain la veille qu'il les aura!

J'ai été interpellé tout à l'heure en tant que libéral soi-disant humaniste. Je tiens à vous le dire: je m'identifie à un libéral et un libéral, par définition, c'est sans tendance, mais avec quelques convictions. *(Exclamations.)* Je crois en certaines valeurs, et je veux les répéter ici. La première est la liberté individuelle, la seconde le respect de la personne et le respect de sa capacité autonome de décision. Une autre valeur importante pour moi est celle du respect des institutions. Ce que je crois sur la loi sur l'asile ou sur la loi sur les étrangers regarde le seul citoyen qui sera amené à voter sur ces deux sujets dans l'isoloir. Je vous rassure, je le ferai, le 24 septembre, en mon âme et conscience, mais je ne partagerai pas mon vote avec vous, ici, ce soir, si vous le permettez.

En revanche, je suis sûr d'une chose: nous n'avons pas été mandatés par les électeurs pour nous prononcer sur ce type de sujet dans cette enceinte; c'est une conviction intime et je n'y dérogerai pas. C'est pourquoi je vous invite à nouveau à refuser que la Ville de Genève perde son temps, son argent et son énergie dans des prises de position partisanes qui ne la regardent pas. *(Applaudissements.)*

M. Didier Bonny (DC). M. Barbey vient de faire une intervention pour répéter ses propos de tout à l'heure, il est donc cohérent avec lui-même, je ne peux que le féliciter. Pour notre part, nous serons également cohérents avec nous-mêmes et nous continuons de penser que nous avons la compétence, ce soir, de dire non à des lois injustes. C'est le plus important.

Je voudrais également dire ce soir ma fierté de démocrate-chrétien – et non pas de chrétien-social – puisque ces lois, acceptées par le Parti démocrate-chrétien au niveau suisse, ont été, vous le savez, refusées à la quasi-unanimité par le Parti démocrate-chrétien cantonal genevois. Son conseiller national, M. Luc Barthassat, n'y est pas pour rien. C'est une fierté de démocrate-chrétien qui va au-delà d'une fierté de chrétien-social. *(Applaudissements.)*

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Mais je tiens d'abord à vous rappeler la teneur de l'article 47 du règlement du Conseil municipal: «Définition. La résolution est une déclaration du Conseil municipal.»

La demande d'appel nominal est-elle soutenue? *(Plus de quatre conseillers lèvent la main.)* C'est le cas.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 46 oui contre 17 non (4 abstentions).

Ont voté oui (46):

Mme Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), Mme Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), Mme Vera Figurek (AdG/SI), Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), Mme Béatrice Graf Lateo (S), M. Guy Jousson (T), M. Roman Juon (S), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), Mme Christiane Olivier (S), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), Mme Odette Saez (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), Mme Marie-France Spielmann (T), Mme Martine Sumi-Viret (S), Mme Gisèle Thiévent (AdG/SI), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (17):

M. Alexis Barbey (L), M. Simon Brandt (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), Mme Véronique Elefant-Yanni (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (L).

Se sont abstenus (4):

M. Eric Fourcade (HP), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Armand Schweingruber (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

Mme Laurence Andersen (L), M. Alain Comte (T), Mme Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Nelly Hartlieb (UDC), M. Pierre Maudet (R),

M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), Mme Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Roberto Broggini (Ve), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal prendra une position officielle (encart dans la presse, conférence de presse ou tout autre moyen jugé pertinent) contre cette loi contraire à la tradition humanitaire de notre pays et de ses institutions et demande au Conseil administratif de faire de même.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 février 2006 en vue de la reprise par la Ville de Genève des engagements et des actifs de La Flamme, société mutuelle genevoise de crémation (PR-452 A)[1].

Rapporteur: M. David Carrillo.

La commission s'est réunie le 22 mars 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séance ont été prises par Mme Coré Cathoud avec les remerciements du rapporteur.

Préambule

Au fil du temps, il est devenu de plus en plus difficile à La Flamme de couvrir ses propres frais de gestion et le paiement des prestations promises aux membres. Il y a plusieurs raisons à cela: la cotisation à la société est unique au lieu d'être périodique, le nombre des adhésions diminue, la société essuie la baisse de performance de ses investissements sur le marché des capitaux entre 2001 et 2003

[1] «Mémorial 163e année»: Proposition, 5446.

et les frais de fonctionnement ont été pendant très longtemps élevés en dépit des divers appuis administratifs et logistiques fournis de longue date par le Service des pompes funèbres et cimetières.

Ne réussissant pas à rétablir l'équilibre financier, malgré des règles strictes de fonctionnement, une diminution rapide des dépenses administratives et la décision de ne plus accepter de nouveaux membres, le comité de la société s'est finalement rangé à la perspective d'un accord avec la Ville au mois de mars 2005. Le protocole d'un tel accord a été entériné par l'assemblée générale extraordinaire de La Flamme du 10 mai 2005. Le Conseil administratif l'a approuvé le 24 août 2005. Les obligations des deux parties y sont fixées avec précision. L'administration municipale s'est engagée à obtenir des autorités politiques qu'elles approuvent la reprise des obligations et des actifs de la société. Et, en cas d'approbation, la Ville maintiendra l'ensemble des prestations garanties par le contrat d'adhésion à La Flamme.

Le projet d'arrêté de la proposition PR-452, s'il est approuvé par le Conseil municipal, consacrera la reprise par la Ville des obligations contractées vis-à-vis des membres restants de La Flamme, le transfert des actifs de cette société se montant à 5 035 601 francs au 30 septembre 2005 dans un fonds spécial géré par la Ville (intitulé «Fonds spécial La Flamme») et la dissolution de la société La Flamme. Le projet d'arrêté stipule un règlement et un protocole d'accord.

Séance du 22 mars 2006

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement; accompagné de MM. Philippe Aegerter, directeur du département, et Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières

Présentation liminaire

Il est remis aux commissaires un projet du bilan 2005 (et 2004) et un projet du compte d'exploitation 2005 (et 2004), accompagnés d'annexes dont notamment une sur les «Engagements envers les membres». Les autres annexes renseignent sur les produits et charges financiers, sur les traitements, charges sociales et frais généraux, sur les cotisations complémentaires 2003, sur le compte de chèques postaux (CCP) et sur l'état du portefeuille de la société. Une partie de ces documents est retranscrite en annexe de ce rapport.

La Flamme est une société qui est née pour favoriser l'incinération à une époque où elle était peu courante. De nos jours, cette pratique est plus courante. Elle revient moins cher que l'inhumation.

La Flamme est une société qui a été mal gérée par la faute de ses sociétaires, car ses frais administratifs étaient trop importants. En outre, ses finances ont

été plombées par la chute des titres en 2001 et 2002 et par la baisse du nombre de nouveaux adhérents. L'actif de la société ne permet plus de couvrir tous les engagements. Depuis plus d'une année, la Ville contrôle cette société par la comptabilité. Elle obtient que les sociétaires vident leurs locaux et qu'ils licencient leur secrétaire. Actuellement, c'est la Ville qui remplit les aspects administratifs de La Flamme.

Il apparaît au projet des comptes 2005 de la société une insuffisance de financement de 11%. Elle tient compte d'une facturation normale de la part du service d'obsèques de la Ville, alors que cette dernière procède à une facturation réduite pour les personnes qui auraient pu bénéficier de la gratuité des obsèques. Les comptes de la société, une fois celle-ci reprise par la Ville, ne devraient donc pas se solder par une insuffisance de financement de l'ordre de 600 000 francs, comme indiqué dans les comptes 2005, mais plutôt par un boni de l'ordre de 2 millions de francs.

Il figure à l'actif de cette société un capital en titres d'environ 4 millions de francs. Ces titres sont de qualité et sont gérés par des banquiers connus sur la place financière genevoise. Le capital est suffisamment élevé pour que la Ville ne parvienne pas à l'épuiser lorsque tous les sociétaires de La Flamme seront décédés.

La reprise des engagements de La Flamme par la Ville ne fera pas perdre de l'argent à cette dernière.

Questions et réponses

Un commissaire voit dans les passifs de La Flamme une ligne «Cotisations complémentaires 2003» de 1 234 412 francs. Il demande de quoi il en retourne. M. Aegerter suppose que le montant correspond à des cotisations complémentaires exigées mais non reçues. Le même commissaire remarque également une ligne «Cotisations extraordinaires 2003, à recevoir» et ne voit pas ce que c'est. M. Aegerter répond que la Ville ne reprendra de l'actif que le capital en titres et le CCP avec les engagements vis-à-vis des sociétaires de La Flamme. Ces engagements sont de 3,5 millions de francs.

N.d.r.: Il figure dans les documents transmis aux commissaires les indications suivantes: appel de cotisation complémentaire en 2003: 1 494 800 francs; cotisations encaissées: 1 234 412 francs; solde des cotisations complémentaires non encaissées au 31.12.2005: 260 388 francs; provision sur cotisations non encaissées figurant au passif du bilan au 31.12.2005: 260 388 francs.

Le même commissaire que précédemment signale que les frais d'incinération qui apparaissent dans l'annexe intitulée «Engagements envers les membres» devront être supprimés dès que la Ville reprendra ces engagements. En effet, la

Ville ne va pas se facturer des frais d'incinération. M. Aegerter s'engage à donner une réponse écrite.

N.d.r.: La réponse est parvenue à la commission sous forme d'un nouveau document intitulé «Engagements envers les membres», établi par la Fiduciaire BfB, comptabilisant les engagements envers les tiers et les fonds disponibles pour les couvrir. La simulation 2005 pour la partie «Ville de Genève» met en évidence l'excédent de couverture de 2 491 853 francs par rapport aux engagements théoriques. Ce document figure en annexe de ce rapport en lieu et place de l'ancien.

Le même commissaire que précédemment fait entendre que, suite à la reprise des engagements de La Flamme, il existera pour la Ville une classe de personnes défuntes privilégiées par l'apport de prestations plus élevées (par rapport à celles bénéficiant d'obsèques gratuites). Les personnes auditionnées admettent ce fait, étant donné que les membres de la société ont payé pour ces prestations et que la Ville reprend les engagements de la société.

Un commissaire souhaite savoir ce que payait et à quoi avait droit quelqu'un qui devenait sociétaire de la Flamme, M. Tornare le renvoie à l'article 5 du «règlement fixant les conditions d'utilisation du Fonds spécial La Flamme» approuvé par le Conseil administratif le 19 décembre 2005. M. Schaulin ajoute que c'était aussi un désir des sociétaires de vouloir organiser leurs obsèques avec fourniture du cercueil, incinération, service du porteur, fourniture du mur, etc. Cela était prévu dans les prestations de La Flamme. Pour l'instant, la Ville facture 625 francs à La Flamme pour ces prestations.

Discussion et vote

Aucune audition supplémentaire n'est demandée. La commission procède directement au vote.

La proposition PR-452 est acceptée à l'unanimité des membres présents, c'est-à-dire par 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 L, 1 R, 1 UDC. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexes:

– projet de bilan 2005 (et 2004)
– projet de compte d'exploitation 2005 (et 2004)
– comptes 2005 et simulation 2005 VdG des engagements envers les membres

N.d.r.: Le règlement fixant les conditions d'utilisation du Fonds spécial La Flamme et le protocole d'accord figurent dans la proposition PR-452.

LA FLAMME **PROJET**
Société mutuelle de crémation
Genève

Bilan au 31 décembre	**2005 CHF**	**2004 CHF**
ACTIF		
Disponible	819'065.72	1'110'862.61
Réalisable	24'498.10	35'852.03
Cotisations extraordinaires 2003, à recevoir	260'388.00	262'353.00
Titres	4'151'504.00	4'026'613.60
Mobilier	1.00	1.00
TOTAL DE L'ACTIF	5'255'456.82	5'435'682.24
PASSIF		
Créanciers divers	81'382.40	49'546.55
Engagements envers les membres	5'198'881.64	5'528'600.35
Provision sur cotisations complémentaires 2003 à recevoir	260'388.00	262'353.00
Exigibles	5'540'652.04	5'840'499.90
Cotisations complémentaires 2003	1'234'412.00	1'232'447.00
Capital (Découvert)	(1'637'264.66)	(1'479'597.88)
Bénéfice (Déficit) de l'exercice	117'657.44	157'666.78
Manco de Fonds Propres	(285'195.22)	(404'817.66)
TOTAL DU PASSIF	5'255'456.82	5'435'682.24

LA FLAMME **PROJET**
Société mutuelle de crémation
Genève

Compte d'exploitation	**2005 CHF**	**2004 CHF**
PRODUITS		
Produits divers	2'000.00	0.00
Droits d'entrée	1'000.00	10'750.00
TOTAL DES PRODUITS	3'000.00	10'750.00
CHARGES		
Traitements et charges sociales	34'293.09	94'414.36
Frais généraux	49'216.90	78'492.97
Propagande et publicité	1'679.00	588.00
Amortissements	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	85'188.99	173'495.33
DEFICIT D'EXPLOITATION	(82'188.99)	(162'745.33)
PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS	**205'764.43**	**9'908.55**
PRODUITS (CHARGES) EXTRAORDINAIRES		
Dons	0.00	170.00
Dissolution provision pour cotisations compl. 2003 (au 01.01.04)	0.00	28'525.00
Honoraires conseils	(5'918.00)	(5'000.00)
Attribution à la réserve cotisations complémentaires (montants encaissés en 2004)	0.00	(28'525.00)
	(5'918.00)	(4'830.00)
BENEFICE (DEFICIT) DE L'EXERCICE	**117'657.44**	**(157'666.78)**

LA FLAMME
Société mutuelle de crémation
Genève

BfB

Engagements envers les membres	**Flamme 2005**	**Ville de Genève Simulation 2005**
	CHF	CHF
Solde du compte au 1er janvier	5'528'600	5'528'600
Admissions	29'000	29'000
Démissions	(6'250)	(6'250)
	5'551'350	5'551'350
Incinérations par les Pompes funèbres officielles de la ville de Genève	(197'627)	0
Achats cercueils	(94'535)	(94'535)
Autres incinérations à Genève	(11'877)	(11'877)
Incinérations hors canton	(13'805)	(13'805)
Avis de décès	(34'625)	(34'625)
Coût total des décès	(352'469)	(154'842)
TOTAL AU 31 DECEMBRE	**5'198'881**	**5'396'508**
Nombre de sociétaires au 1er janvier	7'700	7'700
Total des admissions et réintégration	20	20
Total des cas OCP	0	0
Total des démissions	(5)	(5)
Total des décès	(464)	(464)
Nombre de sociétaires au 31 décembre	7'251	7'251
Coût total des décès	352'469	154'842
Coût moyen par décès	760	334
Actifs	5'255'457	5'255'457
moins dettes à court terme et provision	(341'770)	(341'770)
Fonds disponibles pour couvrir les engagements envers les membres	4'913'687	4'913'687
Engagement théorique au 31 décembre envers les membres = coût moyen par décès * nombre de sociétaires	5'510'760	2'421'834
(Manque) Excédent de couverture = Disponible ./. engagement théoriques	**(597'073)**	**2'491'853**
ou en %	**-11%**	**103%**

Genève, le 12 mai 2006

M. David Carrillo, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs, tout est indiqué dans le rapport, mais je tiens à clarifier quelques points. Comme son titre l'indique, il s'agit de la reprise par la Ville de Genève des engagements et des actifs de La Flamme, société mutuelle genevoise de crémation.

Premièrement, il s'agit seulement d'une reprise par la Ville des engagements que cette société a contractés envers ses membres et des actifs, sans les passifs. Il ne s'agit pas de la reprise d'une société telle quelle en vue de la pérenniser, mais au contraire, comme le précise l'accord entre le Conseil administratif et cette société, il s'agit d'une dissolution de la société une fois les actifs et les engagements repris.

Deuxièmement, il est bon de rappeler que cette société possède des actifs qui se montent à environ 5 millions de francs. Il se pose la question de savoir si, malgré la reprise des actifs, la reprise des engagements nous fera finalement dépenser de l'argent. En regardant les comptes de la page 7 du rapport, sous «Simulation 2005», vous constaterez que si les actifs et les engagements sont effectivement repris par la Ville, avec un coût par décès de 334 francs et en tenant compte de l'ensemble des sociétaires actuels de La Flamme, il n'y a pas de déficit de couverture du service d'obsèques, mais au contraire un excédent d'environ 2,5 millions de francs, à 100 000 francs près.

Par conséquent, la Ville de Genève n'aura pas à débourser d'argent dans cette opération, puisque, avec les actifs, le coût par décès et – chose importante – aucune adhésion de nouveaux membres à cette société, comme c'est le cas depuis 2004, nous aurons un excédent de couverture de 2,5 millions de francs.

Troisièmement, il se présentera le cas de sociétaires domiciliés sur le territoire de la commune pouvant bénéficier à la fois des prestations de cette société que nous reprenons et de la gratuité octroyée par le règlement sur les cimetières. Si nous acceptons, bien entendu, cette proposition, ces personnes bénéficieront des prestations contractuellement assurées par La Flamme à ses sociétaires. Voilà, je pense avoir dit l'essentiel.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M. Carrillo, rapporteur, d'avoir bien expliqué la nature des enjeux. Maintenant, c'est un fait de société, l'incinération est devenue très commune. De plus, vous vous souvenez que l'Eglise catholique, avant 1963, n'autorisait pas l'incinération de ses fidèles, mais les choses ont changé depuis le Concile Vatican II. A l'heure actuelle, entre 40% et 50% de personnes, voire plus, se font incinérer.

J'avais confié à mon directeur, Philippe Aegerter, la mission de négocier avec La Flamme. Il l'a très bien fait, je l'en remercie, et il a expliqué, lors de l'audition à la commission des finances, tous les enjeux liés à la reprise de cette société.

En conclusion, pour la Ville, c'est non seulement une nécessité, mais un respect par rapport à ceux qui avaient adhéré à cette société mutuelle. Je le répète, c'est un fait de société, puisque l'incinération est devenue maintenant une chose tout à fait commune. Cette proposition a été votée à l'unanimité en commission et, ce soir, je crois que cela ne fait plus un pli.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les décisions du Conseil administratif du 24 août et du 19 décembre 2005;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte les termes du protocole d'accord signé le 4 mai 2005 par des représentants de l'administration municipale et par La Flamme, société mutuelle genevoise de crémation.

Art. 2. – Il accepte la donation de 5 035 601,16 francs, valeur au 30 septembre 2005, et les charges qui en découlent, conformément au protocole d'accord et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de La Flamme du 10 mai 2005.

Art. 3. – Il décide la création d'un fonds spécial géré par le Service de la comptabilité générale et du budget, auquel il attribue le montant de la donation.

Art. 4. – Il prend acte du règlement fixant les conditions d'utilisation du Fonds spécial La Flamme.

Art. 5. – Les engagements contractés par La Flamme envers ses membres, dans les limites prévues par le protocole d'accord, sont mis à la charge du département municipal responsable du Service des pompes funèbres et cimetières.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 335 000 francs destiné à des travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans les écoles de Geisendorf-Faller et du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives (PR-470 A)[1].

Rapporteur: M. Roman Juon.

La commission des travaux s'est réunie le 24 mai 2006, sous la présidence de M. Guy Dossan, pour étudier cette proposition qui lui a été envoyée lors de la séance plénière du 16 mai 2006.

Les notes ont été prises par M[me] Lucie Marchon qui, malgré un deuil, s'est organisée pour transmettre au rapporteur ses notes vendredi 26 pour permettre d'établir le rapport afin qu'il parvienne au Secrétariat du Conseil municipal lundi 29 mai. En effet, la commission s'est étonnée que la proposition ait été soumise au Conseil municipal aussi tardivement, les travaux devant être terminés pour la rentrée scolaire du 28 août prochain. Il faut savoir que le Conseil municipal devrait pouvoir accepter ce rapport lors de ses séances plénières des 26 et 27 juin. Il faudra attendre quarante jours de délai référendaire pour exécuter les travaux. La commission a noté que le maire, M. Manuel Tornare, a déclaré qu'il serait satisfait si le Conseil municipal votait le crédit à la fin juin.

Audition

M. Paolo Chiararia, adjoint de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance a été délégué pour présenter les trois projets:

[1] «Mémorial 163[e] année»: Proposition, 6798.

Ecole du 31-Décembre

Actuellement, 160 élèves prennent leur repas à l'école des Allières. Les locaux du parascolaire, situés dans les combles, vont déménager à l'Arcade, route de Frontenex 43, ce qui permettra d'aménager le réfectoire et créer un restaurant en division froide. Cela permettra d'éviter le déplacement des élèves, de garantir au mieux leur sécurité et de réduire le temps de déplacement. La surface sera plus grande, il y a un ascenseur, des toilettes et les sorties de secours nécessaires. Les travaux consistent à créer un espace de laverie, à vitrifier le parquet et à refaire les peintures. Coût des travaux: 78 000 francs. Cet objet ne figure pas au plan financier d'investissement (PFI), la situation ayant considérablement évolué depuis l'établissement de son établissement. La livraison des repas sera faite par le centre Florissant-Malagnou qui livre également les écoles Le-Corbusier et Contamines.

Les travaux pourraient être exécutés au mois d'août.

Ecole de Geisendorf

M. Chiararia explique qu'actuellement environ 200 élèves prennent leur repas à l'école. Le centre scolaire de Geisendorf est le plus important du canton. Les repas sont servis dans le bâtiment des inspecteurs. Cette situation devient problématique à cause du grand nombre d'élèves, il y en avait 40 au début. Comme les effectifs d'élèves se stabilisent dans le quartier, il a été décidé de récupérer deux salles de classes dans le bâtiment Faller et d'y installer le restaurant scolaire. Les travaux manuels seront déplacés dans la villa annexe. Les travaux pourraient se prolonger au-delà du 28 août, sans que cela pose de problèmes. Coût de l'opération 69 000 francs, pas inscrit au PFI .

Ecole des Eaux-Vives

Echange de locaux entre le Vêt'shop de la Croix-Rouge et les activités parascolaires.

Le troisième objet consiste à la rocade des locaux du parascolaire et du Vêt'shop qui sera déplacé dans le petit bâtiment qui se situe sur la rue des Eaux-Vives. Ainsi, les clients de la boutique auront un accès direct depuis la rue et ne seront plus obligés de traverser la cour de l'école. Les activités parascolaires et son administration, par cette rocade, gagneront en surface. Le dépôt du Vêt'shop restera au sous-sol où il se trouve actuellement. Le gros du budget des travaux consiste principalement dans la réaffectation du Vêt'shop en parascolaire. Le Vêt'shop prendra en charge une partie importante des fournitures pour ses nouveaux locaux. Les coûts des travaux sont estimés à 143 400 francs pour le parascolaire et à 28 500 francs pour les locaux de la Croix-Rouge.

Récapitulatif des coûts

Objets (TTC)	Fr.
Restaurant scolaire 31-Décembre	78 000
Restaurant scolaire Geisendorf-Faller	69 000
Rocade école des Eaux-Vives	172 000
Prestations du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion) 5%	15 950
Total du crédit	334 950
Arrondi à	335 000

Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à six mois.

Discussions

L'UDC déclare qu'elle votera ce crédit.

Le Parti du travail votera ce crédit.

Le Parti libéral votera ce crédit.

Les Verts voteront également ce crédit, en soulignant qu'il y a une grande population défavorisée qui doit bénéficier des meilleures conditions possibles.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ainsi que le Parti socialiste voteront ce crédit.

Le crédit est donc accepté à l'unanimité: 2 UDC, 3 L, 1 T, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 AdG/SI, 1 R.

La commission des travaux recommande au Conseil municipal de voter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 335 000 francs destiné à des travaux d'aménagement pour la création

de restaurants scolaires dans les écoles de Geisendorf-Faller et du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2014.

Le président. Je prie l'un de nos secrétaires, M. Coste, de nous donner lecture d'une lettre adressée par l'Association de parents d'élèves de Geisendorf, qui nous demande de lire ce courrier avant d'aborder la proposition PR-470 A inscrite à notre ordre du jour.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 juin 2006

Concerne: déplacement du restaurant scolaire de l'école de Geisendorf

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, nous vous informons que la solution proposée concernant le déplacement du restaurant scolaire de l'école de Geisendorf ne nous convient pas.

En effet, les enfants de la division élémentaire (première enfantine à deuxième primaire) sont actuellement hébergés pour les repas de midi dans le bâtiment du Département de l'instruction publique (DIP), propriété de l'Etat. Le projet prévoit de les déplacer dans des locaux d'un autre bâtiment, propriété de la Ville, qui ne seront pas plus adaptés que les anciens, la cuisine étant petite et les sanitaires insuffisants et trop hauts.

De plus, ce déménagement occasionne de nombreux désagréments pour les enfants et les enseignants: déplacement dans un autre bâtiment de l'atelier du livre, déménagement du local «STACC», et surtout fermeture définitive d'une classe.

Les enfants fréquentant les classes de troisième primaire à sixième primaire devront se déplacer au 99, rue de Lyon pour les repas de midi. Ce trajet est une

préoccupation pour les parents, car ils doivent traverser le grand carrefour des Charmilles et longer cette avenue au trafic très important et rapide.

Nous précisons, et le regrettons vivement, que nous n'avons pas été consultés sur ce dossier, ce qui est pour le moins surprenant, les parents d'élèves, et donc leur association, devant logiquement être un partenaire incontournable quand il s'agit de prendre ce genre de décision.

Pour ces raisons, nous souhaitons que cette proposition soit renvoyée en commission, afin que nous puissions être auditionnés et qu'une solution plus adéquate soit étudiée.

En espérant que notre requête sera prise en considération et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, nos plus cordiales salutations.

Pour l'Association de parents d'élèves de Geisendorf

Caroline Duri
Secrétaire

Jocelyne Zenger
Présidente

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce également que nous avons reçu deux autres lettres concernant cette proposition PR-470. Elles ont été transmises à toutes les personnes membres de ce Conseil municipal et elles figureront au *Mémorial*.

Lettre de la Société pédagogique genevoise

Genève, le 13 juin 2006

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Il a été porté à ma connaissance le fait que la commission des travaux avait rendu un avis favorable à l'unanimité concernant le déplacement du restaurant scolaire de Geisendorf. Sauf erreur, le Conseil municipal devrait traiter cette question le 27 juin 2006.

Si cela s'avère exact, il est de mon devoir de vous informer que ce projet est très fortement contesté autant par les enseignants que les parents concernés.

En effet, ce déménagement causerait une importante dégradation des conditions de travail des enseignant-e-s et des élèves de l'école Geisendorf-Faller. Cela signifierait: la suppression d'un local-classe en principe affecté à l'enseignant-e

généraliste non titulaire qui travaille avec les enfants en difficulté ou au titulaire de la structure d'accueil pour les primo arrivants; le déplacement de la salle des maître-sse-s; le transfert dans un autre bâtiment de l'atelier du livre; le déplacement du local photocopie et archivage; etc.

Cette fermeture de classe, cette redistribution des locaux, ces travaux importants d'aménagement ne se justifient pas, la situation actuelle étant jugée satisfaisante par les partenaires.

Autant par les contacts directs que j'ai eus avec l'équipe enseignante de Geisendorf-Faller que ceux que j'ai entretenus avec la présidente de l'Association de parents d'élèves de Geisendorf (APEG), M^me^ Jocelyne Zenger, je puis vous assurer qu'il convient de rejeter ce projet de déménagement de restaurant scolaire, pour le bien des élèves, de leurs parents et du corps enseignant.

Vous pouvez contacter à ce sujet la présidente de l'APEG (tél. 076 396 80 09), qui sera à même de confirmer mes propos et, le cas échéant, de les compléter.

Je vous remercie de votre attention et, dans l'espoir que vous défendrez l'avis des partenaires de l'école, je vous prie de croire, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Olivier Baud, président

Lettre du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
Le conseiller administratif

Genève, le 15 juin 2006

Concerne: proposition PR-470 – demande de crédit pour l'aménagement d'un restaurant scolaire dans l'école de Geisendorf

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

C'est avec surprise que j'ai pris connaissance du message qui vous a été adressé par M. Olivier Baud, président de la Société pédagogique genevoise, concernant l'objet cité en marge.

Sur le plan du principe, je m'étonne qu'une association professionnelle interfère au terme d'un processus de décision démocratique pour remettre en cause un projet auquel adhère la majorité des partenaires concernés.

En ce qui concerne le cas particulier du restaurant scolaire de Geisendorf, je tiens à vous informer des différentes étapes de l'élaboration de ce dossier:

– Depuis quatre ans et à différentes reprises, les secrétariats d'inspectrices et d'inspecteurs logés dans le bâtiment du Département de l'instruction publique, bâtiment voisin de l'école Geisendorf, m'ont signalé les nombreux inconvénients résultant de la cohabitation de leurs activités et du restaurant scolaire.

– Pour leur part, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), l'association du restaurant scolaire du quartier, constituée de parents d'élèves, et le Service des écoles et institutions pour l'enfance m'ont alerté pour signaler, eux aussi, les problèmes liés à la présence de ce restaurant scolaire dans ce bâtiment à vocation administrative.

  Ces problèmes sont notamment:
  – locaux sanitaires en nombre insuffisant et pas adaptés aux enfants;
  – espace trop exigu;
  – mauvaises conditions de travail du personnel (cuisine petite et mal aérée).

  Cet inconfort génère des tensions et des conflits qui péjorent la qualité de l'accueil des enfants.

– L'organisation des classes de l'école pour la rentrée 2006 offre une opportunité de sortir de cette situation en transférant le restaurant scolaire au sein de l'école, opportunité que j'ai saisie et qui est l'un des objets de la proposition PR-470.

– Ce projet a été conduit par le Service des écoles et institutions pour l'enfance en étroite collaboration avec la direction de l'enseignement primaire, l'inspecteur de l'école, une responsable d'école, le GIAP et l'association du restaurant scolaire. L'ensemble de la procédure n'a cessé de prendre en compte l'intérêt général des élèves et a veillé à assurer des conditions satisfaisantes aux enseignants sur tous les points de divergence. Il est vrai toutefois que le bruit et les odeurs seront peut-être des désagréments pour les enseignants qui restent à l'école durant leur pause de midi.

  Je relève également que M. Bernard Sommer, inspecteur, a informé M. Olivier Baud de la situation par deux notes transmises le 15 décembre 2005 et le 10 février 2006.

Pour ma part, je considère que l'ensemble de l'opération a fait l'objet de communications précises et régulières et d'une prise en compte des points de vue de tous les partenaires. Je maintiens que le projet va dans le sens de l'intérêt général des élèves et je souhaite qu'il puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à mes sentiments les meilleurs.

Manuel Tornare

Copie à M. Charles Beer, conseiller d'Etat

Le président. Je vous annonce que j'ai reçu sur mon bureau deux projets d'amendement de M. Didier Bonny, qui les développera tout à l'heure. Je donne d'abord la parole à M. le conseiller administratif Manuel Tornare.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois, et mon collègue Mugny est d'accord avec moi, que nous pouvons passer rapidement sur ce point. Au nom du Conseil administratif, nous acceptons les amendements proposés par le Parti démocrate-chrétien. Ainsi, nous pourrons en discuter en commission au mois de septembre.

Tout à l'heure, au vingt-cinquième anniversaire de l'Ecole préprofessionnelle de Saint-Gervais, j'ai rencontré M^me^ Irminger, qui me disait encore que les travaux dans les écoles des Eaux-Vives et du 31-Décembre étaient urgents. En revanche, pour celle de Geisendorf, ils pouvaient attendre. Je fais donc une concession, puisque je reconnais que nous pouvons encore en discuter avec certaines personnes intéressées par ce restaurant scolaire.

Mais, je vous le répète, pour les écoles des Eaux-Vives et du 31-Décembre, cela ne peut pas attendre: les travaux doivent impérativement être faits durant les mois de juillet et août, sinon les enfants en pâtiront. Je conteste les propos de M^me^ Zenger, présidente de l'Association de parents d'élèves de Geisendorf, mais je ne vais pas polémiquer ce soir. Avec la chaleur qu'il fait, c'est inutile…

M. Didier Bonny (DC). Je suis ravi d'avoir entendu les propos de M. Manuel Tornare. Effectivement, pour nous, il n'est absolument pas question de retarder les travaux pour les deux autres projets.

Pour cette raison, le Parti démocrate-chrétien propose de scinder l'arrêté initial en deux arrêtés distincts, selon les amendements suivants:

Projets d'amendement

«PROJET D'ARRÊTÉ I

»LE CONSEIL MUNICIPAL,

(…)

»arrête:

»Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de *262 000 francs* destiné à des travaux d'aménagement pour la création d'un restaurant scolaire dans l'école du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives.

»Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu (…) à concurrence de *262 000 francs*.»

L'article 3 est inchangé.

«PROJET D'ARRÊTÉ II

»LE CONSEIL MUNICIPAL,

(…)

»arrête:

»Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de *73 000 francs* destiné à des travaux d'aménagement pour la création d'un restaurant scolaire dans l'école de Geisendorf-Faller.

»Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu (…) à concurrence de *73 000 francs*.»

L'article 3 est inchangé.

Le premier amendement, soit le projet d'arrêté I, que nous pouvons voter immédiatement, concerne l'école du 31-Décembre et les locaux parascolaires de l'école des Eaux-Vives.

Le deuxième amendement, le projet d'arrêté II, concerne le restaurant scolaire dans l'école de Geisendorf-Faller, et nous demandons son renvoi en commission pour que nous puissions aller un peu plus loin dans nos investigations. Quand nous recevons une proposition comme celle-là, nous pensons a priori que tout est en ordre… Mais nous nous sommes rendu compte que ce n'est pas vraiment le cas.

Monsieur Tornare, je ne veux pas polémiquer avec vous. J'ouvre juste une petite parenthèse pour vous dire combien j'apprécie, avec d'autres ici, que vous soyez quasiment toujours à votre place dans cette enceinte; au moins un conseiller administratif est présent… Simplement, dans votre lettre du 15 juin 2006 envoyée à tous les membres de ce Conseil municipal, vous citez les gens qui ont été approchés pour le déplacement de ce restaurant scolaire, à savoir la direction de l'enseignement primaire, l'inspecteur de l'école, une responsable d'école, le GIAP et l'association du restaurant scolaire. L'Association de parents d'élèves de Geisendorf n'est pas mentionnée… Mais ce n'est pas bien grave.

Ce qui me réjouit surtout, c'est que notre démocratie fonctionne et, en qualité d'enseignant et de responsable d'école, je peux dire que nous sommes contents quand des associations de parents s'expriment, même s'il faut quelquefois entendre des remarques qui ne nous plaisent pas forcément. Cela prouve une chose: les parents s'intéressent à l'école, à leurs enfants, et c'est bien. Je le répète, je suis heureux que vous ne combattiez pas ces amendements et, comme il n'y a pas d'urgence, nous procéderons en commission à l'audition des membres de cette association. Ainsi, nous voterons en toute connaissance de cause et nous ferons le bon choix.

M. Jacques Mino (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) aurait aussi pu signer les amendements présentés par le Parti démocrate-chrétien, parce que notre raisonnement va dans le même sens.

Je ferai juste une petite remarque. A la commission, nous savions qu'il fallait travailler rapidement pour que les travaux puissent commencer au plus vite. A vrai dire, c'est un peu dommage de travailler en urgence et de voter les yeux fermés en se disant qu'il faut faire vite. Les consultations ont eu lieu, mais, après coup, on se rend compte tout de même que des gens pensent avoir été mal écoutés, pour le moins.

Avec le deuxième amendement du Parti démocrate-chrétien, nous pourrons étudier tranquillement à la commission des travaux le transfert du restaurant scolaire de l'école de Geisendorf et, pour le reste, cela ne pose aucun problème. Nous nous réjouissons de voir les travaux commencer.

M. Guy Dossan (R). Nous accepterons bien entendu les amendements du Parti démocrate-chrétien. Comme la plupart des groupes dans cette enceinte, nous avons été contactés par des adhérents de nos partis respectifs membres de l'association de parents d'élèves ou par des enseignants. Comme vient de le relever mon collègue Mino, et comme je l'avais dit lors de l'entrée en matière, nous étions étonnés qu'une proposition si importante – nous connaissions les problè-

mes qu'elle présentait au niveau du réfectoire depuis un certain temps – arrive en catastrophe juste avant la pause estivale. Lors de l'audition en commission, tout avait l'air tout beau, tout neuf – tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil… – mais nous avons constaté que, visiblement, tout n'était pas aussi bien que la présentation faite.

Nous repartirons de zéro avec la proposition de l'école de Geisendorf et nous accepterons le projet d'arrêté I pour les écoles du 31-Décembre et des Eaux-Vives, puisque c'est urgent.

M. Alexis Barbey (L). Je suis navré de faire une intervention sur un sujet aussi secondaire après avoir parlé de la nouvelle loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile; mais nous revenons à des questions un peu plus communales… A la lecture de ce projet, je me demande qui a organisé la consultation pour Geisendorf: les services de M. Tornare ou ceux de M. Ferrazino?

Je suis allé faire ma petite enquête, car il se trouve que mes enfants vont à l'école à Geisendorf. Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps, en les accompagnant, pour demander aux uns et aux autres ce qu'ils pensaient de ce projet. Or ni les parents, ni les enseignants, ni le GIAP n'ont été consultés. Pourtant, ils ont tous un avis négatif. Les enfants, par extension, ont un préavis négatif, parce que le nouvel emplacement ne leur permettrait plus de se laver les dents ni de faire la sieste. En effet, les locaux proposés dans le nouveau bâtiment ne sont pas équipés de stores. C'est de la petite histoire, mais je tiens quand même à relever ici cette information qui vient de la base.

Nous connaissons le pourquoi de cette proposition. Les personnes à l'origine de cette demande sont les occupants du bâtiment où les enfants prennent actuellement leur repas, à savoir des cadres de l'enseignement qui disent être dérangés entre midi et 14 h. Je m'étonne juste que, sur cette base-là, on fasse des projets de travaux et de transformations pas très coûteux, mais financés tout de même par l'argent du contribuable.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je ne pense pas que vous vouliez faire de la polémique – même pacifiquement – ce soir, parce que j'ai des dates qui ne correspondent pas du tout avec ce qui a été dit. Je vous informe simplement que, le 8 mars 2006, M^me^ Irminger – non pas M. Ferrazino – a écrit à M^me^ Jocelyne Zenger, présidente de l'APEG, pour l'informer du projet de déplacement du restaurant scolaire. Ce courrier précisait que la négociation était conduite entre les enseignants, l'inspecteur, le GIAP et l'association du restaurant scolaire, composée de parents d'élèves. Cette information n'a suscité aucune réaction de la part de M^me^ Zenger qui, à ce jour, n'a

jamais pris contact avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance pour faire valoir son point de vue.

Vous avez votre version, j'ai la mienne. Je vous propose donc que nous puissions nous écouter en commission, sinon nous allons polémiquer inutilement.

M. Roman Juon (S). Cette affaire est consternante. M. Tornare vient d'apporter un des éléments de réponse que j'allais donner, parce que j'ai également fait mon enquête à ce propos. Les enseignants de cette école ont aussi été consultés et, actuellement, dix-huit d'entre eux sont d'accord avec ce projet et deux ne le sont pas. Ces deux enseignants, dont l'un fait partie de la Société pédagogique genevoise (SPG), ont utilisé ce moyen, ce levier, pour partir en guerre, car ils ne sont pas d'accord. Question démocratie, là, ce n'est pas mal!

Ont été consultés les groupes et les personnes qui devaient l'être: le GIAP, l'association du restaurant scolaire, et certains membres de ces groupes font partie de l'APEG. M. Tornare vient de le dire, cette association a été informée du projet de déplacement du restaurant scolaire, mais elle n'a jamais pris contact avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance. A la suite de mon enquête, je crois qu'il y a dans cette affaire des bisbilles et certaines personnes veulent se mettre en avant. Mais un grand nombre d'enseignants et les inspecteurs sont d'accord. Alors, dans ce plénum, allons-nous repartir de zéro à chaque fois qu'une lettre contestant un projet sera envoyée? Ce n'est pas grave, nous ne polémiquerons pas et nous passerons tout de même de bonnes vacances…

Nous, Parti socialiste, nous ne sommes pas d'accord de remettre cette proposition en question à cause d'une minorité de gens qui savaient, depuis le 8 mars 2006, que le projet était en discussion. Ils pouvaient donc participer au débat, mais ils ne l'ont pas fait, préférant nous balancer des lettres et créer la zizanie. De ce côté-là, ils ont bien réussi leur coup!

M^me^ Marguerite Contat Hickel (Ve). Je ne vais pas entrer en matière au sujet de ce début de polémique. Nous devons surtout retenir l'unanimité de la commission des travaux en faveur de l'école des Eaux-Vives et de celle du 31-Décembre. Le groupe des Verts est d'accord avec la proposition du Parti démocrate-chrétien pour l'école Geisendorf, mais nous souhaiterions le renvoi de cet amendement – le projet d'arrêté II – à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Didier Bonny (DC). Nous appuyons le renvoi du deuxième amendement concernant le projet d'arrêté II à la commission sociale et de la jeunesse. Pour nous, c'est une question d'opportunité et de savoir où se situe le meilleur endroit

pour ce restaurant scolaire. Il ne s'agit pas d'une question de travaux, mais de locaux, et cela relève plutôt de la commission sociale et de la jeunesse qui, comme elle l'avait fait pour le préau de l'école de Beaulieu, pourra aller voir sur place.

A vrai dire, si nous allons sur place, nous nous rendons compte que la solution actuelle n'est pas géniale. Il faut donc pouvoir étudier l'autre proposition, voire éventuellement une troisième.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous nous rallierons à la proposition la plus pertinente, celle du renvoi à la commission sociale et de la jeunesse. Du point de vue des travaux, il n'y a plus rien à voir ni à vérifier, car cela a été fait en commission des travaux. C'est donc vrai, le problème est ailleurs, c'est un problème de pertinence par rapport aux différents intervenants concernés par cette réalisation.

M. Olivier Coste (S). En qualité d'enseignant, je veux simplement relever une erreur faite par M. Juon. Aucun enseignant de l'école de Geisendorf ne fait partie du comité de la SPG. En revanche, certains sont membres du comité de l'Association refaire l'école (ARLE), mais, de celui-là, on ne parle pas… Je tenais à le relever.

Quant au fond du problème, il a été réglé ailleurs.

Le président. C'était une communication d'un socialiste à un autre socialiste… *(Rires.)*

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I présenté par M. Bonny est accepté à la majorité (opposition des socialistes).

L'arrêté I est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 262 000 francs destiné à des travaux d'aménagement pour la création d'un restaurant scolaire dans l'école du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 262 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2014.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Bonny et le renvoi du projet d'arrêté II à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à la majorité (opposition des socialistes).

Le président. Le projet d'arrêté II est donc renvoyé avec la proposition PR-470 originelle à la commission sociale et de la jeunesse. Nous y joindrons aussi les courriers qui nous ont été adressés par la SPG et par le conseiller administratif M. Manuel Tornare.

Nous passons à la dernière motion d'ordre acceptée à 17 h, soit l'examen du rapport M-563 A et P-170 A, concernant l'Espace Rousseau. D'aucuns m'ont signalé que nous devions disposer de suffisamment de temps pour traiter ce point. Il est 22 h 15, j'ai l'intention de clore nos débats à 23 h, mais si nous n'avons pas terminé avec ce rapport, je prolongerai notre séance jusqu'à la fin de la discussion.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, je m'étonne que vous n'ayez pas lié à cette discussion la motion M-620, car il avait été convenu, entre le bureau et les chefs et cheffes de groupe, que ce serait le cas.

Le président. Monsieur Deshusses, vous avez raison. La motion M-620 sera donc liée à ce point.

7.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner:

– **la motion du 9 novembre 2005 de M^mes^ Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber et Jean-Charles Lathion, renvoyée en commission le 30 novembre 2005, intitulée: «Pour un soutien à l'Espace Rousseau et son rattachement à la BPU» (M-563 A)[1];**

– **la pétition intitulée: «Sauvons l'Espace Rousseau, menacé de fermeture!» (P-170 A)[2].**

Rapporteur: M. François Gillioz.

Préambule

La commission des arts et de la culture s'est réunie à sept reprises, sous la présidence de M^me^ Florence Kraft-Babel, soit les 26 janvier, 16 février, 2, 9 et 23 mars, 4 et 18 mai 2006, pour étudier la motion M-563. Elle s'est rendue sur les lieux, le 26 janvier 2006, à l'Espace Rousseau, et le 9 mars à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).

La pétition P-170 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal le 5 avril 2006. La commission a auditionné les pétitionnaires le 18 mai 2006.

Le rapporteur tient à remercier M^mes^ Laurence Schmidlin, Jacqueline Meyer, Vjosa Gervalla et Lucie Marchon pour la qualité de leurs notes de séances qui ont grandement facilité la rédaction de ce rapport.

Rappel de la motion

Considérant:

– l'importance de la figure de Rousseau pour Genève;

– les possibilités culturelles offertes pour la mise en valeur de l'œuvre de cette personnalité emblématique à travers la mise à disposition d'un espace spécifique sis au 40, Grand-Rue, dans sa maison natale, actuellement dit «Espace Rousseau»;

---

[1] «Mémorial 163^e^ année»: Développée, 3400.
[2] «Mémorial 163^e^ année»: Commission, 6262.

– l'exiguïté des espaces consacrés à Rousseau à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) en regard de la richesse des collections;
– les compétences des spécialistes de la BPU et les excellents travaux menés par ceux-ci au sein de cette institution depuis de nombreuses années,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– tout mettre en œuvre pour préserver l'actuel Espace Rousseau, 40, Grand-Rue;
– envisager avec les responsables compétents la possibilité de raccorder ou intégrer à la BPU l'Espace Rousseau existant;
– présenter au Conseil municipal les conditions et les coûts du projet.

Texte de la pétition

(Voir annexes.)

Travaux de la commission

Séance du 26 janvier 2006, dans les locaux de l'Espace Rousseau au 40, Grand-Rue

La présidente salue et remercie M^me^ Ferrari, directrice de l'Espace Rousseau, M. Sapey, président du conseil de fondation, M^me^ Cornu, secrétaire au conseil de fondation, et M. Candaux, membre du conseil de fondation, d'accueillir la commission.

M^me^ Ferrari remercie les commissaires de s'être déplacés et leur propose de suivre le parcours audiovisuel dédié à Rousseau. Elle explique que cette trajectoire a été élaborée à partir d'un scénario de Jean Starobinski qui était associé aux débuts de l'Espace Rousseau. Elle souligne que l'équipement (casque audio fonctionnant par infrarouge) est très sophistiqué; les visiteurs ont la possibilité de faire la visite, d'une durée de vingt-cinq minutes, en cinq langues et de cheminer ainsi à travers la vie et l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau.

M. Sapey fait remarquer que, depuis la fin de l'année 2005, l'Espace Rousseau est fermé, faute de moyens. Il aimerait tout d'abord apporter une correction à un jugement adressé par M. Mugny, par voie de presse, qui disait que les choses sont toujours pareilles, à savoir qu'on lance des associations qui tendent la main lorsqu'elles n'ont plus de moyens. M. Sapey fait remarquer que l'Espace Rousseau a émergé du Fonds culturel de la Ville et de l'Etat et que, déjà à la fin 2002, ils avaient tiré la sonnette d'alarme et dit que, sans la contribution des services publics, l'Espace Rousseau ne pourrait survivre. M. Sapey ajoute qu'ils ne sont

pas restés inactifs pendant tout ce temps. En 2004, l'apport de fonds privés s'est monté à 200 000 francs, somme qui représente les coûts de fonctionnement de l'accueil. Dans la conjoncture actuelle, M. Sapey explique qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir réussir à renouveler cette collecte, d'autant plus que, souvent, les partenaires financiers ne donnent qu'une seule fois.

M. Sapey fait remarquer, pour répondre à un autre reproche du magistrat disant que la situation de l'Espace Rousseau était figée, que ce qui se fait à l'Espace Rousseau ne représente que la moitié des activités qui y sont développées. Le livre d'or en témoigne, les quelque 16 000 visiteurs accueillis en trois ans n'ont pas trouvé les lieux figés. Le second volet que l'Espace Rousseau développe concerne des activités événementielles, pédagogiques et culturelles. Par exemple, un concours de bandes dessinées a été organisé, des lettres d'amour inédites de Rousseau ont été publiées par les Editions Zoé, un concours de rap a été organisé avec des élèves du collège Rousseau, etc.

Afin d'assurer la survie de cet espace, M. Sapey explique qu'ils ont imaginé trouver, peut-être, une solution par le biais d'un rapprochement avec la BPU, qui est orientée vers la recherche (alors que l'Espace Rousseau est tourné vers le grand public), projet qui se rapproche du contenu de la motion M-563. Ils ont la conviction forte qu'il y a une vraie justification à promouvoir Rousseau, et imaginer dépasser le cadre de cet espace permettrait d'aller plus loin dans ce sens.

Depuis que l'Espace Rousseau s'est mobilisé, M. Sapey remarque qu'une attente grandissante à Genève, en Suisse, mais aussi à l'étranger a été constaté autour de la célébration de cette personnalité. La pétition qui a circulé a déjà recueilli 800 à 900 signatures. Au-delà de l'Espace Rousseau, il y a un vrai projet possible. Genève mériterait d'avoir une véritable Maison Rousseau, où l'on présenterait des livres au grand public. M. Sapey explique que, lorsque l'Espace Rousseau a été lancé, M. Moutinot disait, dans son discours d'ouverture, que Genève faisait un grand pas en ouvrant cet espace et que cela était une chance que le 40, Grand-Rue, ouvert sur la Vielle-Ville, puisse l'accueillir, car Rousseau était jusqu'alors confiné dans un espace sombre (la BPU). M. Moutinot a ajouté que le moment était venu que la Genève contemporaine rende hommage à l'un de ses plus célèbres enfants.

M. Sapey rappelle qu'en 2012 on fêtera le tricentenaire de la naissance de Rousseau et que, pour le deuxcentième anniversaire, en 1912, une grande fête populaire avait eu lieu: les rues étaient pleines de gens. Il ne doute pas que d'autres cantons et la France feront ce qu'il faut pour célébrer correctement Rousseau. Il pense qu'il ne faut pas attendre la veille de 2012 pour organiser les choses et ajoute que les personnes travaillant pour l'Espace Rousseau ne sont pas des fanatiques, mais qu'elles affichent un enthousiasme évident et élémentaire à l'égard de Rousseau.

Un premier commissaire remercie M. Sapey pour sa présentation et se félicite que le débat s'ouvre sur Rousseau, tout en faisant remarquer que, dans ce débat, on parle aussi de discordances. Il a entendu dire que différentes écoles rousseauistes s'affrontaient et demande ce qu'il en est aujourd'hui.

M. Candaux explique qu'il est le plus ancien membre du comité de la Société Jean-Jacques Rousseau, qui a été fondée en 1904, et que l'initiative de la création de l'Espace Rousseau a déplu à certains membres de cette société savante, car ils avaient l'impression qu'on leur arrachait non seulement un créneau, mais aussi de l'argent qu'ils avaient déjà de la peine à recueillir pour leur collection d'almanachs. Ces gens avaient peur d'une concurrence nouvelle. M. Candaux ajoute cependant que les choses ont évolué, car le succès de l'Espace Rousseau a impressionné un certain nombre de personnes, dont Jean Starobinski qui a, toutefois, gardé une certaine neutralité à l'égard du projet. M. Candaux a l'espoir de voir l'harmonie revenir chez les rousseauistes, dans le courant 2006, à travers le changement de présidence de la Société Jean-Jacques Rousseau et il joute qu'il faut laisser les choses se faire en douceur. Il comprend que le magistrat puisse craindre d'avoir affaire à des gens qui ne s'entendent pas, mais il assure que dans six mois celui-ci pourra être rassuré.

M. Sapey ajoute que l'Espace Rousseau n'est pas une chapelle rousseauiste et que ses responsables sont dans un combat global par rapport à tous les champs culturels.

M^me^ Cornu dit qu'ils ont un devoir didactique de vulgarisation.

M^me^ Ferrari précise que, s'il y a des dissidences, il y a aussi des collaborations et que l'Espace Rousseau entretient des contacts avec la bibliothèque de Neuchâtel, avec le Musée Rousseau, à Môtiers, le Musée des Charmettes, dont elle va rencontrer la directrice prochainement. Elle a également été invitée par l'équipe Rousseau du Centre national de la recherche scientifique de Paris, il y a quelques jours, à présenter les activités de l'Espace Rousseau. M^me^ Ferrari s'efforce d'entretenir toutes ces collaborations.

Un commissaire demande comment l'Espace Rousseau s'organise et se gère.

M. Candaux observe qu'il n'y a pas de frais de sécurité, car il n'y a pas de manuscrits. Il explique que l'idée, au départ, était de n'avoir surtout pas trop de dépenses et d'ouvrir largement les lieux au public. Ils ont donc opté pour un parcours audiovisuel.

Un autre commissaire demande quel est le budget de l'Espace Rousseau et ce que la somme de 150 000 francs articulée par le département des affaires culturelles permettrait d'autre, car il remarque que, si un rapprochement se faisait avec la

BPU, des manuscrits pourraient être présentés dans l'Espace Rousseau et, comme l'a relevé M. Candaux, cela impliquerait des coûts de surveillance.

Mme Ferrari fait circuler un document présentant le budget de l'Espace Rousseau. Elle explique qu'elle a parlé avec Mme Buyssens, conservatrice à la BPU. Elle précise que, avec l'Espace Rousseau,la création d'un lieu complètement inédit et non un musée dix-huitiémiste a été tenté. Ils veulent faire vivre, dans ces lieux, un homme du XVIIIe siècle dont l'esprit est tout à fait contemporain. S'il y a un rapprochement à faire avec la BPU, Mme Ferrari explique que ce ne sera pas nécessaire de présenter des manuscrits. Elle cite l'un des projets de M. Crettaz, ancien conservateur au Musée d'ethnographie, qui, un temps, avait décidé de sortir un objet et de le raconter durant une soirée.

Mme Ferrari pense que l'on pourrait ainsi sortir un manuscrit et faire quelque chose autour de lui, sans que l'on ait besoin d'un programme sécuritaire pour cela. Elle imagine également n'avoir en vitrine que des fac-similés, car elle croit que c'est ce que représentent les écrits de Rousseau qui est important. De plus, Mme Ferrari pense qu'il y a d'autres volets à développer avec la BPU, car l'obstacle de l'Espace Rousseau est que c'est un lieu minuscule et que, s'il continue à exister, il faudra trouver une vraie voie où poursuivre ses activités. Elle relève que les magistrats incitent toujours les institutions à aller à la rencontre du public, mais souligne que c'est ce qu'a toujours fait l'Espace Rousseau, notamment parce que les lieux sont étroits. Concernant le budget, elle explique que le document distribué présente les chiffres révisés de 2003-2004. Elle précise que, en 2004, les activités ont été concentrées sur l'accueil contrairement à 2003, année durant laquelle de nombreuses activités événementielles ont été développées. Le budget compte 100 000 francs pour l'accueil, dont 60 000 francs pour les frais de personnel, la ligne téléphonique, la poste et l'administration courante, et 100 000 francs pour l'événementiel. Mme Ferrari explique que ce volet est très élastique, car s'il n'y a pas d'argent, ils n'organisent rien. C'est ce qui s'est passé en 2004.

Mme Ferrari dit qu'elle a alors changé de fonction et qu'elle a consacré son temps à la recherche de fonds. A propos de l'argent, elle croit qu'il ne faut pas penser que la création d'une Maison Rousseau va coûter beaucoup d'argent et que ce ne sera que la Ville qui devra ouvrir sa bourse; elle explique qu'il y a des dizaines de fondations, de banques et d'associations qui sont prêtes à soutenir Rousseau, pour autant qu'il y ait, en amont, une volonté politique.

Mme Ferrari a contacté, il y a deux ans, le département de M. Couchepin, car une collaboration intercantonale (beaucoup de cantons sont liés à Rousseau) permettrait de lever des fonds considérables. Elle fait remarquer que, en France, il y a trois musées Rousseau (à Chambéry, à Paris et à Montmorency) et que des collaborations avec eux sont possibles, de même que trouver des fonds, mais il faut

une volonté politique au préalable. Mme Ferrari explique que, s'ils se sont adressés à la Ville, c'est parce c'est elle qui mène la vie culturelle à Genève. Elle ajoute que parmi des donateurs réguliers, même s'il ne s'agit pas de sommes folles, des communes comme Confignon soutiennent l'Espace Rousseau.

Une demande de crédit (proposition PR-431) ayant été déposée par le Conseil administratif pour la réfection de la salle Ami-Lullin de la BPU, la présidente demande à M. Candaux ce qu'il peut dire aux commissaires à propos de ce crédit.

M. Candaux pense qu'il faut auditionner Mme Buyssens à ce propos, car c'est elle qui, dans le cadre de la BPU, est chargée de la réorganisation de la salle Ami-Lullin. Néanmoins, il explique que, suite au cambriolage du Musée de l'horlogerie, le directeur et l'équipe de la BPU se sont rendu compte que la sécurité de la salle Ami-Lullin était encore plus mauvaise que celle du Musée de l'horlogerie. Ils ont donc décidé de prendre des mesures d'urgence. Ils ont tout d'abord retiré les pièces rares qui y étaient exposées, puis ont mis sur pied un projet de réfection de cette salle qui avait besoin d'être restaurée. Le projet qui a été admis par le Conseil administratif et qui se trouve maintenant devant le Conseil municipal propose de réaménager la salle Ami-Lullin en un seul grand lieu, où toutes les célébrités de Genève seraient présentes, depuis Calvin jusqu'à Jean Piaget, Rousseau compris. M. Candaux relève toutefois que ce musée restera dédié aux spécialistes, car il n'ouvrira jamais le dimanche. Pour avoir quelque chose de touristique, ce n'est pas là qu'il faudra le chercher, conclut M. Candaux.

Un commissaire demande ce qu'il en est exactement de la situation actuelle de l'Espace Rousseau.

Mme Ferrari répond que l'espace est fermé. Ils ouvrent encore les lieux, sur demande, pour des classes ou des groupes; ce sont alors des bénévoles qui assurent l'accueil.

M. Sapey ajoute que, depuis, ils ont pris contact avec différentes personnes, dont la commission des arts et de la culture. Ils attendent vivement les conclusions de la commission sur la motion. Ensuite, ils ont mobilisé le public pour voir si ce dernier attendait quelque chose de concret. Ils ont pris des contacts exploratoires avec des sponsors et des donateurs, sans avoir encore sollicité quelque chose de leur part. Enfin, ils ont des démarches en cours auprès de la Confédération, mais ils pensent que la décision pour la suite des choses doit être prise à Genève.

Un autre commissaire observe que M. Sapey a des amis et qu'un mouvement de solidarité est parti de la *Tribune de Genève* qui s'est fait l'écho du soutien à l'Espace Rousseau, voire le moteur de la réflexion qui l'entoure. L'Espace Rousseau s'est ainsi profilé à travers une série d'articles, et un courant de sympathie s'est propagé dans la presse. Ce même commissaire remarque également que cette action de soutien a aussi été annoncée dans l'objectif du tricentenaire. Il ne doute

pas que les gens qui font l'Espace Rousseau ont un rêve pour cet anniversaire; il se demande à quoi ressemble ce rêve et comment ils se profilent par rapport à cet espace dédié à la figure de Rousseau, et l'idée d'une Maison Rousseau.

M. Sapey répond qu'ils voient les choses en deux temps. Premièrement, il faut faire survivre l'Espace Rousseau qui existe déjà et qui se trouve dans la maison natale de Rousseau. Deuxièmement, il faut se préparer à faire un peu plus avec une Maison Rousseau et construire un projet mieux dessiné à partir du tremplin que constitue l'Espace Rousseau. Il pense que les choses commencent avec la survie d'un lieu qui a accueilli 16000 visiteurs en trois ans. Il dit que, si toute la classe politique, culturelle et citoyenne pense qu'il y a quelque chose à faire, on peut construire à partir de là. Il explique que tout n'est pas résolu, mais qu'ils ont la volonté de faire avancer les choses en tant que citoyens.

Un commissaire demande si des contacts ont été pris avec d'autres lieux rousseauistes français afin d'entrer dans un rapport dynamique.

M[me] Ferrari répond affirmativement; elle ajoute que, le 3 février prochain, elle va rencontrer la conservatrice du Musée des Charmettes qui est aussi un lieu grand public, sis dans la maison de Madame de Warens.

M. Candaux explique que l'idée, qui émerge d'ailleurs dans toute la culture actuellement, est celle de la création d'un réseau culturel Rousseau. Il pense qu'il y a largement de quoi constituer un itinéraire dans la région Rhônes-Alpes en France et en Suisse, car il s'y trouve de nombreuses maisons publiques et privées qui se visitent. Ces réseaux s'organisent avec un petit guide spécifique et proposent des parcours pour tous les âges. Mais M. Candaux souligne que, pour gérer cela, il faut une centrale au point de départ du parcours et que Genève serait toute désignée pour cela.

Le même commissaire demande s'ils ont approché Pro Helvetia.

M. Sapey répond affirmativement, mais déclare que l'Espace Rousseau ne fait pas partie des domaines d'action de Pro Helvetia.

M[me] Cornu ajoute que, en revanche, dès lors que la Ville montre son soutien et que la pérennité de l'Espace Rousseau est assurée avec un montant, les privés entrent en matière. Elle assure que Rousseau a une grande attractivité auprès de beaucoup de privés.

La présidente rappelle que le parcours de Rousseau commence au 40, Grand-Rue et se termine au Panthéon de Paris. En 2012, le Panthéon va regarder là où tout a commencé; elle pense qu'il est bon de voir dès maintenant ce que l'on peut faire avec cette figure. Elle ajoute que deux personnes du Comité européen Jean-Jacques Rousseau ont demandé à être entendues par la commission, afin de présenter ce qui se fait en Europe autour de cette personnalité. Elle précise que le

comité européen a reçu dernièrement le label de l'Unesco et que toutes les activités qu'il soutient peuvent ainsi être patronnées par l'Unesco. Elle demande si la commission voit un inconvénient à auditionner ces personnes. La présidente prévoit également l'audition de M. Mugny avec M. Jacquesson, directeur de la BPU, et M[me] Buyssens, conservatrice.

Les commissaires approuvent ces auditions à l'unanimité.

Séance du 16 février 2006

Audition du Comité européen Jean-Jacques Rousseau

La présidente salue et remercie la présence de M. Hildebrand, président du Comité européen Jean-Jacques Rousseau, de MM. Marteau, Alberton, Candaux, Moser et Birens-de-Hahn, membres du comité.

M. Hildebrand explique qu'il ne faut pas confondre les différentes instances que sont la Fondation de l'Espace Rousseau, le Comité européen Jean-Jacques Rousseau et la Société Jean-Jacques Rousseau. Il précise que le comité a été fondé par quatre personnes, en 1981. Ses statuts, établis la même année, ont été revus en 1996. Le comité a décidé de lancer un projet autour de Rousseau à l'attention du grand public et de l'installer au 40, Grand-Rue. Il a reçu, pour ce faire, 100 000 francs de la Loterie romande. Puis, en 1995, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer, pour réaliser ce projet, le premier étage du 40, Grand-Rue. Le comité a créé une association pour son aménagement, une commission financière et une fondation pour le 40, Grand-Rue, et c'est à travers ce travail que l'Espace Rousseau a été créé. Un concours d'architecture a été lancé. Le projet coûtait 800 000 francs et c'est la commission des finances du 40, Grand-Rue qui s'est chargée de trouver la somme. Diverses aides ont permis de payer l'aménagement de l'Espace Rousseau et la première année de fonctionnement. Le 28 juin 2002, l'Espace Rousseau a été inauguré.

M. Hildebrand remarque que la fondation travaille d'arrache-pied pour trouver de l'argent et sensibiliser le public à la figure de Rousseau. Il ajoute que le comité mène beaucoup d'autres activités pédagogiques et culturelles, qu'il publie des livres, édite une lettre d'information, etc. Concernant ses projets futurs, il a proposé à l'Université de Genève de s'intéresser à Rousseau sous un autre angle et va créer une passerelle académique rousseauiste pour que les élèves et les professeurs puissent avoir une approche originale de Rousseau. Le comité va éditer un cahier pédagogique. Il va aussi installer un parcours rousseauiste allant de l'Ile Rousseau au Musée Rousseau dans la salle Ami-Lullin de la BPU en installant des pavés spéciaux. Il a déjà reçu l'autorisation d'en installer cinq pour faire un essai. Dans l'optique de 2012, il a créé un dossier intitulé «Rousseau 2012 – Jean-Jacques Rousseau, créateur de nos diversités».

Après une visite du Musée Rousseau dans l'Espace Ami-Lullin à la BPU, la présidente a cru comprendre que les documents et archives que conservait la BPU n'appartenaient pas à la Ville de Genève et que le Musée Rousseau était la propriété de la Société Rousseau. Elle aimerait recevoir quelques éclaircissements à ce sujet.

M. Candaux répond que le Musée Rousseau a été inauguré il y a environ un siècle, peu après la fondation de la Société Rousseau (1904). La BPU avait alors accepté de montrer une partie des richesses de cette dernière. Dès le départ, le Musée Rousseau est le fruit d'une collaboration entre la Société Jean-Jacques Rousseau et la Ville de Genève qui a prêté ses locaux. M. Candaux explique que la majorité des pièces appartiennent à la BPU, mais que la Société Jean-Jacques Rousseau a aussi reçu en dons un certain nombre d'ouvrages remarquables et de manuscrits qu'elle prête afin de compléter la collection et que, par ailleurs, des privés prêtent également quelques pièces.

Un commissaire demande si le comité souhaiterait étendre l'Espace Rousseau sur deux étages supplémentaires, l'ouvrir au public et aux chercheurs et y présenter un certain nombre d'objets appartenant au Musée Rousseau, ou s'il préférerait n'accueillir à l'Espace Rousseau qu'un seul public et laisser à la BPU la possibilité de faire une salle des lumières consacrée à la recherche.

M. Candaux répond que la première hypothèse est idéale, mais qu'il faut faire face à la présence de services cantonaux qui occupent les locaux du 40, Grand-Rue.

M. Hildebrand explique que le projet se conçoit en deux étapes. Tout d'abord, il faut revitaliser le premier étage; ensuite, il faut savoir quoi faire avec les deuxième, troisième, quatrième et cinquième étages du 40, Grand-Rue. Ils ont imaginé, tout en sachant que cela est utopique, rassembler le Canton et la Ville pour décider d'un programme et pour que le premier mettre à disposition l'ensemble du 40, Grand-Rue et que la seconde aide à son aménagement et au remplissage progressif des étages en termes d'objets. Ainsi, l'Espace Rousseau resterait dans la maison natale de Rousseau et on y réunirait tous les publics. De plus, ce lieu revitaliserait la Vieille-Ville et s'inscrirait dans un environnement patrimonial riche (proche de la Maison Tavel et du Musée de la Réforme).

Un commissaire a noté que M. Hildebrand avait évoqué la possibilité de présenter des manuscrits et des objets du Musée Rousseau dans les étages du 40, Grand-Rue, mais il relève que cela serait une solution très coûteuse et compliquée. Il demande s'ils n'ont jamais essayé de se lancer sur une autre piste pour améliorer l'Espace Rousseau et le rendre plus attractif, et s'ils ne se sont jamais demandé comment faire pour proposer un itinéraire Rousseau dans la ville, compte tenu de l'intérêt que les gens (qui forment un public différent de celui des

chercheurs et universitaires qui veulent consulter des livres plus spécialisés) ont de visiter la maison natale de Rousseau.

M. Hildebrand explique que leur public est constitué, d'une part, d'écoliers qui sont enchantés par le travail pédagogique qui leur est offert (visite de l'Espace Rousseau, travail de textes et présentations synthétiques de ce qui a été compris) et, d'autre part, des pèlerins: lorsqu'il y a eu la Fureur de lire, ils ont organisé deux visites guidées qui allaient de l'Ile Rousseau au 40, Grand-Rue. Pour la première de ces visites, 40 personnes se sont présentées. M. Hildebrand pense que l'on pourrait organiser, un dimanche par mois, une promenade de ce même type; cela soulèverait l'enthousiasme et répondrait aux attentes des touristes et des pèlerins. Il observe néanmoins qu'organiser cela demanderait des fonds.

M. Candaux ajoute que les professeurs et les savants ont tout ce qu'il faut à la BPU.

Audition du conseiller administratif et de ses collaborateurs

La présidente salue et remercie la présence de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, de M^me^ Martine Koelliker, codirectrice du département, de M. Alain Jacquesson, directeur de la BPU, et de M^me^ Danielle Buyssens, conservatrice.

Aux questions de certains commissaires, le magistrat reconnaît que l'Espace Ami-Lullin est sombre et seulement destiné aux initiés, alors que l'Espace Rousseau est flambant neuf. Il explique, en outre, qu'un crédit (proposition PR-431) a été déposé pour rendre plus attractif l'Espace Ami-Lullin et se trouve actuellement devant la commission des travaux. Par ailleurs, le magistrat relève que les vitrines actuelles ne permettent pas de prévenir les vols, c'est pourquoi de nouvelles vitrines sécurisées ont été prévues dans ce nouveau projet. Enfin, M. Mugny a relevé que des commissaires ont noté qu'il avait un projet pour l'Espace Rousseau et que, si on lui en donnait les moyens, il le ferait. Il explique qu'il n'a pas de projet, mais que la Ville a un projet clair et déposé à la BPU. De plus, il ajoute que le département des affaires culturelles a un projet très vaste pour le tricentenaire de la naissance de Rousseau et qu'un groupe de travail a été élaboré pour commencer à y travailler.

M. Mugny pense que ce qui s'y fait peut très bien se faire ailleurs et que la BPU se prête bien à cela. Il cite l'exemple de l'Institut Voltaire qui a été revalorisé grâce à M. Jacob. Il pense que, aujourd'hui, on peut imaginer une passerelle, une meilleure utilisation de cette institution pour que le siècle des Lumières, Rousseau inclus parmi d'autres écrivains, y soit représenté ainsi qu'à la BPU. M. Mugny ajoute qu'il a été décidé que le budget 2007 serait le même que celui de 2006. De fait, il n'y a que des relocations internes et, si le Conseil municipal alloue 150 000 francs à l'Espace Rousseau, il faudra enlever cet argent quelque part.

Mme Buyssens appuie le fait que Rousseau a toute sa place à l'Espace Ami-Lullin, surtout lorsque celui-ci sera rénové. Elle pense qu'attribuer un lieu de plus mettrait des limites à ce projet tel qu'il a été conçu. Elle remarque que, d'une part, la salle va être rénovée et que, d'autre part, on va installer des vitrines où présenter les trésors que possède la BPU et dont Rousseau fait partie (par exemple, la BPU possède son masque mortuaire qui est une pièce unique). Elle reconnaît que, aujourd'hui, le Musée Rousseau qui se trouve au fond de l'Espace Ami-Lullin est sombre, mais elle explique que le projet de rénovation va permettre d'éclairer ce lieu et de l'adapter, avec un équipement destiné à abriter les objets de ce patrimoine. L'Espace Ami-Lullin sera ouvert au public spécialiste, mais pas uniquement à celui-ci. Actuellement, il est peu fréquenté par les lecteurs de la BPU. En revanche, beaucoup de classes d'écoles de Savoie et de touristes y viennent. Mme Buyssens remarque que ce n'est pas parce que ce petit musée se trouve dans la bibliothèque qu'il faut le confondre avec un lieu de spécialistes. Elle ajoute que, dans le projet de la BPU, l'idée est de faire de l'Espace Ami-Lullin un lieu de rencontre. Elle explique que tout le nouvel équipement sera aussi à la disposition de Rousseau. On va supprimer les parois qui séparaient le Musée Rousseau de l'Espace Ami-Lullin, mais il y aura toute une travée réservée à Rousseau afin de développer un Rousseau dans le patrimoine des Lumières.

Mme Buyssens observe qu'il s'agit d'un patrimoine formidable qu'il serait dommage de couper de son contexte. Par ailleurs, elle trouve logique de concentrer les moyens, les forces et les ressources pour mettre en valeur une parenté de patrimoine.

Une commissaire relève que, suite aux différentes auditions, on parle finalement d'étendre l'Espace Rousseau sur cinq étages, tout en l'inscrivant dans la perspective du tricentenaire. Elle demande si le département des affaires culturelles pense que la place accordée à Rousseau sera suffisante avec la rénovation de l'Espace Ami-Lullin et s'il pense qu'un public large y trouvera son compte.

Mme Buyssens répond que son ambition est de rendre tout sujet qu'elle aborde accessible au plus grand nombre. Pour que l'Espace Ami-Lullin appartienne à un circuit que les gens se sentent invités de faire, il faut que ce lieu contienne de quoi admirer et que l'on ait des moyens de communication à disposition. Par ailleurs, elle pense que Rousseau pourrait être présent d'autre manière dans la ville, mais elle ne sait pas si redoubler les lieux rousseauistes est bien, alors qu'il y a déjà tant de musées à visiter. Elle explique qu'à l'Espace Ami-Lullin les gens seront confrontés à des livres originaux. Elle rappelle que, pour que l'Espace Rousseau puisse exposer de tels objets, il faut que les lieux soient sécurisés, que l'on fasse attention aux conditions climatologiques, qu'il y ait un budget exposition et un budget communication, que l'on engage un gardien et conservateur, etc. Cela coûte cher. Avec le projet de la BPU qui se monte à 1,5 million de francs, Mme Buyssens assure pouvoir faire cela et offrir l'émotion de l'original, émo-

tion qui est irremplaçable. Elle ne souhaite pas porter un jugement critique sur l'Espace Rousseau.

Un commissaire demande ce que le département des affaires culturelles va réellement faire avec Rousseau à la BPU.

Mme Buyssens répond qu'elle serait triste de sacrifier tout le patrimoine pour une seule tête d'affiche, car il y a beaucoup d'autres écrivains importants dans l'histoire de Genève et la BPU a beaucoup de trésors à montrer, trésors qui sont, pour l'instant, oubliés, car les lieux manquent de sécurité. Par ailleurs, elle explique que le projet de l'Espace Ami-Lullin permettra de mettre en perspective dans le patrimoine des Lumières des documents concernant Rousseau. A propos des vitrines, elle reconnaît que la Bibliothèque nationale de France a des muséographies splendides, mais le prix d'une exposition est le budget de la BPU par an. Mme Buyssens n'oublie pas cet aspect des choses et se limite à ce que la Ville peut promettre en tant qu'actrice culturelle. Elle rappelle qu'une travée entière sera consacrée à Rousseau et que cela pourra s'étendre sur l'ensemble des salles, parfois moins. Mme Buyssens ajoute que l'audiovisuel et l'accès à internet sont prévus, notamment parce que l'on peut accéder à des sites sur Rousseau qui présentent en ligne des manuscrits à peinture sublimes, que l'on ne voit plus autrement. Mme Buyssens explique que cela fait vingt-cinq ans qu'elle travaille pour le département et qu'elle n'a jamais vu se créer quelque chose sans que les autres souffrent. Elle défend un patrimoine auquel elle croit.

M. Mugny propose de revenir avec M. Jacob, M. Jacquesson et Mme Buyssens le 9 mars 2006, afin de reprendre la discussion sur l'Espace Rousseau.

Un commissaire propose que la commission se rende, le 9 mars 2006, à la BPU.

La présidente met aux voix la visite, qui est acceptée. Elle donne rendez-vous à tous les membres de la commission le 9 mars 2006, à la cafétéria de la BPU, à 17 h 30.

Elle met également aux voix l'audition de M. Mark Muller, qui ne pourra être entendu que le 4 mai 2006.

L'audition est acceptée par 6 oui contre 1 non et 3 abstentions.

Séance du 2 mars 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif

M. Mugny est auditionné pour lire un document qu'il a remis à la commission lors de sa dernière audition sur la motion M-563. Il ne juge pas utile de relire ce

document, mais fera quelques commentaires et répondra aux éventuelles questions.

Son audition principale prévue à l'ordre du jour ne porte pas sur la motion M-563, mais sur un autre sujet: la pétition P-159 «Pour le soutien de la Ville de Genève au Théâtre de Carouge».

Le document remis par M. Mugny est le rapport de M. Starobinski sur la pétition P-943, présentée au Grand Conseil en 1992 par le Comité d'action Jean-Jacques Rousseau, rapport demandé en son temps par le Grand Conseil.

Ce rapport étant quelque peu ancien, la commission a décidé de ne pas en faire état, dans la mesure où il lui était impossible d'auditionner M. Starobinski. Il demeure cependant à la disposition des collègues intéressés.

M. Mugny a reçu une information de la part de M^me^ Yvette Jaggi, ancienne présidente de Pro Helvetia, qui précise que sa position est identique à celle mentionnée dans la lettre de M. Starobinski sur l'Espace Rousseau.

La présidente aimerait mettre l'accent sur l'idée décrite en fin du texte de M. Starobinski, à laquelle M^me^ Jaggi fait allusion soit: «d'intégrer le petit appartement de la Maison Rousseau dans le système des musées genevois, avec concours et désignation par la Ville d'un responsable compétent».

Une commissaire comprend que le 40, Grand-Rue n'est pas la maison où a vécu Rousseau.

Réponse affirmative de M. Mugny.

La même commissaire constate qu'une partie de la proposition repose sur le fait que c'est la maison de Rousseau.

La présidente explique qu'il s'agit du lieu, mais pas de l'espace intérieur.

M. Mugny a compris que la partie de l'espace où a vécu Rousseau n'a pas été aménagée. Quand on est face au bâtiment, la partie de droite serait celle où a séjourné Rousseau.

Un commissaire s'interroge sur la tournure du dossier. En ce qui concerne le rapport de M. Starobinski, il aimerait profiter de la présence du magistrat pour lui demander comment il voit les choses. Quels peuvent être les rapports avec cette association qui est pleine de bonne volonté?

M. Mugny est ouvert à l'enthousiasme d'amateurs, le projet de M. Hildebrand a été remis au comité de pilotage qui s'occupe de la commémoration de la naissance de Rousseau en 2012. Toutefois, pour revenir à l'Espace Rousseau, il s'agit de ne pas maintenir un espace peu adéquat. En ce qui concerne l'avenir

de la BPU, plusieurs scénarios sont à l'examen. Dans l'hypothèse où elle serait totalement transférée à l'Etat, une fondation pourrait être idéale à créer. Un autre scénario consisterait à garder la part patrimoniale. Quoi qu'il en soit, la salle Ami-Lullin devra être réaménagée, quelle que soit la configuration retenue.

Pour revenir à l'Espace Rousseau, il ne voit pas son maintien comme annexe de la BPU. Sa priorité est de maintenir un vrai musée à la salle Ami-Lullin. Au sujet du tricentenaire, en juin 2012, il est vraisemblable qu'un premier document sera disponible sur ce projet, le groupe de pilotage sera constitué.

Pour le moment, le conflit n'est pas entre amateurs et professionnels, mais de se demander à quoi servirait cet Espace Rousseau. Il estime que cet espace n'est pas une priorité pour la Ville et que l'argent qui devrait y être investi ne serait pas bien dépensé.

M. Mugny précise qu'on a les moyens, avec la BPU, de faire quelque chose de tout à fait correct, avec le budget actuel. M[me] Buyssens a fait tout un travail sur la salle Ami-Lullin qui deviendrait plus attirante, y compris pour les touristes. Le problème est de savoir où l'on s'arrête.

Le budget 2007 va être le même que celui de 2006. M. Mugny attire l'attention sur le fait que Genève a une offre culturelle extraordinaire. Il faut arrêter de demander toujours plus, sans rien vouloir supprimer. Il faut être conscient que nous sommes dans une période où le gros montant à disposition de la culture ne peut pas indéfiniment augmenter. Le budget appartient au Conseil municipal, ce dernier a le droit d'exiger certaines choses, mais il faut assumer le retrait d'autres dépenses.

Séance du 9 mars 2006 à la cafétéria de la BPU

Visite du patrimoine Rousseau à la BPU avec M[mes] Danielle Buyssens, conservatrice, Barbara Roth, conservatrice des manuscrits, MM. Alain Jacquesson, directeur de la BPU, et François Jacob, conservateur de l'Institut et Musée Voltaire

M. Jacquesson donne la parole à M[me] Roth qui va présenter un certain nombre de pièces qui ne sont, précise le directeur, qu'une toute petite partie du trésor de la bibliothèque. Il indique que M[me] Roth a choisi quelques pièces qui sont sous sa responsabilité. Il profite également pour signaler que ce sont des pièces que la bibliothèque ne peut plus exposer dans la salle habituelle.

M[me] Roth indique que la collection des manuscrits que l'on trouve dans cette salle représente les pièces les plus prestigieuses et les plus spectaculaires du patrimoine genevois et que, de ce fait, ce sont des pièces que les musées étrangers demandent régulièrement.

Mme Buyssens précise, outre une description historique très détaillée et intéressante de la collection, que celle-ci illustre magnifiquement la tradition d'ouverture de Genève et qu'il serait dommage qu'elle ne puisse plus la faire admirer à tout un chacun, puisque, désormais, elle est réservée à quelques privilégiés, et ce depuis 2003, suite au cambriolage du Musée de l'horlogerie.

M. Jacquesson reprend la parole pour indiquer que les pièces que vues ce soir vont ce immédiatement redescendre à la réserve dans des conditions de sécurité absolues. Il précise toutefois que les conditions de sécurité, et cela même si elles sont bonnes, ne seront pas suffisantes en cas d'incendie.

Mme Buyssens présente la salle Ami-Lullin en abordant les moments phares de l'histoire de la mise en place de cette salle, tout en soulignant les quelques problèmes qu'elle rencontre, entre autres les vitrines dont les clefs se cassent très régulièrement, et la facilité qu'un visiteur pourrait avoir s'il voulait dérober un de ces documents exposés, car il n'y a que huit vitrines qui sont sous alarme dans cette salle.

Une commissaire demande s'il n'y aurait pas un moyen de remplacer le verre de ces vitrines par du verre blindé, afin de pouvoir sauvegarder ces meubles qui sont très anciens et qui ont tenus la route jusqu'ici.

Mme Buyssens rétorque qu'il y a tout de même un moment où les choses s'usent et qu'il est difficile, voire impossible, de récupérer ces vitrines, même si elles ont duré très longtemps. Désormais, il n'est plus possible de les réaménager, sans oublier le fait que les assureurs posent des conditions de plus en plus draconiennes.

M. Jacob poursuit la présentation en précisant que Rousseau a une histoire liée à cette maison, puisque le Musée Jean-Jacques Rousseau est né du vœu de Théophile Dufour et de ses complices en 1904. Et 1904 est très exactement la date de la naissance de la Société Rousseau. Or, comme M. Dufour était à l'époque à la tête de la Bibliothèque universitaire, il y avait confusion et collision entre la conservation du patrimoine telle qu'elle s'inscrivait dans l'activité de la BPU de l'époque et le vœu de la Société Jean-Jacques Rousseau, qui était de mettre à la disposition du public les trésors dont elle a rapidement disposé. Alors, ces trésors quels sont-ils? M. Jacob les présente dans la salle en évoquant les problèmes de conservation de ces derniers. A titre d'exemple, il présente le manuscrit de *L'Emile,* qui, selon lui, sera en danger de mort d'ici à dix ou vingt ans.

Un commissaire aimerait savoir quelle serait la solution de conservation.

M. Jacob explique le procédé qui consiste à le mettre dans le noir et à le conditionner dans un environnement adéquat, c'est-à-dire des lumières froides qui n'attaqueraient pas le papier.

Il ajoute que, pour la restauration de cette pièce même, il appartient à la Société Jean-Jacques Rousseau de s'en occuper. D'ailleurs, poursuit M. Jacob, c'est actuellement une très grande discussion qui a lieu au sein du comité car, comme vous l'aurez très certainement constaté, le monde rousseauiste est très peu serein, ajoute-t-il. Il explique que le thème de Rousseau suscite beaucoup de débats et de confrontations qui peuvent être parfois très violents, alors que tout le monde est d'accord sur une idée centrale: redonner à Rousseau l'image qui est la sienne à Genève.

Un commissaire demande aux présentateurs s'ils ont beaucoup de visiteurs.

Mme Buyssens répond que, à son arrivée, il y avait entre 3000 et 4000 visiteurs par an. Ensuite, elle précise qu'elle a réussi à faire grimper les visites jusqu'à 5000 ou 6000 visiteurs. Depuis 2003, Mme Buyssens note que les chiffres ont foncièrement baissé jusqu'à 750 visiteurs. Cela s'explique, dit-elle, par le fait qu'elle ne possède plus les arguments nécessaires de vente, c'est-à-dire qu'elle ne peut plus annoncer des trésors incontournables. Selon Mme Buyssens, il faut ajouter l'état déliquescent de ce Musée Rousseau et l'effet du départ du Musée de la Réforme. Mme Buyssens pense surtout qu'ils n'ont pas assez de moyens pour faire connaître leurs activités à travers des techniques dynamiques et modernes. Mme Buyssens attire l'attention sur le fait qu'à Genève, le tourisme culturel étant de moins en moins important, il est urgent d'attirer le public de proximité.

M. Jacob propose de faire une borne Jean-Jacques Rousseau dans toutes les bibliothèques municipales. Nous sommes à l'ère du numérique, dit-il, et nous nous devons d'avancer dans ce sens. D'autant plus que ce n'est pas un projet très coûteux. Il poursuit son argumentation en soulignant que ces bornes permettraient d'intervenir à tout moment pour effectuer les changements thématiques nécessaires et rendre l'exposition plus vivante.

Mme Buyssens insiste sur le besoin d'outils modernes pour faire vivre ces collections et pour permettre au public de les rencontrer.

M. Jacob voudrait revenir sur un élément qu'il estime important. Le plus beau trésor de la BPU, s'agissant de Rousseau, est le masque mortuaire de Boudon. Il poursuit en disant que c'est un scoop, car il y a, pétris dans la pâte de ce masque, 11 cils de Rousseau.

Mme Buyssens ajoute que, malheureusement, ce masque est maintenant dans une réserve, dans une pièce en sécurité, et ce depuis le fameux cambriolage.

Une commissaire souhaite savoir s'il y a des reproductions faites afin de conserver d'une autre manière ce patrimoine. Elle fait mention du Musée de l'horlogerie qui soulève le gros problème de l'absence de photographies des deux tiers de la collection de ce musée. Ce genre d'omission, estime la commissaire,

engendre des catastrophes aussi bien au niveau des assurances et de la reconnaissance des objets qu'au niveau du patrimoine.

M. Jacquesson informe la commission que la BPU a microfilmé une grande partie des collections, mais il avoue qu'elle est loin de la totalité. Aujourd'hui, explique M. Jacquesson, nous ne microfilmons plus, mais nous numérisons, car même les chercheurs préfèrent ce dernier procédé.

Un commissaire constate qu'effectivement ce musée pourrait s'étendre davantage au public. Il aimerait savoir s'il a été prévu, dans le cas d'une ouverture au grand public, de prolonger les horaires d'ouverture au-delà des horaires de l'administration, comme le dimanche par exemple. Il voudrait également savoir s'il est prévu d'ouvrir un volet commercial, au cas où les visiteurs souhaiteraient acheter quelque chose, comme cela se pratique de plus en plus.

M^me^ Buyssens réplique que ce n'est qu'une question de moyens. Elle pense qu'on pourrait ouvrir du mercredi au dimanche, étant donné que la plupart des gens ont l'habitude que les musées ferment tantôt le lundi, tantôt le mardi. Elle estime que c'est un bon rythme pour le public. Quant à l'idée de vente, M^me^ Buyssens imagine qu'il faut que, dans un premier temps, cela fonctionne. Ensuite seulement, il sera possible d'envisager de conclure un accord avec une librairie afin de permettre la vente de certains documents.

Un commissaire demande aux représentants du musée s'il serait possible de signaler au public du 40, Grand-Rue, qu'il y a d'autres lieux qui traitent du thème de Rousseau à Genève. Il souligne que la place du 40, Grand-Rue, de part l'attirance qu'elle exerce auprès du public étranger, attire un public qui n'est pas un fin connaisseur littéraire et qu'il ne viendrait donc pas les retrouver directement ici, à la BPU.

M. Jacquesson répond par l'affirmative et se dit prêt à collaborer.

Un commissaire se demande si, dans le cadre d'un itinéraire, cela serait viable ou pas. Parce qu'il rappelle que, dans un premier temps, il a été dit que le 40, Grand-Rue était le lieu où Rousseau était né, puis il s'est révélé par la suite que c'était faux.

M. Jacob informe qu'il est né dans ce lieu, mais pas dans cette maison.

Le même commissaire fait remarquer que l'endroit lui paraît assez intéressant de part sa position en pleine ville. Il voudrait savoir si l'on pourrait le concevoir finalement dans le cadre d'un itinéraire.

M. Jacob prétend qu'il y a beaucoup d'itinéraires possibles pour Rousseau. Toutefois, il exprime son inquiétude quant à la question de l'Espace Rousseau qui, selon lui, est liée à un réel danger. Il s'excuse de ne pas pouvoir répondre à

la question, mais attire l'attention sur les documents qui circulent au sujet de ce que veulent faire les promoteurs de l'Espace Rousseau. Plus concrètement, il dit qu'ils veulent une librairie Rousseau au rez-de-chaussée, un Espace Rousseau au premier, un café Rousseau ou je ne sais quoi au deuxième, et cela va ainsi jusqu'au sixième étage. Pour lui, c'est un danger terrible. Il exprime son scepticisme car, selon lui, cet espace est beaucoup trop petit pour pouvoir muséographiquement être viable. Il poursuit en expliquant que ce projet aurait pour effet de figer Rousseau dans une image qu'il ne serait pas possible de renouveler. Sans oublier les possibilités d'extension de cet espace qui se révéleraient catastrophiques à très court terme.

Un autre commissaire se demande, comme il n'y a qu'un seul étage à l'Espace Rousseau pour l'instant, si les huit vitrines avec les bornes numériques peuvent réellement mettre quelque chose en valeur, sachant que depuis des siècles et des siècles la population a toujours eu besoin de s'assimiler au lieu. Il poursuit son idée en relatant quelques exemples qui vont dans le sens de son argument, afin de démontrer qu'il existe bel est bien un besoin réel d'avoir cette assimilation avec le lieu. Par conséquent, selon lui, la situation de l'Espace Rousseau face au lieu est très importante. Ce commissaire voudrait savoir si l'Espace Rousseau, tel qu'il est, serait suffisant et pourrait être sécurisé, au cas où les vitrines changeaient continuellement de thématique et alors que les bornes sont installées.

M^me^ Buyssens répond par la négative. Elle voudrait répondre en deux temps. D'une part, il ne suffit pas de mettre des vitrines sécurisées à l'Espace Rousseau. La sécurisation du bâtiment va être lourde. Il ne faut pas oublier que cela se chiffre en millions si l'on souhaite transformer cette maison en musée. Elle ajoute que cette maison n'est même pas une maison du XVII^e^, mais du XIX^e^ siècle.

La présidente remercie M^me^ Buyssens pour ces explications et pour les exposés entendus et lève la séance.

Séance du 23 mars 2006

La présidente propose de poursuivre la discussion sur l'Espace Rousseau et son interaction possible avec la BPU.

Le 16 février, lors de l'audition de M. Rémy Hildebrand et de quelques-uns de ses assistants du Comité européen Jean-Jacques Rousseau, la commission a pris acte que, dès le 29 décembre 2005, toute action menée autour de Rousseau dans l'optique des fêtes de 2012 demeure sous le patronage de l'Unesco.

La présidente s'interroge sur le fait de savoir s'il faut inviter M. Starobinski à se prononcer sur sa position actuelle.

Un commissaire affirme que le texte de M. Starobinski ne mentionne nulle part un possible rattachement de l'Espace Rousseau à la BPU. Par conséquent, ce même commissaire estime et suggère de lui adresser un courrier lui proposant d'exprimer son opinion, sans se référer à l'ancien texte.

La présidente conclut que la commission va lui adresser un courrier qui l'invite à s'exprimer sur la forme qui lui convient. Elle rappelle qu'un commissaire avait proposé de contacter M. Mark Muller au sujet de la refonte des services de l'Etat et de l'avenir de cette maison. La présidente informe que, suite à cette demande, elle est entrée en contact avec M. Muller, qui est d'accord de venir devant la commission afin de l'entretenir sur ce que l'Etat veut faire de cette maison, et elle précise qu'il viendra dès qu'il le pourra, c'est-à-dire le 4 mai 2006.

Séance du 4 mai 2006

Audition de M. Mark Muller, conseiller d'Etat, et de M. Robert, collaborateur du Département des constructions et des technologies de l'information

La présidente souhaite la bienvenue à M. Muller et à M. Robert. Elle informe que cette audition concerne l'étude de la motion M-563 autour de l'Espace Rousseau au 40, Grand-Rue et de son avenir. Il s'agira de traiter du soutien de cet espace, du raccordement éventuel à la BPU ou d'une autre issue. La présidente précise que la commission des arts et de la culture sait que le 40, Grand-Rue relève de l'Etat. Elle rappelle que le partenariat avec l'Etat est important dans l'hypothèse d'une quelconque issue au maintien de l'Espace Rousseau. La présidente s'interroge sur l'avenir de cette maison qui, apparemment, appartenait à la mère de Rousseau, et ce même si elle a été démolie et reconstruite.

M. Muller aimerait tout d'abord signaler qu'il ne va pas prendre position sur la problématique générale en ce qui concerne la façon de rendre hommage à Rousseau. Il précise qu'il va se prononcer uniquement sur la question de l'utilisation de l'immeuble 40, Grand-Rue. M. Muller informe que cet immeuble appartient à l'Etat et qu'une partie a été mise à la disposition de l'Espace Rousseau à l'époque. Au terme de longues négociations et de longues tractations, l'inauguration a eu lieu en septembre 2001, ce qui démontre l'engagement de l'Etat pour l'Espace Rousseau. M. Muller signale que cet espace a été fermé à la fin de l'année dernière. Il fait remarquer que l'Etat a continué de participer au fonctionnement de cette institution par la gratuité de cette mise à disposition. Il ajoute qu'il était bien clair, à cette époque, qu'il n'était pas question que l'Etat subventionne le fonctionnement de l'Espace Rousseau, mais, en réalité, il s'agissait d'une subvention cachée qui se chiffrait à 45 000 francs. Il est évident pour M. Muller qu'à l'avenir toute forme de subvention devra faire l'objet d'un projet

de loi. En ce qui concerne l'avenir de l'Espace Rousseau dans cet immeuble, il explique que l'Etat a été saisi du projet d'agrandissement de l'Espace Rousseau. Il informe que, sur le principe, le département est favorable à la mise à disposition de l'immeuble pour ce projet. Toutefois, M. Muller note qu'il faut également tenir compte des conditions financières. Il informe que les 45 000 francs ne sont pas remis en cause mais que, s'il devait y avoir une extension de cette subvention, cela devra faire l'objet d'un projet sérieux remis à l'Etat avec un plan financier qui tienne la route.

Pour M. Robert, il est clair que, à part l'Espace Rousseau, aménagé par un comité ad hoc, ces surfaces se trouvaient auparavant dans les entresols de la rue Henri-Fazy. Dans ce cas, il a été possible de bénéficier de la réouverture d'un escalier, qui était érodé, afin d'avoir accès au 40, Grand-Rue. Les étages supérieurs qui pourraient être mis à la disposition d'un futur Musée Rousseau ont toujours leurs accessibilités du côté de la rue Henri-Fazy et sont occupés pour les besoins de l'administration. Par conséquent, il faut savoir qu'il faudra prévoir le déplacement de ces employés, ce qui n'est pas facile lorsque l'on sait que Genève manque de surfaces administratives.

Un commissaire voudrait savoir si l'Etat songerait à vendre le bâtiment, si d'éventuels sponsors privés désiraient soutenir l'espace ainsi élargi pour ce musée.

M. Muller répond que cela serait très difficile, car il faudrait un projet de loi auprès du Grand Conseil.

Dans l'hypothèse où cette possibilité se réalisait, quelles seraient les contraintes de temps que l'Etat y mettrait?

M. Muller signale qu'une partie des locaux dans les étages sont occupés. Il informe qu'il y a un projet de déménagement de ces services à Onex, prévu pour l'année prochaine. Cela signifie qu'avant cette date ces locaux ne seront pas disponibles.

Une commissaire, toujours dans la même hypothèse, souhaite savoir qui prendrait en charge, de l'Etat ou de la Ville, les travaux nécessaires à l'agrandissement de ce lieu.

M. Muller rappelle qu'il n'a pas parlé de financement de travaux. Il rappelle également que l'Etat a contribué aux investissements de départ afin de créer l'Espace Rousseau qui se chiffraient à 90 000 francs. Etant donné l'ampleur des travaux, M. Muller pense que ces frais devront être pris en charge par les auteurs du projet de la Ville de Genève.

Un commissaire aimerait connaître le nombre d'étages et la surface de ce lieu et demande s'il serait possible de tripler ou de quadrupler l'espace actuel.

M. Robert répond qu'il s'agit de 120 m^2 par étage, ce qui est assez petit. Il ajoute qu'il serait bien de trouver son autonomie par rapport au 40, Grand-Rue, mais que cela implique qu'il faudrait continuer l'escalier qui se trouve au premier étage, voire installer un ascenseur de secours. Il souligne que le projet n'est pas encore connu, mais il faut savoir que les travaux seront très coûteux. M. Robert conclut en disant que c'est une surface relativement exiguë et des travaux coûteux.

Un commissaire demande si, dans le cadre d'un projet, l'Etat pourrait accorder, comme il le fait maintenant, des locaux sous forme de subventionnement pour l'Espace Rousseau. M. Muller explique que l'Etat pourrait entrer en matière, mais souligne que les négociations auraient lieu en fonction de la solidité du projet, de son sérieux et surtout de sa viabilité. Il souligne que jusqu'ici l'Etat considère que cela n'a pas vraiment été le cas.

Une commissaire voudrait savoir si des contacts ont été pris par l'Etat avec le département des affaires culturelles concernant l'Espace Rousseau.

M. Muller répond qu'il n'a pas eu de contact avec le département.

Un commissaire voudrait revenir sur l'idée de l'ascenseur qui a été évoqué tout à l'heure et aimerait savoir si quelque chose a été prévu pour les gens à mobilité réduite.

M. Robert précise qu'il existe un espace où un ascenseur de ce type peut être installé.

Un commissaire aimerait savoir si, dans le cadre de cette extension où il est prévu de mettre des objets de valeur, cela impliquerait des travaux supplémentaires.

M. Robert souligne qu'il est difficile de répondre, mais il rappelle qu'il était question de 3 millions de francs de frais de travaux et de 1 million de frais de déménagement. Il imagine que les mesures de sécurité ont été prévues par les auteurs de ce projet.

La présidente remercie les deux intervenants pour ces précisions qui ont été très utiles à la commission.

Séance du 18 mai 2006

Audition des initiateurs de la pétition P-170

La présidente souhaite la bienvenue aux huit pétitionnaires présents et propose de faire les présentations.

Sont présents:

– M. Stéphane Garcia, enseignant;
– Mme Evelyne Riedener, guide du patrimoine;
– M. Jonas Brulhart, rappeur;
– Mme Carine Rivolet, médiatrice culturelle;
– Mme Valérie Cossy, professeure assistante à l'Université de Lausanne;
– M. Jean Spielmann, membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville;
– M. Jean-Dominique Lormand, président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

La présidente laisse la parole aux pétitionnaires pour qu'ils expliquent les points essentiels de la pétition à la commission.

M. Garcia raconte qu'il a vécu une aventure fantastique l'an dernier avec des élèves du cycle d'orientation qui ne connaissaient pas Rousseau. Grâce à l'Espace Rousseau, ils ont pu faire connaissance avec une figure majeure du patrimoine culturel genevois. Il souhaite qu'à l'avenir les élèves puissent continuer à bénéficier de cet outil.

Mme Riedener relate que, le vendredi précédent cette audition, elle a fait un parcours touristique avec un groupe. Elle lisait difficilement les passages des *Confessions* en ville, le bruit des voitures couvrant ses paroles. Elle put parler un peu mieux en Vieille-Ville et trouve que ce serait fantastique que les touristes puissent finir le parcours à l'Espace Rousseau, ce qui serait logique.

M. Brulhart explique qu'il ne connaissait pas Rousseau avant la réalisation du CD Rousseau-Rap avec des élèves du cycle d'orientation des Coudriers, qu'à cette occasion ils ont creusé son œuvre pour que les jeunes s'expriment avec. Il se dit plutôt urbain, mais trouve que l'Espace Rousseau a été un lieu très chouette. Ils y ont créé un spectacle pendant six mois avec deux classes et ce fut l'occasion de moments forts. Il dit qu'il n'est pas conservateur, mais qu'il trouve que la mémoire contenue dans l'Espace Rousseau est vraiment vivante.

Mme Rivolet explique que, dans le cadre de son travail de médiatrice culturelle, elle emmène des enfants revivre l'époque de Rousseau. Ils racontent son histoire, s'habillent et mangent comme à son époque. Elle dit qu'il leur fallait un lieu qui frappe et que la maison du patrimoine est un lieu idéal pour ça.

Mme Cossy mentionne qu'elle a signé la pétition à l'occasion des événements organisés par Mme Ferarri. Elle trouve que l'Espace Rousseau a sa place chez les universitaires, que c'est un bon concept de musée, pas fétichiste, qui a une vocation qui permet de comprendre le sens et la pertinence de la pensée de Rousseau, que c'est un lieu qui répond bien à une demande du grand public qui veut connaître Rousseau, autant que des spécialistes.

M. Spielmann rappelle que les discussions tournaient autour de l'utilisation du bâtiment, pas de 40 $m^{2,}$ mais de 150 m^2 par étage. Il note que seuls de petits travaux seraient nécessaires pour rendre tout le bâtiment accessible aux handicapés. Il remarque que, si l'Etat a mis à disposition l'étage, ce sont des privés qui ont pris en charge les travaux. Il rappelle que les systèmes audio-visuels ont coûté cher, qu'ils sont bons et qu'on ne peut pas vraiment les déplacer. Des gens de partout venaient visiter l'Espace Rousseau, et le fermer serait catastrophique. Il rapporte que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville est très choquée par sa fermeture, que beaucoup de visiteurs de la Vieille-Ville le cherchent encore, qu'il y a peu d'endroits auxquels les touristes s'intéressent de cette manière. Il trouve que c'est un lieu de naissance, un lieu symbolique, d'un homme d'exception qu'il faut faire vivre de manière moderne et il précise que Paris a élu Mozart et Rousseau comme les artistes les plus importants. Il demande pourquoi Genève ne s'en rend pas compte, alors que l'Espace Rousseau coûte l'équivalent d'un quart de radar par année.

M. Lormand informe qu'il a travaillé dix-neuf ans dans des pays défavorisés, avec des gens qui risquent leur vie pour défendre des valeurs, et qu'il est aussi citoyen de la Vieille-Ville. Il ajoute qu'il a honte d'être genevois, dans une ville opulente, quand son voisin kenyan ne peut pas comprendre pourquoi on a fermé l'Espace Rousseau. Il demande aux personnes concernées par cette fermeture d'essayer de faire quelque chose d'un peu décent pour le 300e anniversaire de la naissance de Rousseau, car il a l'impression d'être dans une cité sans âme. Il trouve qu'un exemple comme celui de l'Espace Rousseau montre qu'on est petits et mesquins. L'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, mentionne-t-il, a soutenu la pétition et trouve qu'il faut consulter les citoyens avant de prendre de telles décisions.

Une commissaire s'oppose à l'accusation faite aux autorités de ne rien faire, elle insiste qu'elles font quelque chose, que le magistrat a proposé un projet à la BPU et qu'il va présenter un projet prochainement en ce qui concerne le 300e. Elle ajoute que, dans la situation budgétaire actuelle de la Ville de Genève, on ne peut pas dire qu'il ne se passe rien. Elle demande ce qu'il se passerait si on déplaçait l'Espace Rousseau.

M. Spielmann demande si on s'imagine transporter tout ce matériel coûteux ailleurs, tout en rappelant qu'il y avait un projet mais que M. Mugny a refusé de recevoir ses auteurs.

M. Lormand propose de laisser l'Espace Rousseau fonctionner et, parallèlement, de réfléchir à ce qui va se passer ultérieurement. Il rappelle que le budget de l'Espace Rousseau n'est pas si grand et fonctionne bien.

Mme Riedener voit mal un groupe de touristes aller jusqu'aux Délices. Au contraire, le 40, Grand-Rue leur donne vraiment envie d'entrer, il a une symbolique particulière.

Mme Cossy souligne que le pouvoir évocateur et la symbolique du lieu sont irremplaçables.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'ils savent à quel titre ils ont reçu la correspondance du magistrat.

M. Spielmann soulève que les lettres adressées aux pétitionnaires étaient mal faites, que le fait qu'elles étaient nominatives mettait un peu la pression sur certaines personnes, notamment celles travaillant pour la Ville, et il trouve cela inacceptable.

La présidente demande si quelqu'un a reçu la lettre de M. Mugny et s'il aurait la gentillesse de la lire.

Un commissaire lit la lettre.

La présidente demande de joindre une copie de la lettre au procès-verbal.

Un commissaire demande si ce que souhaitent les pétitionnaires est, dans un premier temps, le maintien de l'Espace Rousseau.

M. Spielmann répond affirmativement. Il demande pourquoi on le ferme, alors qu'il ne coûte presque rien, et informe qu'une série de personnes est prête à continuer de s'engager financièrement pour que l'Espace Rousseau puisse survivre. Il rappelle que l'Etat couvre encore les frais de loyer.

Un commissaire demande si les pétitionnaires étudieraient l'éventualité d'un autre lieu pour accueillir l'Espace Rousseau, si un autre projet pouvait être concrétisé, Rousseau et la nature, par exemple.

M. Spielmann répond qu'il y a déjà eu beaucoup de projets, mais qu'il n'y a pas eu d'accord. Il ajoute que quelle que soit la qualité de ce qui pourrait se faire ailleurs – le bâtiment des Lumières, par exemple – on ne lui enlèvera pas de l'idée le fait que les touristes passent dans la Vieille-Ville, que le musée est moderne et fréquenté. Il suggère que, si Genève adhérait à la Société des écrivains en exil, on pourrait alors garder un espace pour Rousseau, car il était en exil. Il demande aux personnes d'aujourd'hui d'être plus intelligentes.

Un commissaire demande si, selon les pétitionnaires, il faudrait de toute façon maintenir l'Espace Rousseau.

M. Spielmann répond que oui, surtout comme antenne publique.

Mme Cossy ajoute que les projets qui veulent se développer aux Délices et à la BPU n'excluent pas l'actuel Espace Rousseau, qui a son sens en lui-même, que les lieux ont des vocations différentes et que l'Espace Rousseau remplit la sienne. Elle trouve qu'il répond à un besoin, qu'il est parfait pour créer la discussion et qu'il est facile de s'y déplacer.

Un commissaire demande à M. Spielmann quand et à quel titre ils ont parlé au magistrat des projets évoqués. Il demande, ensuite, s'ils ne voudraient pas inclure ces projets dans un projet de plus grande ampleur, comme le proposait la motion, quelles que soient les velléités qui pourraient les opposer, mettre Rousseau sous le même toit que Voltaire, par exemple, tout en maintenant, du moins pour le moment, l'Espace Rousseau.

M. Spielmann répond que, sur le fond, ils ne cherchent pas à opposer Voltaire et Rousseau, ils étaient différents et ne s'aimaient pas, on le sait, mais que, pour les pétitionnaires, c'est l'horizon des Lumières et du tricentenaire qui est important, pas un culte de la personnalité, et de montrer que nous sommes des contemporains vivants. Il ajoute que les pétitionnaires sont prêts à étudier toutes les propositions. Il poursuit en disant que tout le monde est d'accord qu'il faut cesser les bagarres de chapelle, qu'il faut essayer de faire un projet ensemble, le seul qui serait valable. Il appelle à trouver des gens prêts à s'investir à long terme pour le financement, tout en informant qu'il y a beaucoup de propositions. Il insiste sur le fait que cet espace est indispensable.

Un commissaire informe qu'un groupe a déposé une proposition pour un partenariat Ville/Canton, privés/commune, pour que le débat ne reste pas un débat municipal.

Une commissaire demande si, étant donné que les pétitionnaires avaient été entendus par le Grand Conseil, le Canton s'engagerait à reconduire ses prestations pour une année.

M. Spielmann répond qu'ils sont même prêts à faire plus, mais que, si ça tarde trop, les personnes investies dans le projet seront parties, il faudra donc tout reconstruire, les livres, le matériel édité, et les partenaires privés vont s'impatienter. Il pense qu'il suffirait que les autorités décident de rouvrir l'Espace Rousseau et qu'une toute petite somme suffirait, ajoutant qu'ils ont des partenaires privés, mais que ceux-ci ne veulent pas œuvrer contre la volonté de la Ville.

Une commissaire demande si le fait qu'on ait fermé l'Espace Rousseau était dû à un manque d'argent.

M. Spielmann répond que, depuis 2002, l'Espace Rousseau avait obtenu un délai de trois ans pour faire ses preuves, mais que certains n'ont pas jugé ces preuves suffisantes.

Plusieurs commissaires contestent et rappellent que l'Espace Rousseau a demandé une rallonge de 150 000 francs de subvention.

M. Spielmann répond que, en 2002, l'Espace Rousseau avait obtenu une subvention de la Ville, prise sur les fonds culturels du casino et payée sur un délai de trois ans, et qu'il fallait rediscuter après, mais cela leur avait été refusé.

Une commissaire demande s'il serait possible de mettre ensemble tout ce qu'il y a à la BPU et de faire un musée dans l'Espace Rousseau.

M. Spielmann répond que certaines personnes ont contesté la valeur scientifique du matériel proposé dans l'Espace Rousseau. Ils sont néanmoins d'accord que des personnes de la BPU contrôlent ce qui se fait à l'Espace Rousseau, de manière qu'il n'y ait pas de dérapages. Pour eux, le plus important est d'être moderne, c'est pourquoi ils ne se sont pas trop reliés aux scientifiques jusqu'ici.

La présidente relève que la question du lien à la BPU était la garantie et la caution scientifique et que cela n'allait pas au-delà. Elle remercie les pétitionnaires de leur présence et les invite à prendre congé, puis elle demande si les commissaires veulent passer au vote. Ceux-ci sont d'accord.

Vote sur la motion M-563

Un commissaire propose un projet d'amendement à la motion, à savoir remplacer les trois invites par l'invite suivante:

«présenter sans délai un projet d'arrêté permettant la réouverture de l'Espace Rousseau au 40, Grand-Rue, dans les conditions ayant présidé à son exploitation jusqu'en décembre 2005».

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 6 oui (1 T, 2 S, 2 L, 1 UDC) contre 3 non (2 Ve, 1 S) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 1 DC, 1 R).

La présidente met aux voix la motion ainsi amendée. Elle est acceptée par 7 oui (2 L, 1 T, 2 S, 1 AdG/SI, 1 UDC) contre 5 non (1 R, 1 DC, 2 Ve, 1 S) et 1 abstention (AdG/SI).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter sans délai un projet d'arrêté permettant la réouverture de l'Espace Rousseau au 40, Grand-Rue, dans les conditions ayant présidé à son exploitation jusqu'en décembre 2005.

Vote sur la pétition P-170

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-170 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des 13 membres présents.

Annexes

Pétition P-170

espaceRousseau

Sauvons l'Espace Rousseau, menacé de fermeture !

Faute de soutien de la Ville et de l'Etat, l'Espace Rousseau risque de devoir fermer ses portes, mettant fin à l'accueil du public dans un lieu hautement symbolique : la maison où est né Jean-Jacques Rousseau, le 28 juin 1712.

Il est important que vous tous, à qui il tient à cœur que l'esprit de Rousseau soit maintenu vivant dans notre Cité, exprimiez votre soutien à l'Espace Rousseau à travers la signature de ce message qui sera transmis aux autorités. Vous pouvez également être présents à nos côtés en devenant membre du Cercle des Amis de l'Espace Rousseau.

Nous, habitants de Genève, de Suisse et du monde, demandons instamment à la Ville et à l'Etat de Genève, de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de perpétuer, dans sa maison natale, au 40 Grand'Rue, le souvenir de Jean-Jacques Rousseau.

Nous soutenons la mission de l'Espace Rousseau qui, dans ces lieux, s'emploie à faire vivre, de manière dynamique et originale, l'esprit de l'un des fondateurs de la modernité.

La figure de Rousseau participe au rayonnement humaniste et international de Genève et, plus largement, de la Suisse. Nous pensons qu'il est important que Genève valorise cet élément de son patrimoine historique et culturel et lui offre une vitrine digne de ce nom.

Prénom et Nom	Profession	Ville	Signature

A retourner par courrier ou fax à Espace Rousseau, case postale 5733, 1211 Genève 11, tél/fax : 022 310 10 28

espace Rousseau

Ville de Genève
Présidence du Conseil municipal
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 4 avril 2006

Pétition « Sauvons l'Espace Rousseau, menacé de fermeture ! »

Madame la présidente,

En réponse aux nombreuses réactions d'indignation qui ont suivi l'annonce de la fermeture de l'Espace Rousseau, la Fondation de l'Espace Rousseau a lancé une pétition. Celle-ci avait pour but de permettre à la population d'exprimer son attachement à la figure de Rousseau et son incompréhension par rapport au refus des pouvoirs publics de soutenir financièrement un lieu qui, en trois ans, a accueilli plus de 17'000 visiteurs et a su s'imposer comme un acteur important de la promotion de Rousseau à Genève.

La pétition a recueilli **1398 signatures.** Parmi celles-ci, une centaine provient de membres de la communauté savante et d'illustres rousseauistes du monde entier.

Avec les signataires,

« Nous demandons instamment à la Ville et à l'Etat de Genève, de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de perpétuer, dans sa maison natale, au 40 Grand'Rue, le souvenir de Jean-Jacques Rousseau.

Nous soutenons la mission de l'Espace Rousseau qui, dans ces lieux, s'emploie à faire vivre, de manière dynamique et originale, l'esprit de l'un des fondateurs de la modernité.

La figure de Rousseau participe au rayonnement humaniste et international de Genève et, plus largement, de la Suisse. Nous pensons qu'il est important que Genève valorise cet élément de son patrimoine historique et culturel et lui offre une vitrine digne de ce nom. »

Convaincus que ce dossier concerne Genève dans son ensemble, et que la Ville et le Canton doivent œuvrer communément pour valoriser l'héritage de Rousseau dont Genève est imprégnée, nous destinons cette pétition, au Conseil municipal et au Grand Conseil. Vous trouverez, ci-joint, une copie de la liste des signataires. Les originaux sont remis à Mme Hutter, sautière de la République et du Canton de Genève.

Nous vous remercions d'examiner cette pétition avec bienveillance et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Gérald Sapey, président

Grand'Rue 40, case postale 5733 - 1211 Genève 11
tél./fax +41 22 310 10 28 - info@espace-rousseau.ch

Rayonnement français
Association suisse pour le rayonnement des cultures francophones

Madame Anne Gaillard
Présidente
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE GENEVE
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4

1204 Genève

Genève, le 5 avril 2006

Madame la Présidente,

Notre association, dont le but est de promouvoir les cultures francophones et les apports des diverses cultures francophones à la culture française en général, s'est émue de la fermeture de l'Espace Rousseau, situé au 40 Grand Rue.

Nos membres ont eu l'occasion de visiter ce lieu et de prendre connaissance des diverses activités de la Fondation qui le gère. Il leur a paru que ces activités étaient de grand intérêt et concourraient parfaitement à faire mieux connaître du grand public la vie et l'oeuvre du grand écrivain et philosophe genevois. La mémoire de ce phare de la pensée du XIII[e] est mieux honorée en France par sa présence au Panthéon face à Voltaire que dans sa mère patrie ou son espace genevois se voit contesté. Le rayonnement de cette lumière de la pensée genevoise dans le monde ne peut être écarté d'un coup de baguette peu magique.

Aussi, notre Association tient à vous faire part de son souhait de voir la réouverture prochaine de l'Espace Rousseau et l'assurance qu'il puisse désormais être assuré de moyens suffisant à sa survie.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous-même Madame la Présidente ainsi que Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal voudront bien prêter à cette requête, nous vous prions d'agréer, nos salutations empressées.

Comité du rayonnement français

La présidente
Suzanne Hurter

Le vice-président
Jean-Pierre Béguin

Suzanne Hurter – 54 route de Florissant – 1206 Genève
Tél. 022 704 35 20 – Fax 022 704 35 21 – Portable 079 200 80 25
Courriel hurter@vtx.ch

DEPARTEMENT
DES AFFAIRES CULTURELLES

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Monsieur et Madame Jean et Marie-France
Spielmann
Rue Jean-Calvin 2
1204 Genève

Genève, le 3 mai 2006

Pétition en faveur de l'Espace Rousseau

Madame, Monsieur,

Je me réfère à la pétition que vous avez signée en faveur du maintien de l'Espace Rousseau et qui a été déposée au début du mois d'avril auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève.

A toutes fins utiles, je vous prie de trouver en annexe un document qui explicite la valorisation du patrimoine rousseauiste réalisée par la Ville de Genève et qui explique également les raisons qui font que le département des affaires culturelles ne souhaite pas assurer le maintien de l'Espace Rousseau.

Je vous précise que l'audiovisuel qui existe dans cet Espace, et qui est à notre avis le seul élément de qualité, peut tout à fait être installé tant dans les locaux de l'Institut et Musée Voltaire que dans ceux de la Salle Ami Lullin (Bibliothèque publique et universitaire) une fois rénovée.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Patrice Mugny

Annexe mentionnée

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 00
F +41(0)22 418 65 15

WWW.VILLE-GE.CH – WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 1-8-20-27 (ARRÊT MUSEUM)
TRAMS 12-16 (ARRÊT CHEMIN-DE-ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

■ L'Espace Rousseau, installé dans sa maison natale, a dû fermer ses portes faute d'argent le 31 décembre.

■ La mémoire du «Citoyen de Genève» n'arrive de loin pas à faire l'unanimité des universitaires.

■ La création d'un musée semble indispensable si l'on pense que Voltaire a le sien aux Délices depuis 1954.

MORT EN 1778, ROUSSEAU DIVISE ENCORE GENÈVE

ÉTIENNE DUMONT

Chronique d'une mort annoncée. Créé en 2002 dans la maison natale de l'écrivain, l'Espace Rousseau a clos ses portes le 31 décembre. Patrice Mugny lui a refusé les 150 000 francs nécessaires pour 2006. «Nous sommes évidemment très tristes», déclare Isabelle Ferrari qui s'en occupait au premier étage du 40, Grand-Rue. «Les réactions de nos 15 000 visiteurs et l'écho rencontré par les manifestations que nous avons ponctuellement organisées nous semblaient très positifs.»

Tout est-il terminé pour autant? Non. Il y a d'abord la pétition. «Nous avons reçu plus de 400 signatures en moins de deux semaines», explique Gérald Sapey. «De nombreux soutiens nous sont de plus nous de l'étranger.» Pour le résident de la Fondation de Espace Rousseau, la chose dénote un réflexe aussi bien civique qu'affectif. «Rousseau reste une figure emblématique. Il incarne la souffrance, l'attention due aux petites gens, le respect de la nature et une persécution pouvai t aller jusqu'à la manie.»

Auditions et recours

Outre ce texte de soutien, sur lequel chacun peut encore poser son paraphe, il y a la procédure en cours. Econduits par le magistrat, Isabelle Ferrari et Gérald Sapey ont demandé à se faire entendre par la Commission des arts et de la culture de la Ville de Genève, ce qui constituait leur droit le plus strict. «Elle devra évaluer les coûts et la pertinence d'un rapprochement avec la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), où loge le Musée Rousseau.»

C'est Florence Kraft Babel, la fille du pasteur, qui préside la dite commission, chargée d'écouter les gens à leur demande («Nous n'avons pas le pouvoir de convoquer») et de tirer («Mais cela peut prendre du temps») des conclusions. «Le Municipal a toujours le dernier mot. Dans le cas présent, il devra forcément statuer sur un sujet que Patrice Mugny a simplement étudié.»

Blonde, drôle, déliurée, la libérale Florence Kraft voit bien où la chatte a mal aux pieds. «Lancé par l'Etat, propriétaire du 40, Grand-Rue, l'Espace a ensuite été confié à la Ville. Une vieille brouille divise ces collectivités. Rousseau en fait les frais. Il semble tout de même étrange que notre cité, qui dépense chaque année plus de 200 millions pour la culture, ne puisse pas trouver 150 000 fr. pour rappeler la mémoire du plus célèbre de ses fils.»

Une absence de vision

La conseillère municipale va plus loin. «Quand on regarde de près, on constate que la culture genevoise a tout du sac de nœuds. Où que vous tiriez la pelote, vous tombez sur l'un d'eux.» L'Espace Rousseau se retrouve ainsi pris dans un écheveau où il y a la reconstruction de la Comédie, l'élimination du Théâtre Para-Surbeck, la disparition du Musée des instruments anciens de musique, le BAC (Bâtiment d'art contemporain) ou l'horizon 2010 du Musée d'art et d'histoire. Qu'en déduire? «Que Genève, mais je parle ici à titre personnel, reste incapable d'avoir une vision globale de la culture et de proposer le moindre projet d'avenir cohérent pour celle-ci.»

Après l'écheveau, revenons à nos moutons. Alors qu'Isabelle Ferrari se retrouve sans emploi, tout pourrait se révéler assez long. Il y aura encore des auditions, dont celles des responsables de la BPU. Une décision devrait intervenir d'ici à fin 2006. Sera-t-elle positive? On peut l'espérer maintenant que la gauche, incarnée par un Jean Spielmann, a rejoint la droite contre le centre. Reste à savoir comment l'Espace se verrait intégré dans le circuit genevois. Florence Kraft sourit. «Où et avec qui? Vaste question...»

■ **Prochain volet:** L'écrivain est né en 1712. L'horizon 2012 se profile.

Jean-Jacques Rousseau, perplexe. Pensait-il déjà au sort que Genève lui réserve aujourd'hui? En bas, à g., Madame de Warens à l'Espace Rousseau, lieu actuellement fermé. A droite: le Musée Rousseau à la BPU. (MARC DEVILLE/GAMMA/MAGALI GIRARDIN/STEEVE KINCKER GOMEZ)

L'idée d'un Musée au 40, Grand-Rue progresse

«Genève a bien de la peine à reconnaître le génie de Rousseau», vitupère Gérald Sapey. Si Patrice Mugny veut supprimer son Espace, le Musée et l'île ne vont selon lui guère mieux. «Le Musée est une nécropole et l'île un dépotoir.»

Rien de nouveau sous le soleil. L'écrivain, philosophe, pédagogue et musicien n'est jamais parvenu à faire l'unanimité chez lui. «Même la Révolution genevoise n'a pas réussi à lui ériger le monument dont elle rêvait au départ», rappelle Danielle Buyssens à la BPU. La conservatrice connaît bien les querelles de chapelles au sein d'une l'université cathédrale. «Chacun a son Rousseau et tient à le garder.» «Essayez de côté des autres», complète François Jacob, en charge de l'Institut et Musée Voltaire. «Vous verrez qu'ils ne sont d'accord sur rien.»

Le Musée Rousseau, qui se trouve depuis 1916 au sein de la BPU, forme ainsi le territoire de Charles Wirz depuis 1969. «Il s'agit d'une émanation de la Société Rousseau. L'idée s'est concrétisée après le succès des fêtes marquant le bicentenaire de la naissance de l'écrivain en 1912.» Derrière l'Espace Ami-Lullin, dans une sorte d'alcôve, se trouvent regroupés à l'ancienne, objets, gravures et manuscrits. «J'ai plusieurs fois changé l'aménagement d'origine, qui me semblait terriblement poussiéailleurs l'ex-directeur de l'Institut et Musée Voltaire. Il s'agit du fonds de la Société, de celui de la BPU et de «prêts consentis par des particuliers».

Un difficile mariage

Certains envisagent maintenant une fusion entre l'Espace et l'actuel Musée Rousseau. Un projet souhaite ainsi que la totalité du 40, Grand-Rue, où rien ne subsiste du décor ayant vu naître l'auteur de *La nouvelle Héloïse*, finisse en lieu commémoratif de vaste envergure. L'Espace n'en aurait constitué qu'une préfiguration, comme la salle de la BPU. Mieux vaut ne pas parler de ce mariage à Charles Wirz. «Je n'ai rien à dire sur l'Espace Rousseau.» A

Un tel Musée — «qui pourrait même se permettre un regard critique», estime Danielle Buyssens — ferait pourtant pendant au Musée Voltaire, né entre 1952 et 1954. La situation de base serait symétrique. Une figure notable se verrait honorée dans l'un des immeubles où elle a vécu.

L'origine des collections se révélerait cependant moins simple Grand-Rue qu'aux Délices où les voltairiens, eux aussi désunis, enterrent la hache de la guerre. «Nous avons eu la chance de partir du somptueux ensemble d'imprimés et de manuscrits réuni par Théodore Bestermann», explique François Jacob. «Cet Anglo-Polonais donnait tout contre la restau-

«Alors que la Ville finance un Musée Voltaire, rattaché à la BPU, il me semble choquant qu'il n'existe pas de vrai lieu pour le Genevois Rousseau à Genève», conclut — une nouvelle fois à titre personnel — Florence Kraft. Elle n'est pas la seule à le penser. Mais comment le transformer en havre de paix? «Il faudrait une figure assez charismatique pour surmonter les dissensions», pense François Jacob, «un nom qui fédérerait les esprits, comme celui d'Olivier Fatio autour du Musée — privé — de la Réforme.» Un nom à proposer? «Pas vraiment, béias! Où est le Jean Starobinski qui aurait trente ans de moins?» *(ed)*

espace Rousseau

Budget 2005

	RECETTES	Budget 2005	Affectation des dons
7010	Fonds culturel Etat-Ville	-40000	non
7020	Fonds Mécénat SIG	0	
7030	DAEL (Loyer)	-45000	
7040	Ville de Genève - DASEE		
7050	Ville de Genève - DAC	-5000	oui - événement
	Soutiens des pouvoirs publics	**-90000**	
7110	Les Amis de l'Espace Rousseau	-2500	non
	Sponsoring Franck Muller		
7120	Watchland	-5000	non
7130	Sponsoring Banque Ferrier Lullin	-10000	non
7140	Soutien ponctuel LODH	0	oui - solde env. 10000 pour site Internet
7150	Fondation Barbour	0	0
7160	Fondation Rossi	0	0
			oui - solde env. 20000 pour activités
7170	Loterie Romande	0	pédagogiques
7180	Autres soutiens privés non acquis	-50000	-
	Donateurs et sponsors privés	**-67500**	
7210	Recettes Espace	-24000	
7220	Revenus financiers		
	Autres (recettes Espace versées sur		
7230	CCP)		
	Recettes Exploitation	**-24000**	non
	Total RECETTES	**-181500**	
	DEPENSES		
4000	Achat livres	4700	
4020	Autres		
	Achat marchandises	**4700**	
4110	Fourniture de Bureau	2000	
4120	Poste	1000	
4130	Téléphones	3000	
4140	Nettoyage	500	
4170	Loyer	45000	
4180	Assurances	2000	
4190	Honoraires de révision et notaires	1500	
	Frais administratifs	**55000**	
4200	Salaires accueil	50000	
4220	Charges sociales	10000	
4230	Honoraires de direction	5000	
	Charges de personnel	**65000**	

Grand'Rue 40, case postale 5733 - 1211 Genève 11
tél./fax +41 22 310 10 28 - info@espace-rousseau.ch

4310	Frais de promotion, publications et communication	10000
4320	Frais de représentation	1000
4330	Frais d'aménagement	2500
4350	Frais généraux divers	500
	Frais promotion	**14000**
	Total frais de fonctionnement	**138700**
4410	Actions à portée pédagogique	20000
4420	Anniversaire de JJ Rousseau et de l'Espace	1000
4430	Fête de la Musique	2000
4440	Fureur de Lire	3000
4450	Site Internet	7000
4460	Divers événements & projets	2000
	Total événements et actions ponctuelles	**35000**
4500	Frais de CCP	
4510	Différences caisse (Change)	
	Résultat financier	**100.00**
	Total DEPENSES	**173800**
	Perte/(Bénéfice)	**-7700**

Comité européen Jean-Jacques Rousseau
9, rue Henry-Spiess CH 1208 Genève tél. 0041 22 735.87.86. e mail : rhildebrand @cejjr.ch

Sous la patronage de la Commission suisse de l'UNESCO

I Contribution du *CEJJR*

II *Jean-Jacques Rousseau, créateur de nos diversités*

III Echanges

CEJJR

Il semble évident qu'une vision sans action aboutit rapidement à une chimère et qu'une action sans vision devient une illusion; pour éviter cette double impasse le CEJJR suggère l'examen d'un concept comme vision et l'élaboration d'un programme comme action sous la forme de déclinaisons interactives.

Ce concept (1) et ces actions sont destinées à proposer la mise sur pied d'une manifestation internationale, nationale, cantonale et municipale à Genève
le 28 juin 2012,
jour anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, il y a trois cents ans.

Rémy Hildebrand, président

---
(1) *Jean-Jacques Rousseau, Créateur de nos diversités, 2003*

le CEJJR comprend

des membres fondateurs, un Comité scientifique
des correspondants (en Suisse et à l'étranger), des membres-cotisants,
un trésorier, une fiduciaire, une assemblée générale annuelle.

Depuis 25 ans (1980-2005), *le CEJJR* s'emploie à mettre en valeur la vie et l'œuvre de J.-J. Rousseau, dans une perspective locale et internationale, voici son engagement et ses implications dans le monde rousseauiste, ceci à partir de la théorie des deux cercles :

1er cercle
activités d'animation, de participation et de diffusion à Genève

2ème cercle
activités internationales d'animation et de réflexion.

I
Premier cercle

1. Création du *CEJJR*, adoption statutaire, 13. 3. 1981 et 29. 1. 1996 (Annexe VI)
par MM. Rémy Hildebrand, J.-J. Marteau, J.-J. Monney, O. Vodoz ;

2. Proposition
A Genève, lancement d'une pétition autour de l'étude d'un *Appartement Jean-Jacques Rousseau* dans **sa maison natale. 3.**

3. Attribution du 1er étage du 40, Grand-Rue par *le Conseil d'Etat*, le 16 mars 1995, au *CEJJR*

4. Cérémonie à Confignon, en septembre 2001, à l'occasion du 150e anniversaire de la commune, installation d'une plaque en souvenir du passage de J.-J. Rousseau chez le curé Benoît de Pontverre

5. Participation active aux travaux préparatoires pour l'Aménagement et l'Inauguration du 40, Grand-Rue, devenu *Espace J.-J. Rousseau.*
(à travers l'Association pour l'aménagement de l'Espace J.-J. Rousseau (secrétaire), la Commission financière (rapporteur), la Fondation de l'Espace J.-J. Rousseau (membre)
à la séance annuelle de la *Société J.-J. Rousseau* de Genève, (membre),

à la séance annuelle de *l'Association J.-J. Rousseau* de Neuchâtel, (membre)
aux séances du *Groupe du XVIIIe siècle* de l'Uni. de GE

6. Création
a) d'une veillée, de danses folkloriques et d'un repas à Bossey, à l'occasion de l'inauguration de *l'Espace J.-J. Rousseau,* le 28 juin 2002
b) d'un spectacle avec la maison de quartier de Saint-Jean *« Jean-Jacques Rousseau et les rues du quartier de St. Jean »* en coopération avec les étudiant(e)s du Service culturel de l'Université, à l'occasion du 20ème anniversaire de cette institution de quartier. (Eté 2005- dossier à disposition)

7. Enseignement : au niveau primaire, à *Passeport-Vacances*, à *Patrimoine et Tourisme* (Université de GE), - exposés, - conférences, - visites guidées à Genève (*Fureur de lire*), - *Club de la Grammaire*, - *Lyceum Club ;* en Suisse romande (Smith College) et en France voisine ; *CEPTA* : initiation à l'œuvre de J.-J. Rousseau pour les classes de maturité professionnelle - dossier à disposition ;

8. Distinction
Ville de Bourgoin-Jallieu (médaille d'argent)
Patronage de l'Unesco par la Commission nationale suisse
(le 29 décembre 2005)

9. Publications
Rémy Hildebrand :
- *Pèlerinage européen J.-J. Rousseau,* (version en français et en japonais) *Editions Transversales* en coopération avec la *Caisse nationale des monuments historiques et des sites*, le 1er mai 1992 – Il s'agit de la *Route européenne no 80*
- *L'une et l'autre, Editions Transversales*, 1er. 7. 02 ; pièce jouée en août 2002, dans les Jardins du Château de Penthes par une compagnie de théâtre genevoise
- *L'horloger du sérail,* Jean Dumont, Rémy Hildebrand
c/o Maisonneuve & Larose, Paris, 28. 6. 2005
Ouvrages parus aux ***Editions Transversales*** (Genève) et diffusés à ***l'Espace J.-J. Rousseau***
Jean Rousseau, *Mémoire sur l'utilité et la nécessité des maîtrises*.....
28. 6. 2005
Geneviève Pouligny, *Chemin faisant avec J.-J. Rousseau,*
avril 2006 (sous presse)

10. ***Lettre d'information*** (semestrielle) destinée aux membres du *CEJJR* – exemplaires à disposition

11. Articles de Rémy Hildebrand parus dans la Tribune de Genève
- *L'Espace J.-J. Rousseau, un an après,* 28-29. 6. 2003
- *Jean-Jacques Rousseau, l'Européen,* 28. 6. 2004
- *Jean-Jacques Rousseau et Genève ?* 3. 3. 2005
- *Le 28 juin 2012,* 30.4.2005
- *La Turquie et Jean-Jacques,* 18-19. 6. 2005

12. Réalisation pédagogique à l'attention des jeunes publics : création de deux présentations de la vie et de l'œuvre de J.-J. Rousseau par projections d'images ; 1ère partie : la recherche de la notoriété ; 2ème partie : l'apaisement dans la vie intérieure ;

13. Projets
a) Démarche auprès du rectorat de *l'Université de Genève* afin de suggérer le lancement *d'une transversale académique rousseauiste*
(réponse du Rectorat, le 29. 11. 2005)

b) Création d'un Cahier pédagogique afin de créer un outil de formation pour les enseignants et les élèves (DIP, FPSE, IFMES) ; le *parcours Rousseau* serait ainsi une séquence pour les maîtres en formation en culture générale

c) Dossier régional sur J.-J. Rousseau avec le *Comité franco-genevois et Interreg III*

d) Installation proposée autour d'un *parcours rousseauiste* clouté de l'Ile Rousseau au Musée J.-J. Rousseau (BPU) (Courrier du Départ. de l'EEAE, du 14. 7. 2005)

e) Dossier pour 2012 concernant la préparation de la commémoration du tricentenaire de la naissance de J.-J. Rousseau à Genève ; le dossier intitulé :

« Jean-Jacques Rousseau, le créateur de nos diversités »

(Document de 35 pages adressé à M. P. Mugny (dossier à disposition)

f) Création d'un porte-folio pour *le Département fédéral des affaires étrangères* à l'attention des ambassades et consulats pour 2011.

g) Associer les membres de *la Compagnie 1602* dans le cadre d'une animation J.-J. Rousseau

h) Inviter les autorités municipales et cantonales à examiner, dans la perspective de la commémoration du tricentenaire de la naissance de J.-J. Rousseau à Genève, une réflexion autour d'une *Maison de l'Education* ou une *Maison J.-J. Rousseau*, au **40, Grand-Rue**.

i) Lancement par *l'Office du tourisme* de Genève d'une balade littéraire pour les touristes séjournant quelques jours à Genève, les guidant du 40, Grand-Rue à l'Ile Rousseau (allemand, anglais et français) - lettre du 30.9. 2005 et entretien.

II

Second cercle

14. Commémoration à Paris du bicentenaire du transfert des cendres de J.-J. Rousseau d'Ermenonville au *Panthéon* en présence des autorités genevoises et françaises (M. Claude Heagi, conseiller d'Etat), octobre 1994

15. Inauguration, à Bourgoin-Jallieu, de plaques en souvenir du séjour de J.-J. Rousseau, en présence des autorités locales, en mars 1995

16. Cérémonie, à Vevey, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Mme de Warens, en présence des autorités locales, (1799-1999), en mars 1999

17. Animation à Istanbul d'un **Colloque européen** avec le *Consulat général de Suisse, Présence Suisse, la Ville de Genève, l'Etat de Genève* et *l'Institut français d'études anatoliennes ;* inauguration d'une plaque en souvenir du séjour dans cette ville d'Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques Rousseau de 1705 à 1711, les 28-29-30 mars 2002. Les conférences sont parues le 28 juin 2005, (voir sous publications).

Lettre de félicitations de M. Pascal Couchepin, le 30 avril 2002

18. Invitations aux colloques internationaux

a) « Emile ou de la praticabilité de l'éducation », présentation de *l'Espace J.-J. Rousseau,* à un colloque international à Mons, du 6 au 8 2004.

b) expert dans un groupe de travail à l'*Institut européen des itinéraires culturels (Conseil de l'Europe),* Luxembourg

c) « *A l'origine des Rêveries, le paradis de Bossey ?* » exposé au *Colloque int. de l'Association américaine J.-J. Rousseau*, à Syracuse, Université de Hamilton, le 9. 6. 2005

19. Projets-propositions

a) courriers

A Mme M. Calmy-Rey *: Course d'école* du Conseil Fédéral à Genève ? - Lettres réponses des 13. 6 et 15.8.2005

A Mme M. Calmy-Rey : Suggestion : *28 juin 2012, journée mondiale J.-J. Rousseau ;* à étudier via le secrétariat des Nations-Unies (N.Y)

A Pro Helvétia, *Commémoration du tricentenaire de la naissance de J.-J. Rousseau à Genève (1712-2012*) en 2012.
(lettre réponse du 4.1.2006)

b) colloques européens (en préparation)

A Venise, colloque européen **« Le séjour de J.-J. Rousseau à Venise, 1743-1744 »** (*« Le secrétaire de Monsieur l'Ambassadeur de France ») d*ossier à disposition, premier entretien à Berne, le 13. 3. 06

A Wootton-Hall, **« Le séjour de J.-J. Rousseau à Wootton-Hall, 1765-1766 »**

A Corte, **« Examen du *projet de constitution pour la Corse de J.-J. Rousseau* »**

c) Archives

Création d'une collection de documents relatifs aux manifestations du bicentenaire de la naissance de J.-J. Rousseau à Genève (1712-1912) (Documents à disposition)

20. Echanges franco-suisse ; la Direction du Lycée professionnel Tolbiac (Paris) souhaite venir à Genève sur les pas de J.-J. Rousseau
lettre d'intention du 25 janvier 2006

21. Recommandations
a) à la commune de Bossey (France) afin d'étudier *l'installation d'une vitrine* consacrée au séjour de J.-J. Rousseau à Bossey ;

b) accueillir au sein de la commission ***« Beaux-Arts et Culture »*** des personnalités jouant un rôle ou ayant occupé une fonction importante dans le milieu rousseauiste, nous suggérons :

- *M. Jean Starobinski, professeur*
- *M. Charles Wirz, conservateur*
- *Madame D. Buyssens, conservateur*
- *M. Alain Grosrichard, professeur,*
- *M. Henry Babel, écrivain*
- *M. François Jacob, conservateur*
- *M. Jacques Berchtold, professeur*
- *M. Marquis, conservateur du Musée de la Ville de Carouge*
- *M. Gérard Bornand, architecte*
- *L'entreprise J. & K, concepteurs, Cossonay, VD*
- *Mme Huguenin* - Librairie Montparnasse
- *etc. etc.*

ANNEXES

I Lieux rousseauistes

En Suisse

Musée Jean-Jacques Rousseau – Salle Ami-Lullin (BPU) 1912

Espace Jean-Jacques Rousseau – 40, Grand-Rue (privé), 2002
Salle Jean-Jacques Rousseau – BPU-Neuchâtel, 1982
Maison-musée Jean-Jacques Rousseau – Môtiers, 1968
Ile Jean-Jacques Rousseau- Lac de Bienne, (Maison du Receveur, privé) 1987

En France

Maison des Charmettes s/Chambéry (1905)
Musée Savoisien – Chambéry (Salle Rousseau) 2000
Salle Rousseau à Trie-Château (visite sur demande)
Gal*erie Jean-Jacques Rousseau* de l'Abbaye de Chaalis, 1927 (privé)
Musée-maison J.-J. Rousseau - Montmorency, 1947
Parc Jean-Jacques Rousseau – Ermenonville, 1776
Le Panthéon – Paris, 1794
Musée de Bourgoin-Jallieu- vitrines J.-J. Rousseau, 1997
Quelques *Grands Musées en France* exposent des documents, l'herbier et des archives relatives à J.-J. Rousseau

II Documents - 1ère de couverture

Pèlerinage européen Jean-Jacques Rousseau, guide touristique sur les pas de J,-J. Rousseau, en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Suisse
L'Une et l'autre, œuvre théâtrale autour de J.-J. Rousseau, Mme de Warens et Thérèse
L'horloger du sérail, rencontre internationale à Istanbul en souvenir du séjour d'Isaac Rousseau
Mémoire sur l'utilité et la nécessité des corporations et des maîtrises…, réflexions de Jean Rousseau sur l'organisation des professions en 1776
Chemin faisant avec Jean-Jacques Rousseau *(sous presse),* présentation de Geneviève Pouligny des travaux réalisés avec des apprentis cartonniers et relieurs au Lycée Tolbiac à Paris.
Du 40, Grand-Rue à l'Ile Rousseau *(en préparation),* évocation de la vie et de l'œuvre de J.-J. Rousseau à l'occasion d'une visite de Genève

III Soutien de l'UNESCO

Lettre de la *Commission suisse pour l'UNESCO* au *CEJJR*, 29.12.2005

IV Lettre à la Commission « Beaux-Arts et culture »

Lettre de proposition d'audience (16.1.2006)

V Carnet d'adresses

VI Statuts

RECOMMANDATION

A) Les documents relatifs aux investissements consentis par la Ville de Genève

affectés pour la gestion et l'animation de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) mentionnent les postes suivants
BPU
- Musée et Institut Voltaire (Délices).

B) Cela semble recouvrir de multiples réalités, il serait utile de voir les dépenses réelles, les dépenses affectées à d'autres usages et les dépenses effectuées mais jamais comptabilisées.

C) Pendant de nombreuses années la personne nommée « conservateur » du *Musée et Institut Voltaire* a géré cet *Institut* avec une grande rigueur et une connaissance scientifique exceptionnelle. Il s'agit de M. Charles Wirtz dont la renommée scientifique est précieuse autant pour Genève que pour le milieu du XVIIIe siècle.

D) Cet Institut et Musée Voltaire possède la double fonction, soit
a) répondre aux attentes des visiteurs et touristes, l'après-midi ;
b) tenir le courrier des demandes de recherches
c) accueillir les chercheurs familiers de la bibliothèque.
Actuellement, depuis le départ à la retraite de M. Wirtz, le conservateur très brillant dans le domaine s'appelle M. François Jacob.

E) Il faut tenir compte dans l'emploi du temps de l'ancien conservateur (M. C. Wirtz) de ses différents fonctions officielles et privées, soit
ses fonctions de
a) secrétaire de la *Société Jean-Jacques Rousseau*
b) responsable du *Musée J.-J. Rousseau – Salle Ami-Lullin (BPU)*
c) éditeur durant de longues années des *Annales J.-J. Rousseau.*

Pour clarifier ces différents tâches, toujours dans les budgets d'investissement de la Ville de Genève, il serait souhaitable d'ouvrir de nouvelles rubriques budgétaires reflétant cette réalité (l'absence de rubrique expliquerait pourquoi M. Mugny ne trouve nulle part dans ses budgets d'investissement pour la promotion et la conservation des œuvres de J.-J. Rousseau). On pourrait parler de la Bibliothèque publique et universitaire et des dépenses extra-bibliothécaires de la manière suivante :

Dans le cadres de la Bibliothèque publique et universitaire :
Investissements extra-bibliothèques

I ***Musée et Institut Voltaire (Délices)***
a) Conservation, animation, entretien
b) Collection officielle – documents et archives Voltaire

c) Entretien d'archives privées (il existe peut-être des archives prêtées)

II ***Musée Rousseau*** **– Salle Ami Lullin (BPU)**

a) nouvel aménagement, installation et entretien
(on pourrait mettre l'accent sur les documents réservés aux chercheurs, appartenant à la *Société J.-J. Rousseau* et *aux privés.* Ces documents seraient rattachés à la BPU. La BPU établissant un contrat de conservation avec la Société J.-J. Rousseau et les privés)

b) Collection officielle – documents et archives Rousseau
(Lorsque la Ville de Genève acquière des pièces rares de Voltaire, il existe un lieu pour les exposer soit *l'Institut et Musée Voltaire* ; lorsque la Ville de Genève acquière des pièces rares de Rousseau, il n'existe pas de lieux destinés à les montrer au public)

c) Direction, animation et entretien de *l'Espace J.-J. Rousseau* (40, Grand-Rue) – nouvelle rubrique à créer ;

d) Crédit d'étude extraordinaire pour un mandat destiné à estimer les frais pour un aménagement du 2e et 3e étage du 40, Grand-Rue.
Ces étages seraient réservés à l'exposition de documents rares sur la vie et l'oeuvre de Rousseau, surtout en relation avec les liens avec Genève. Cela renforcerait l'intérêt des visiteurs et des pèlerins intéressés à visiter des lieux rousseauistes – nouvelle rubrique à créer

e) Dans le perspective du tricentenaire de la naissance de J.-J. Rousseau on pourrait confier un mandat à un groupe de muséographes-architectes afin de définir les grandes lignes **d'une Maison Rousseau** destinée à recevoir des visiteurs, des groupes, des écoles, des scientifiques, etc. – rubrique à créer
Dans les combles on pourrait créer un studio pour un chercheur universitaire. Idée à examiner

f) Promouvoir, l'année Rousseau (1712-2012) en 2012 en soutenant une série de projets qui existent et qui ne demandent qu'un soutien officiel et privé. L'appui de l'UNESCO au CEJJR va dans ce sens. Les points a), b), c) vont dans ce sens.

CEJJR-RH-mars 2006

A propos de l'Espace Rousseau

Une récente campagne de presse et une pétition diffusée à l'échelle internationale laissent entendre que le refus du département des affaires culturelles de la Ville de Genève d'entrer en matière sur un financement de l'Espace Rousseau témoigne de son désintérêt pour la figure de Jean-Jacques.

Rien n'est évidemment plus faux, et l'assimilation qui consiste à faire de l'Espace du 40 Grand-Rue le seul vecteur possible d'un « intérêt » pour la mémoire de Rousseau est évidemment abusive. Outre que la Ville s'est de tout temps intéressée à l'héritage du philosophe, elle a non sans raisons jugé irrecevables les arguments des promoteurs de l'Espace.

Premier point : Rousseau en Ville de Genève

>> La Ville de Genève contribue de manière continue, par le biais de ses institutions, à **l'accroissement et à la préservation du patrimoine rousseauiste genevois.**

La BPU a par exemple acheté une lettre importante où Rousseau faisait état de son renoncement à sa qualité de citoyen de Genève ainsi que plusieurs affiches, toutes très rares, relatives aux diverses commémorations rousseauistes ; l'Institut Voltaire a de même créé un fonds Buffenoir, du nom de ce grand spécialiste de Rousseau dont la Ville de Genève et le musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency se sont partagé les archives ; le Centre d'Iconographie Genevoise n'est pas en reste, qui a acquis médaillons, représentations iconographiques et illustrations du grand homme.

>> Elle a également soutenu un grand nombre **d'initiatives scientifiques visant à assurer à Rousseau une place importante à Genève.**

Elle a ainsi mis à disposition du public la série tout à fait inédite des *Œuvres complètes* de Rousseau annotée par un important philosophe du dix-huitième siècle et a contribué au succès de plusieurs expositions relatives à Rousseau (hiver 2003 à l'IMV, été 2004 à la BPU). Elle attache une importance particulière au maintien d'un pôle d'excellence scientifique à Genève, en particulier aux activités de la Société Jean-Jacques Rousseau, qui a récemment fêté son centenaire.

>> Elle s'intéresse de près à la **rénovation programmée du musée Jean-Jacques Rousseau** de la salle Ami Lullin.

Le Musée Jean-Jacques Rousseau de la salle Ami Lullin est lié depuis le début du vingtième siècle à la diffusion de l'enseignement de Rousseau. Il sera en mesure, une fois sa rénovation achevée – sous réserve que le Conseil municipal vote le crédit de construction y relatif - de faire bénéficier ce précieux patrimoine des meilleures conditions d'exposition. Une conception moderne de la présentation des documents, dans des vitrines tirant profit des meilleures technologies actuelles, contribuera à garantir la meilleure accessibilité pour un large public.

>> La Ville de Genève est en train de **donner vie à un « Pôle des Lumières »** dont une première réalisation numérique verra bientôt le jour, et qui a précisément pour but de diffuser, à très grande échelle, l'enseignement des philosophes de cette période.

Le Pôle des Lumières est une entité regroupant les forces dix-huitiémistes de Genève. Affirmer le caractère prioritaire de la conservation et du traitement des archives dix-huitiémistes ; créer un réseau de compétences propres à féconder ce patrimoine particulier ; faire en sorte qu'émerge un centre de réflexion « humaniste » tout à fait propre, à partir de l'enseignement des Lumières, à participer aux débats du monde contemporain : telles sont ses missions prioritaires. Il va de soi que l'héritage rousseauiste est au cœur de cette dynamique.

>> La Ville de Genève prépare **la prochaine commémoration, en 2012, du tricentenaire de la naissance de Rousseau.**

Elle présentera bientôt un projet intitulé « Rousseau pour tous » et auquel seront invités à participer tous les acteurs de la vie culturelle genevoise. 2012 se doit d'être un pôle rassembleur de toutes les énergies. La

commémoration s'articulera autour de plusieurs pôles artistiques et culturels, et aura charge de témoigner des relations de Rousseau à sa ville natale.

Second point : l'Espace Rousseau hors jeu

>> L'Espace Rousseau base son argumentation sur une **imposture scientifique**.

La maison du 40 Grand-Rue n'est pas la maison natale de Jean-Jacques Rousseau. Tout juste peut-on dire qu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui le 40 Grand-Rue s'élevait autrefois la maison natale du philosophe, ce qui est tout à fait différent en matière de « charge » symbolique. La façade date du dix-neuvième siècle, ainsi que l'intérieur du bâtiment, comme le montrent les volumes en place. Les traces d'un bâtiment plus ancien sont rares : encore n'est-on même pas sûr qu'il s'agisse de celui où est né Rousseau !

>> L'Espace Rousseau, de par sa configuration, **s'avère impropre à accueillir un musée Rousseau**.

Il est impossible, pour des raisons techniques évidentes, d'y présenter des documents originaux : les surfaces sont beaucoup trop étroites et inaptes à toute muséographie pertinente ; des problèmes de sécurité se posent de manière aiguë par rapport aux exigences fixées par les législations cantonales pour les lieux publics comme les musées (sorties de secours) et à celles fixées par les assurances dès lors que des pièces originales sont exposées (vitrines blindées, sécurisation complète de l'édifice).

>> Le 40 Grand-Rue **n'est pas un lieu de mémoire pertinent**.

Se contenter de présenter Rousseau au 40 Grand Rue parce qu'il s'agit de murs construits à l'emplacement où s'élevait autrefois la maison dans laquelle il est né, sans autre forme de justification qu'un culte de la personnalité, sans pouvoir évoquer par exemple la création d'une œuvre qui aurait eu lieu dans ces murs-là, équivaudrait précisément à *aller dans le mur*. Impossible de faire au 40 Grand-Rue ce qui a été fait aux Charmettes, à Môtiers ou à Montmorency.

>> Le 40 Grand-Rue est **inaccessible aux personnes à mobilité réduite**.

L'Espace Rousseau n'est pas accessible aux personnes souffrant d'un handicap et aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées) en raison de la volée d'escalier un peu raide. La construction d'un ascenseur, seule solution envisageable pour ces visiteurs, s'avère irréalisable compte tenu du manque de place.

>> Le projet des promoteurs de l'Espace Rousseau s'avère **imprécis et coûteux**.

Imprécis, parce qu'il était d'abord seulement question de rattacher l'actuel Espace Rousseau à la Bibliothèque Publique et Universitaire (c'est le sens de la motion déposée auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève) mais qu'on parle maintenant d'une « maison Rousseau » à plusieurs étages. Les projets sont ainsi imaginés sans tenir compte des possibilités techniques ou des problèmes de viabilité financière. Comment faire vivre une « librairie Rousseau » à l'heure où les libraires de la place ont tant de mal ? Au contraire des promoteurs du Musée international de la Réforme qui ont se sont entourés de spécialistes et ont réuni de solides appuis financiers, ceux de l'espace Rousseau font figure d'amateurs.

>> Il existe enfin déjà **un musée Rousseau, à la salle Ami-Lullin**.

Jean-Jacques Rousseau, rappelons-le, a sa place au cœur de la salle Ami Lullin que sa rénovation doit transformer en véritable *vitrine patrimoniale* de la BPU. La partie de salle qu'il est prévu de consacrer à Rousseau, à laquelle on pourrait conserver l'appellation de « musée Rousseau », comprend huit grandes vitrines adaptées à la présentation de documents originaux, ainsi qu'une zone destinée à la mise en valeur de bustes et des tableaux en rapport avec le philosophe. Les pièces exposées auraient trois origines : le patrimoine propre de la BPU, le fonds d'archives de la Société Jean-Jacques et des fonds extérieurs, prêtés temporairement à la BPU.

Le fil conducteur de ces présentations pourrait être la mise en perspective d'une œuvre célèbre de Rousseau avec, tantôt un aspect de sa vie en relation avec Genève, tantôt la postérité particulière que cette œuvre a connue dans cette ville. Ces expositions seraient renouvelées chaque semestre, au rythme prévu pour les tournus de présentation de documents originaux dans la salle Ami-Lullin.

a. (9)

Salle Ami-Lullin : une rénovation nécessaire pour la vie culturelle genevoise

La salle Ami-Lullin est le « musée » de la Bibliothèque publique et universitaire. C'est elle qui permet de **rendre accessible à un large public les véritables trésors** que conserve cette institution.

Créée au XVIe siècle, ayant connu un essor considérable au siècle des Lumières lorsqu'elle prit son autonomie à l'égard de l'Université (à l'époque, on disait l'Académie), la Bibliothèque est la gardienne d'**un patrimoine intimement lié à la longue histoire de Genève**. C'est ce patrimoine qui l'inscrit, comme leur doyenne, au sein des institutions culturelles légitimement entretenues par la Ville de Genève.

Tant les principaux représentants d'une brillante histoire intellectuelle que la tradition d'ouverture au monde et la curiosité pour des cultures diverses demeurent inscrits dans les pages de manuscrits et d'ouvrages souvent prestigieux sinon toujours spectaculaires, qui ne doivent pas rester enfermés dans les magasins de la Bibliothèque ni rester le domaine réservé de quelques chercheurs.

Ces manuscrits d'écrivains, ces pages magnifiquement ornées d'enluminures, ces papyrus rapportés du lointain, ces éditions rares, anciennes ou modernes, sont des témoins parlants, **des « passeurs » efficaces d'une culture à laquelle tous les Genevois et leurs hôtes doivent avoir accès**. L'exposition, quel que soit le caractère frustrant d'un livre montré sous vitrine, demeure aujourd'hui le meilleur moyen d'offrir à chacun l'expérience de la confrontation toujours émouvante et mobilisante avec l'original. C'est le rôle primordial que la rénovation de la salle Ami-Lullin doit lui permettre de remplir à nouveau.

Actuellement, à la suite du cambriolage catastrophique du Musée de l'horlogerie à la fin de l'année 2002, **toutes les pièces de grande valeur ont dû être retirées** de la salle Ami-Lullin. Si les vastes ressources de la Bibliothèque lui permettent de proposer quand même au public des expositions dignes de son intérêt, il faut souligner avec vigueur que ce public est bel et bien privé de son droit fondamental d'accéder au patrimoine public de la cité.

D'ailleurs, l'état misérable qui est celui de la salle aujourd'hui, poussiéreux, mal éclairé, doté d'une muséographie complètement vieillie, repousse de manière bien compréhensible un grand nombre de visiteurs.

Le projet de rénovation a des ambitions complémentaires. Il veut non seulement offrir une sécurité moderne aux œuvres présentées contre le vol, mais aussi les conditions climatiques indispensables aujourd'hui à la présentation d'un patrimoine aussi précieux. Au passage, relevons que les conditions de travail du personnel de surveillance et celles de visite de notre public auront tout à y gagner. 13° en hiver, c'est peu !

Si le public doit bénéficier de bonnes conditions « physiques » de visite, il se verra de plus proposer, dans un espace spécialement aménagé à cet effet à l'intérieur de la salle, ces **rencontres** autour d'un objet-phare, ces présentations didactiques et vivantes qui restent **la meilleure manière de soutenir chacun dans sa démarche d'appropriation de la culture**.

Enfin, nous aimerions intégrer à cette salle des **postes informatiques permettant d'enrichir la présentation forcément statique des originaux dans les vitrines par des accès virtuels** à d'autres documents, aux autres pages des ouvrages présentés, à des compléments d'information proposés par des sites sélectionnés qui deviendront les partenaires de la salle Ami-Lullin.

La Bibliothèque a besoin de moyens pour remplir ces objectifs. Ces moyens sont d'abord la rénovation de la salle, bien sûr. Mais on estimera avec raison que son accessibilité à un large public sera favorisée par une **ouverture du mercredi au dimanche après-midi,** au lieu du mardi au vendredi après-midi et du samedi matin qui sont de mise aujourd'hui.

Les moyens actuels de **communication** de la Bibliothèque ne lui permettent pas de faire savoir à un public assez large ce qu'il trouvera en se rendant à la salle Ami-Lullin. C'est d'autant plus regrettable que cela devrait être considéré comme un devoir de base d'une institution publique.

Enfin, la **médiation humaine** devrait être renforcée, permettant de mener une véritable campagne de « séduction » en direction notamment des écoles, que l'on craint presque aujourd'hui de faire venir faute de forces pour les recevoir…

C'est dans une structure rénovée en profondeur et dotée des moyens que méritent le patrimoine de la Bibliothèque, c'est-à-dire **le patrimoine de cette Ville,** et son public potentiel, que Jean-Jacques Rousseau pourra être mis à l'honneur dans la travée complète qu'il est prévu de lui consacrer, replacé dans un contexte auquel il appartient, au lieu d'être l'éternel proscrit et comme la tache aveugle de la société genevoise.

Danielle Buyssens, 27 février 2006

(10)

Jean-Jacques Rousseau à la salle Ami Lullin

Jean-Jacques Rousseau a sa place au cœur de la salle Ami Lullin que sa rénovation doit transformer en véritable *vitrine patrimoniale* de la BPU. Les lignes qui suivent proposent des modalités de mise en valeur, au sein de cette salle, de l'héritage important que nous a légué le Citoyen de Genève.

Rousseau à la salle Ami Lullin : quel propos ?

La partie de salle qu'il est prévu de consacrer à Rousseau, à laquelle on pourrait conserver l'appellation de « musée Rousseau », comprend huit grandes vitrines adaptées à la présentation de documents originaux, ainsi qu'une zone destinée à la mise en valeur de bustes et des tableaux en rapport avec le philosophe. Les pièces exposées auraient trois origines : le patrimoine propre de la BPU, le fonds d'archives de la Société Jean-Jacques Rousseau (dont ladite Société songe à demander le transfert à l'Institut et Musée Voltaire au nom d'une plus grande cohérence scientifique) et des fonds extérieurs, prêtés temporairement à la BPU.

Le fil conducteur de ces présentations pourrait être la mise en perspective d'une œuvre célèbre de Rousseau avec, tantôt un aspect de sa vie en relation avec Genève, tantôt la postérité particulière que cette œuvre a connue dans cette ville. Ces expositions seraient renouvelées chaque semestre, au rythme prévu pour les tournus de présentation de documents originaux dans la salle Ami-Lullin.

Voici, à titre d'exemple, quelques propositions de « couples » :

Œuvre :	*Les Confessions*, livre I
Vie :	Genève au début du XVIII[e] siècle

Les *Confessions*, dont le manuscrit est actuellement à la BPU, sont un texte généralement très apprécié des visiteurs : on peut en effet y lire le récit des années genevoises de Jean-Jacques. Les groupes scolaires sont d'autant plus friands d'une rencontre avec l'original du texte qu'ils l'étudient en collège.
La mise en perspective du texte de Rousseau dans une présentation de la Genève du début du XVIII[e] siècle (architecture, institutions, vie sociale, religion) ne peut qu'enrichir les points de vue et rendre agréable le parcours du visiteur. Elle serait facilitée par les apports du Centre d'iconographie genevoise ou d'autres institutions sœurs.

Œuvre :	*Emile, ou de l'Education*
Postérité :	La pédagogie à Genève

Une partie du manuscrit de l'*Emile* se trouve aujourd'hui aux mains de la Société Jean-Jacques Rousseau et pourrait donc facilement être exposée. Les nombreuses variations iconographiques et la « descendance » de ce texte pourraient également fournir le thème d'une exposition fascinante, où l'on pourrait découvrir tout le fruit que Genève a tiré de la lecture de ce texte porteur.
Pourquoi alors ne pas le mettre en regard des institutions genevoises qui se sont, peu ou prou, inspirées de lui ? L'Institut de Rythmique d'Emile Jaques-Dalcroze ne cache pas l'origine « émilienne » de ses principes fondateurs ; l'Institut Jean-Jacques Rousseau en fait autant ; on peut enfin aller jusqu'à penser aux divers mouvements scouts qui, au début du vingtième siècle, se disent inspirés, en dépit d'un éloignement naturel pour la « religiosité » professée par Jean-Jacques, de la lecture d'*Emile*.

Œuvre :	*La Nouvelle Héloïse*, cinquième partie.
Vie et postérité :	Rousseau et la vigne

La cinquième partie de *La Nouvelle Héloïse* est consacrée aux vendanges de Clarens : les fonds de la BPU recèlent de précieux documents sur cette partie de l'œuvre de Rousseau (éditions illustrées, cartes d'époque, manuscrits, etc.) Il serait aisé de raconter brièvement, en s'appuyant en majeure partie sur des documents originaux, le roman aux visiteurs, de façon à leur en faire percevoir les tenants et aboutissants.
Ceci fait, replacer ces pages « viticoles » de *La Nouvelle Héloïse* dans le contexte de leur création pourrait faire apparaître quelques questions passionnantes : qu'en est-il du lien de la vigne et de la musique chez Rousseau ? Quel rapport l'œuvre de Rousseau entretient-elle avec les confréries de vignerons, particulièrement fécondes au siècle des Lumières ? Quel est le rôle de la fête dans l'imagerie rousseauiste ? Et cette image n'a-t-elle pas contribué à l'essor d'un certain type de culture de la vigne en Suisse romande, voire au développement de certaines grandes manifestations (Fête des Vignerons) ?

On le voit : ce qui est important, ce n'est pas de noyer tel manuscrit ou telle édition originale sous une avalanche d'érudition sacralisante et pétrifiante (démarche vieillie qui règne encore dans les vitrines de l'actuel musée Jean-Jacques Rousseau de la salle Ami Lullin), mais de proposer un *dialogue* entre les œuvres de Rousseau et sa patrie d'origine, qu'il s'agisse d'un contexte auquel il n'a pas cessé de se référer ou de la richesse de ses apports.

Un tel scénario a l'avantage de faire converger vers le musée Jean-Jacques Rousseau de la salle Ami Lullin toutes les forces de la BPU : département de cartographie, département iconographique, département des manuscrits, Institut et Musée Voltaire, etc.

Enfin, on n'a évoqué ici que des idées entièrement focalisées sur Rousseau, à titre d'exemples pour le contenu des vitrines attribuées en permanence au philosophe. Mais en fonction des thématiques abordées par les expositions présentées dans le reste de la salle, qu'il s'agisse d'une thématique liée aux Lumières particulièrement bien représentées dans le patrimoine de la BPU, ou d'une thématique apparemment plus éloignée comme aurait pu l'offrir l'actuelle exposition *Quand Lénine était lecteur à la BPU*, on sait que les mises en résonance sont toujours fertiles.

Rousseau à la salle Ami Lullin : comment ?

La salle Ami-Lullin rénovée fera bénéficier le patrimoine rousseauiste des meilleures conditions d'exposition, tant au point de vue de la sécurité que des considérations muséographiques. Une **conception moderne de la présentation des documents**, dans des vitrines tirant profit des meilleures technologies actuelles, contribue à garantir la meilleure accessibilité pour un large public.

Les **pôles numériques** espérés dans le prochain aménagement de la salle Ami Lullin permettraient aux visiteurs d'aller plus loin dans la découverte de la vie et de l'œuvre de Rousseau. Tandis qu'une série de pages leur présenterait en termes généraux le parcours du Citoyen de Genève, il leur serait possible par exemple de tourner la page d'un document exposé, d'avoir tous types de commentaires, voire une traduction des œuvres présentées, etc. Il leur serait également possible de gagner le « portail des Lumières », actuellement en cours de réalisation, et appelé à fédérer toutes les énergies porteuses d'un projet dix-huitièmiste à Genève.

L'espace de rencontre intégré à la future salle Ami-Lullin favoriserait **des actions de médiation culturelle** diversifiées, ajoutant aux expositions des événements parallèles, qu'ils soient d'ordre scientifique (colloques, exposés, débats…) ou plus ludique (accueil des groupes scolaires, projections, lectures…).

Une **interaction** efficace pourrait se mettre en place à partir du musée Rousseau de la salle Ami Lullin. Les visiteurs seraient ainsi renvoyés aux collections voisines de la BPU, à l'Institut et Musée Voltaire, pôle scientifique naturel du dix-huitième siècle à Genève, aux monuments et témoignages divers de la présence de Rousseau à Genève, enfin aux autres « centres » rousseauistes européens.

Rousseau à la salle Ami Lullin : et pourquoi pas ailleurs ?

Les limites de l'actuelle présentation audiovisuelle de l'Espace Rousseau, que nul ne souhaite plus ni maintenir ni renouveler au bout de trois ans, n'échappent à personne. Or la création d'un musée Rousseau au 40 Grande Rue se révélerait doublement inopérante : elle serait d'abord coupée du pôle patrimonial genevois dont la salle Ami Lullin apparaît comme le cœur naturel, et elle nécessiterait de telles dépenses qu'il deviendrait difficile d'envisager à moyen terme toute autre action en faveur de Jean-Jacques Rousseau.

Replacer la vie et l'œuvre de Rousseau dans le contexte historique, culturel et idéologique de sa formation et de sa production, tout en le faisant résonner dans son héritage, apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire à sa réception par des publics divers, et notamment par les jeunes. Or, tant ce contexte que les traces d'un héritage sont particulièrement bien représentés dans le patrimoine de la BPU, que la mission de la salle Ami-Lullin est de rendre accessible et intelligible à un large public.

Au contraire, se contenter de présenter Rousseau au 40 Grand Rue parce qu'il s'agit de murs construits à l'emplacement où s'élevait autrefois la maison dans laquelle il est né, sans autre forme de justification qu'un culte de la personnalité à la fois étrange et étranger à Genève, sans pouvoir évoquer par exemple la création d'une œuvre qui aurait eu lieu dans ces murs-là, équivaudrait précisément à *aller dans le mur.*

Le coût d'une transformation de l'Espace Rousseau en un véritable musée serait considérable : nécessaire extension du local à d'autres étages, sécurisation des locaux rendue d'autant plus laborieuse que les espaces sont très exigus et qu'ils seraient dispersés, lisibilité de la muséographie et du parcours rendus difficiles par les mêmes motifs… Les handicapés, quant à eux, seraient les laissés pour compte de cette solution : si la salle Ami Lullin leur est facile d'accès, le bâtiment de l'Espace Rousseau leur serait difficilement adaptable. Sans compter le personnel scientifique, d'accueil et de surveillance qu'exigerait le fonctionnement de cette nouvelle structure.

La salle Ami Lullin offre une conjonction très heureuse entre l'assise scientifique requise par le traitement de l'image de Rousseau à Genève et le professionnalisme muséographique appelé par la mise en valeur du patrimoine de la BPU : la présence de plusieurs conservateurs sur place, les facilités d'interventions sur les objets, les transitions possibles entre le pôle « rousseauiste » de la salle Ami Lullin et le reste de l'exposition, sont autant de critères à prendre en compte.

François Jacob et D.B., 28 février 2006

7.b) Motion du 17 mai 2006 de MM. Olivier Coste, Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, Mmes Annina Pfund, Nicole Bobillier, Monique Cahannes et Martine Sumi-Viret: «De l'espace pour Rousseau: une maison» (M-620)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'influence universelle qu'a eue Jean-Jacques Rousseau sur le développement des démocraties modernes;
– les idées sociales, éducatives, écologistes développées par le Citoyen de Genève;
– les contacts étroits qu'il entretenait avec la nature et l'impulsion qu'il a insufflée dans l'observation de celle-ci et dans le respect que lui doivent les hommes et les femmes;
– l'importance de la postérité culturelle de Jean-Jacques Rousseau dans des domaines aussi divers que la littérature, la pédagogie, les arts, l'écologie et la politique;
– le peu de reconnaissance publique actuelle de la Ville de Genève à l'égard de son citoyen le plus illustre;
– l'échéance prochaine de 2012, date du tricentenaire de sa naissance en notre ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de créer, sur l'impulsion de la Ville, un groupe de travail en vue de célébrer dignement Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à l'occasion du tricentenaire de sa naissance;
– d'offrir à Rousseau, au plus tard à l'occasion de cet anniversaire, un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, mais dans un lieu – si possible en contact avec la nature – qui soit spécifiquement consacré à son œuvre, à ses idées et au développement de celles-ci, avec des possibilités d'expositions, de conférences, de colloques;
– d'envisager la création d'une Fondation Jean-Jacques Rousseau, de droit public, sur le mode de la Conférence culturelle, impliquant tous les participants institutionnels concernés: Ville, Etat, Université, Association des communes genevoises et communes individuelles (Confignon, par exemple), Confédération (par l'intermédiaire de Pro Helvetia), ainsi que d'autres partenaires (Bureau international de l'éducation, par exemple), consacrée à la mise en valeur du patrimoine «rousseauiste» ainsi qu'à l'étude de la démocratie et au développement des idées démocratiques;

[1] «Mémorial 163e année»: Annoncée, 7031.

– d'ouvrir la participation à cette Fondation Jean-Jacques Rousseau à des partenaires publics au-delà de nos frontières (Bossey, Chambéry, entre autres), ainsi qu'à tout partenaire privé;
– de tenir régulièrement informé le Conseil municipal, soit directement, soit par l'intermédiaire de la commission des arts et de la culture, des démarches entreprises et de leur progression;
– de soutenir provisoirement – jusqu'à la concrétisation d'une réalisation future – les structures existantes qui permettent à la population genevoise et aux visiteurs de notre ville d'être en contact avec le Citoyen de Genève.

Le président. Mesdames et Messieurs, à ce propos, nous avons reçu le projet d'arrêté préjudiciel PA-64, de MM. Jean-Marc Froidevaux, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M[mes] Florence Kraft-Babel et Marie-France Spielmann, relatif à la mise en œuvre du rapport M-563 A et P-170 A sur l'Espace Rousseau. Ce projet d'arrêté avait été déposé comme urgent à notre séance d'hier à 17 h, urgence qui avait été refusée.

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉJUDICIEL

Attendu:

– que la conclusion de la commission des arts et de la culture, ensuite de son examen des objets précités, conclut: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter sans délai un projet d'arrêté permettant la réouverture de l'Espace Rousseau au 40, Grand-Rue dans les conditions ayant présidé à son exploitation jusqu'en décembre 2005.»;
– que, par le passé, l'Espace Rousseau recevait une subvention annuelle de 50 000 francs destinée à la couverture de ses frais de fonctionnement;
– que cette somme ne lui était pas allouée directement par la Ville de Genève, mais par la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA), fonds aujourd'hui épuisé en raison de la fermeture du Casino de Genève;
– que la réouverture sans délai de l'Espace Rousseau commande qu'une semblable subvention lui soit allouée par la Ville de Genève pour les années à venir;
– que toutefois, pour l'exercice 2006, une demi-subvention est convenable;
– qu'il y a lieu de prévoir un montant de 25 000 francs en faveur de la Fondation de l'Espace Rousseau,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 25 000 francs en faveur de la Fondation de l'Espace Rousseau.

Art. 2. – La dépense supplémentaire sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement de la Ville 2006, ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La dépense susmentionnée figurera aux comptes 2006.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Le débat aura lieu, il sera certainement fort long et intéressant. Au départ, je dirai quelques mots pour éviter d'avoir une majorité – sans doute serrée, à quelques voix près – avec une minorité frustrée, des bagarres, peut-être un troisième débat et un risque de report au mois de septembre.

Finalement, nous sommes devant une situation très simple. Nous avons un espace pédagogique qui fait découvrir de manière accessible tout ou partie de la vie et de l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau. Des gens pensent que ce concept pédagogique doit rester dans cet espace-là. En face, il existe toute une série de lieux dans lesquels Rousseau est présent. En commission des arts et de la culture, j'ai dit et répété que je ne remets pas en cause ce concept pédagogique, mais que je trouve absurde de ne pas déplacer cet espace dans un lieu dont la Ville de Genève est propriétaire. On peut discuter de l'endroit, mais il faut éviter que la Ville paie des locaux pour un espace qu'elle n'a ni soutenu ni souhaité en tant que tel, où Rousseau n'a pas vécu, et qui, aujourd'hui, faute de moyens, fait appel à notre municipalité.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne pourrait pas déplacer l'Espace Rousseau. J'avais proposé l'Institut et Musée Voltaire, mais, indépendamment du conflit entre Voltaire et Rousseau, des personnes prétendent que c'est moins bien centré. Tout à l'heure, j'ai dit à certains conseillers municipaux que j'étais prêt à examiner la solution de la Maison Tavel. Mais je ne peux pas, ce soir, m'y engager.

Mesdames et Messieurs, pourquoi garder absolument ce concept-là? Au bout du compte, même si vous ajoutez le montant de 25 000 francs en acceptant le projet d'arrêté préjudiciel, on viendra de toute façon nous demander un complément, car cet espace n'a pas de quoi vivre. Une personne doit être payée pour déchirer

les tickets des visiteurs de cet espace. Je le répète, c'est un concept intéressant, mais pourquoi le maintenir à tout prix là et devoir se donner une institution complémentaire, alors que nous pourrions l'intégrer dans une institution existante?

Si des gens veulent absolument que cet espace reste où il est, vous en débattrez et nous verrons. Si vous acceptez, Mesdames et Messieurs, ce sera une mauvaise victoire, car il y aura de toute façon un problème budgétaire et il faudra prendre l'argent ailleurs. Si c'est une victoire pour ceux qui ne veulent pas maintenir cet espace, que va-t-il se passer? Je trouverais dommage de perdre ce concept, ce serait ridicule. Je suis le premier à dire aux responsables de l'Espace Rousseau: «Donnez-nous ou prêtez-nous ce concept pour que nous le mettions ailleurs, car il est ridicule que vous soyez vexés et que vous l'enterriez!»

J'ai le sentiment d'un débat de chapelle un peu absurde. Il est 22 h 20, vous pourrez en parler une heure durant, voire plus… Je vous propose cette solution pour sortir de cette crise et je m'engage, si vous le souhaitez, à revenir au mois de septembre ou d'octobre avec la proposition d'un autre lieu. Il est clair que nous ne souhaitons pas maintenir cet Espace Rousseau en l'état, cela n'a pas de sens, je l'ai répété à satiété en commission. La demande de crédit est de 50 000 francs, puis ce sera 100 000 francs, 150 000 francs, dans quelques années 300 000 francs, voire plus, car ce sera un nouveau lieu et il faudra bien trouver les sous pour le maintenir, alors qu'avec mon camarade Tornare et mes autres collègues du Conseil administratif nous ne cessons de nous battre chaque mercredi pour rester dans les limites du budget 2007 – nous n'y sommes pas encore arrivés – pour défendre des priorités comme la petite enfance et d'autres, à nos yeux tout de même plus importantes.

Le président. Mesdames et Messieurs, après avoir consulté le bureau, je peux vous apporter quelques précisions. Le projet d'arrêté est préjudiciel à la discussion, mais, en fait, il vise à avoir le budget nécessaire jusqu'à la fin de l'année 2006 – si j'ai bien compris – et à permettre ensuite, grâce à la motion M-563, de poursuivre au-delà de 2006.

Nous pourrons donc voter en deux temps. D'abord le rapport M-563 A et P-170 A et le projet d'arrêté PA-64 et, finalement, la motion M-620, qui a fait l'objet d'un amendement du Parti socialiste.

Je donne la parole à M. Froidevaux, pour discuter du caractère préjudiciel du projet d'arrêté.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cet arrêté est préjudiciel à partir du moment où il sert à apporter, entre autres, une solution au rapport proposé. Ici, le rapport

rappelle les termes de la motion M-563 amendée par la commission: le Conseil administratif est invité à proposer au Conseil municipal, sans délai, un projet d'arrêté permettant la réouverture de l'Espace Rousseau aux conditions qui ont été les siennes dans les exercices antérieurs. Le projet d'arrêté déposé est préjudiciel précisément parce qu'il ne répond à rien d'autre qu'à l'invite qui découle de l'examen de la motion étudiée.

En ce sens, la préjudicialité s'impose à l'évidence par rapport à l'examen de la motion et, comme vous l'avez indiqué, dans la mesure où le projet d'arrêté serait accepté, il va de soi qu'il n'y a plus de raison de voter la motion M-563. De sorte que, à tous points de vue, le projet d'arrêté répond indiscutablement à la préjudicialité. Cela dit, la question de savoir si, ensuite, il faut accepter ou non le projet d'arrêté, c'est un autre débat. Monsieur le président, vous m'avez donné la parole sur la préjudicialité, je m'y tiens.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera la préjudicialité. Nous sommes en faveur de ce projet d'arrêté, nous en parlerons plus tard. Je constate tout de même que nous sommes mal partis avec le refus du magistrat d'entrer en matière, puisqu'il a déjà présenté ses arguments.

A la commission des arts et de la culture, certains ne sont pas d'accord sur la façon de débattre en commission, et nous aurons l'occasion de le dire. Il est important, malgré les avis des uns et des autres, d'avoir ce débat ce soir, à la veille des vacances scolaires, au moment où l'Espace Rousseau est toujours fermé. Nous devons décider si, oui ou non, cet espace sera ouvert à la rentrée.

Mise aux voix, la préjudicialité du projet d'arrêté est acceptée par 33 oui contre 23 non (6 abstentions).

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai bien entendu les propos du magistrat et je ne suis pas indifférent à la nature de sa démarche, en ce sens que la pétition nous demande la réouverture de l'Espace Rousseau. Je rappelle à ce plénum que la commission des arts et de la culture a voté à l'unanimité, sans la moindre réserve, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

A la commission, le principe de la réouverture de l'Espace Rousseau n'a pas été remis en cause. La pétition demandait l'ouverture au 40, Grand-Rue, mais on peut considérer que cet élément est un peu abstrait. Je prolonge un peu le propos du magistrat lorsqu'il nous dit que, dans un délai court, on peut trouver une solution d'aménagement de l'Espace Rousseau, probablement à la Maison Tavel. Certes, la Maison Tavel n'est pas la maison de Rousseau, certes, la Maison Tavel n'est pas le 40, Grand-Rue, mais l'esprit de Rousseau est peut-être capable de traverser la rue… Il ne s'agit pas, à mon sens, d'exclure totalement cette option.

Toutefois, dans la mesure où ce projet n'est pas un projet immédiat mais à moyen terme, nous pouvons prendre divers paris et nous dire aussi que la première chose à faire est d'ouvrir l'Espace Rousseau. Ensuite, c'est de lui donner les 25 000 francs prévus dans le projet d'arrêté. Ce n'est pas énorme – c'est le moins qu'on puisse dire – et nous osons espérer que la Ville trouvera ces 25 000 francs. Sinon, Mesdames et Messieurs, nous pourrions penser que notre situation est extrêmement préoccupante… Mais je n'entends pas les magistrats nous dire que c'est le cas! Certes, ils se plaignent, mais il n'y a pas disette et nous ne les entendons pas crier famine de ce point de vue là…

Si la Ville se dit prête à faire l'effort, nous pouvons penser qu'il en va de même pour la Fondation de l'Espace Rousseau. Je vous propose de ne pas dire non à la proposition de M. Mugny, mais que M. Mugny ne dise pas non à la proposition de l'Espace Rousseau! Ouvrons l'Espace Rousseau, voyons s'il est en mesure de trouver une solution dans les six mois qui nous séparent de la fin de l'année! Voyons aussi dans quelle mesure l'Espace Rousseau – comme il le dit – est en mesure de lever des fonds privés et s'il est de nature à répondre à l'attente du public. Le magistrat parle d'un concept pédagogique, mais, à mon point de vue, c'est plus subtil que la seule pédagogie. Voyons donc comment, dans le cadre de l'exercice 2006, l'Espace Rousseau peut retrouver sa place à la Grand-Rue. Dans l'éventualité où il n'y arriverait pas, je comprendrais alors très bien le magistrat lorsqu'il dit: poursuivons l'expérience de l'Espace Rousseau, mais poursuivons-la dans le lieu le plus disponible, là où les coûts de fonctionnement sont les moins importants!

A l'inverse, dans l'hypothèse où l'Espace Rousseau parvient à faire la démonstration que les fonds requis sont accessibles, nous n'avons plus guère de débat. Mais, nous le savons, il n'y a pas de fonds privés sans le soutien, même minime, de la collectivité, car les privés ne sont pas là pour faire une contre-politique par rapport à la politique publique. Dans cette démarche, il est impossible de dire qu'il n'y aura pas de subvention à l'avenir, mais on peut imaginer que la subvention ne sera pas de nature à correspondre à cette amplification dénoncée à chaque fois par le magistrat et qu'on pourra la maintenir, peut-être dans un contrat de prestations, de sorte qu'il n'y ait de mauvaise surprise pour personne.

Dans un premier temps, puisque le magistrat nous propose un pari, je vous demande non pas de le relever, mais de faire un contre-pari. Finalement, nous verrons ce qui convient le mieux à l'Espace Rousseau et comment chaque personne mobilisée pour cet espace peut se retrouver par rapport à notre projet.

Préconsultation sur le projet d'arrêté préjudiciel

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne pensais pas déjà reprendre la parole, mais j'aime pour le moment le ton de ce débat et j'espère qu'il res-

tera le même, car Rousseau mérite que nous débattions sans verser dans l'hystérie. Je reprends au bond votre proposition, Monsieur Froidevaux, puisque nous sommes sur un projet d'arrêté préjudiciel qui, s'il est accepté, réglera le problème des autres objets. Essayons 25 000 francs pour 2006. Je ne fais rien de plus pour le moment et je propose un amendement au projet d'arrêté de 25 000 francs pour 2006. Puis, au mois de décembre, au moment du vote du budget 2007, nous aurons un vrai débat pour des amendements possibles pour 2007, selon l'évolution de la situation. A ce moment-là, nous modifierons votre projet d'arrêté, si vous êtes d'accord, avec un versement unique de 25 000 francs pour 2006… *(Dénégation.)* Non, parce que 50 000 francs sont indiqués pour 2007…

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Pas dans l'arrêté!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Alors 25 000 francs pour 2006 et nous ferons le point au mois de décembre. Ainsi, je suis d'accord. C'est un vrai débat et il correspond assez à la réalité. Nous regarderons ensuite comment l'Espace Rousseau s'en sortira. En allant dans cette direction, nous dialoguerons avec l'association responsable de l'Espace Rousseau dans d'autres conditions que ce stress permanent. Un accord réunissant tout le monde nous évitera un long débat et il permettra de réfléchir aux diverses propositions émises ici ou là.

Cette somme sera évidemment prélevée sur le fonds des subventions du département et non pas sur le cinéma ou le théâtre. Je prendrai dans la cassette du magistrat et, s'il y a un petit dépassement de 25 000 francs, je pense que vous le tolérerez. *(Applaudissements.)*

M. Gérard Deshusses (S). J'ai parfaitement compris l'arrangement en cours d'élaboration et le groupe socialiste peut y adhérer. Néanmoins, nous aborderons le fond du sujet, parce que, aujourd'hui, nous voulons bien mettre 25 000 francs pour aller jusqu'à la fin de 2006. C'est possible, cela ne va pas entamer par trop nos déficits et notre cassette de deniers – comme aurait dit Rousseau à l'époque – mais ce débat dure depuis des mois dans la République et les citoyens et les citoyennes qui nous écoutent et nous lisent doivent savoir exactement de quoi il retourne.

Nous constatons que Genève est une ville qui, régulièrement, se montre ingrate envers ses enfants célèbres. Il n'y a pas que Rousseau, il y a eu pendant un certain temps et jusqu'à notre époque Henry Dunant; un autre – qu'on oublie toujours – Amiel, l'auteur du *Journal intime*, celui qui a été le plus loin dans l'introspection, un personnage extraordinaire et dont les manuscrits – pas encore tous édités – se trouvent tranquillement à dormir dans la Bibliothèque publique et

universitaire (BPU)… De cela, tout le monde se fiche, alors qu'il y aura là aussi bientôt un anniversaire. C'est dire que Rousseau est mal loti à Genève, mais il est bien entouré par les autres mal-aimés et mal traités de la République. C'est le premier point.

Le second tient en ce que la maison du 40, Grand-Rue, où Rousseau est né, n'est pas le lieu où il a vécu la totalité de son enfance à Genève. Je suis étonné de voir qu'une grande partie des partis qui maintenant défendent le 40, Grand-Rue avaient accepté la démolition de la maison de la rue de Coutance. En lieu et place, nous avons un magnifique bâtiment des années 1970, avec une fresque de Hans Erni… Quand vous lisez *Les Confessions*, la maison dont parle Rousseau n'est pas celle de la Grand-Rue, mais celle de Coutance. Dommage, car celle-là, il aurait fallu la préserver.

Cela dit, la maison du 40, Grand-Rue mérite quelque part d'être attribuée à Rousseau. Mais alors, peut-être pas pour ce qu'on y fait maintenant, parce que la cote est mal taillée. Est-ce un musée? Non, on ne pourrait pas y mettre un musée pour toutes les raisons de sécurité déjà évoquées, notamment en commission. Est-ce un espace pédagogique? Oui, peut-être, mais avec quelques réserves, car dans toutes les écoles on demande que les élèves handicapés puissent accéder facilement aux bâtiments et, là-bas, ce n'est pas possible. Puis on dit que c'est une grande réussite, un grand succès. J'ai lu attentivement le rapport. Il y a eu 16 000 visiteurs en trois ans et j'ai fait un simple petit calcul: avec 300 journées ouvertes par an, on arrive à 17 personnes par jour – à peine une classe! Est-ce un succès? Succès relatif si c'est cela.

Je suis d'accord avec le concept pédagogique, mais il n'est pas du tout utile de le garder au 40, Grand-Rue. Ce concept pédagogique amélioré pourrait susciter, notamment grâce à un meilleur accès, une plus grande réussite auprès des populations d'élèves. Il pourrait aussi être un peu plus interactif, afin de mieux convenir aux nouvelles générations qui fréquentent nos classes. Beaucoup de choses seraient à faire; l'idée d'un concept pédagogique autour de Rousseau est une bonne idée, mais peut-être ailleurs. Car enfin, Rousseau ne peut pas se contenter d'un «machin» à la Grand-Rue: il est le premier des écrivains français, le plus grand styliste, le plus prestigieux personnage de la République et nous lui devons maintenant réparation.

Mesdames et Messieurs, regardez ce que le Canton de Berne fait en prévision du 300e anniversaire de la naissance de Rousseau à l'île Saint-Pierre, où il n'a pourtant vécu que deux mois: Berne a décidé d'investir 3,4 millions de francs afin de commémorer sérieusement ce 300e anniversaire! Evidemment, là-bas, Rousseau a écrit *Les rêveries du promeneur solitaire*. Néanmoins, à Genève aussi des choses ont été écrites, et certaines ont même été brûlées… Au passage, je vous signale que si on prévoit un itinéraire Rousseau à Genève, il faudra aussi mettre

une plaque là où ses écrits ont été brûlés, car, selon *Les Confessions*, c'est un méchant coup que Rousseau n'a jamais avalé! Cette plaque contribuerait à rendre l'itinéraire intéressant. On l'a bien fait pour Michel Servet, on le doit aussi à Rousseau!

Mesdames et Messieurs, dans la motion que développeront tout à l'heure Thierry Piguet et Olivier Coste, nous vous proposons, pour 2012, un vrai projet qui correspond à Rousseau, un projet dans lequel il se serait senti à l'aise. Cela n'exclut pas une vitrine réservée à Rousseau au 40, Grand-Rue, un lieu d'accueil et de discussion autour du grand homme. Pourquoi pas? Mais, à terme, cela doit changer au 40, Grand-Rue! Nous souhaitons quelque chose de sérieux, à l'image de ce qui s'est fait pour Voltaire, pourtant bien moins grand ami de Genève que ne le fut Rousseau et qui lui a été bien moins fidèle. Nous demandons que, pour Jean-Jacques Rousseau, il se passe quelque chose à Genève et qu'il y ait un véritable projet d'ici à 2012.

Le président. Je vois que le débat sur l'ensemble du rapport et autres motions est largement entamé, et que nous ne sommes plus uniquement sur le projet d'arrêté PA-64.

M. Guy Dossan (R). L'affaire de l'Espace Rousseau ennuie quelque peu le groupe radical et je ne pense pas que le projet d'arrêté soumis ce soir arrangera notre petit problème de savoir ce que nous allons faire. En effet, le groupe radical a toujours été pour la concentration des activités de Rousseau dans un même endroit, car nous préférons la synergie des activités plutôt que la dispersion proposée ce soir. De plus, comme l'a dit le préopinant socialiste, c'est la maison natale de Rousseau, mais qu'en reste-t-il? A part les façades et la plaque apposée contre, il ne reste plus grand-chose de Rousseau à l'intérieur du bâtiment. Le succès de l'Espace Rousseau actuel répond peut-être à un besoin pédagogique, mais 16 000 personnes en trois ans – il s'agit souvent d'élèves – fait moins de 17 personnes par jour et il va sans dire que, certains jours, il n'y a certainement personne. Mais les activités pédagogiques de l'Espace Rousseau répondent à une demande, et nous le comprenons.

Un autre aspect dérange un peu le groupe radical: à notre avis, la Ville n'a pas vocation à reprendre la charge financière d'une initiative qui, au départ, était privée. Quand cela se passe mal, on s'adresse à la Ville, qui n'a plus qu'une chose à faire: ouvrir son portefeuille! Il a été dit que si la Ville fait un effort, les privés délieront les cordons de leur bourse. Alors, ce soir, nous sommes d'accord d'entrer en matière sur le projet d'arrêté PA-64, mais si, d'ici à la fin de l'année, les privés n'ont pas ouvert leur bourse, le groupe radical ne votera pas un cré-

dit pour 2007 en vue de la survie de l'Espace Rousseau. Nous craignons quand même un peu que ces 25 000 francs soient une sorte d'aumône, et je ne suis pas du tout sûr que les privés répondront à ce petit signe de la Ville de Genève.

M^me^ Marie-France Spielmann (T). J'ai entendu avec satisfaction les propos du magistrat. Sur le fond, quels que soient les projets dont on parle, aucune des belles promesses faites au sujet de Jean-Jacques Rousseau – nouveau musée, commémoration du tricentenaire, maison des Lumières, réfection de la salle Ami-Lullin – ne changera le fait que le 40, Grand-Rue est le lieu de naissance de l'écrivain. Même si le magistrat continue de contester les faits, cela ne change rien à cette réalité. J'ajoute encore à cette symbolique très forte que des milliers de touristes, de passage à Genève, s'arrêtent devant ce lieu emblématique, et cela renforce encore l'intérêt de l'Espace Rousseau.

Comme l'a rappelé M. Deshusses, Berne va voter, je crois, 6,5 millions de francs pour remettre en état un logis occupé par Jean-Jacques Rousseau durant deux mois, en 1765. Un autre argument en faveur du maintien de l'Espace Rousseau est la multiplicité des activités. Comme M. Deshusses l'a aussi relevé, il y a eu environ 16 000 visiteurs, mais il y a également des activités pédagogiques et culturelles. Par exemple, un concours de bande dessinée a été organisé et suivi par de nombreux jeunes, qui ont ainsi pu faire connaissance avec Rousseau et son œuvre à l'initiative, justement, de personnes responsables de l'Espace Rousseau. Grâce à cet espace, des jeunes du cycle d'orientation des Coudriers ont réalisé un CD-ROM, qui a été gravé et diffusé. A cette occasion, pendant deux mois, l'Espace Rousseau a créé un spectacle et deux classes ont eu l'occasion de vivre des moments forts. D'autres classes sont venues de France pour partager des expériences intéressantes, et des plaquettes ont été éditées à la suite de ces journées.

Je souligne encore que le fonctionnement de l'Espace Rousseau, avec ses multiples activités, a été rendu possible grâce aussi à des financements privés, notamment, en 2004, 200 000 francs pour les frais et plus de 800 000 francs pour l'équipement audiovisuel. Il faut aussi le relever, le magistrat a fait distribuer un argumentaire avec non seulement des erreurs de faits – surface des locaux, accessibilité, naissance de Rousseau – mais aussi des mensonges inacceptables sur le fonctionnement et les activités de l'Espace Rousseau. Ces affirmations ont fait l'objet de réponses détaillées de la part du responsable de l'Espace Rousseau; elles ont été largement distribuées aux membres de ce Conseil municipal. Un autre élément profondément choquant de ce dossier est le manque de concertation avec les associations qui sont parties prenantes de ce projet.

Pour les habitants du quartier, c'est une nouvelle fois une démonstration affligeante et un mauvais exemple de la part de l'exécutif municipal. La population

est de plus en plus lasse et triste de l'ego des magistrats, des disputes stériles, des règlements de comptes. Le dossier de l'Espace Rousseau donne l'impression que le magistrat en fait une affaire personnelle, alors qu'il s'agit simplement de laisser ouvert un lieu accessible à tous, aux enfants, aux touristes, pour faire la connaissance de Rousseau en quelques minutes – ou davantage s'ils le souhaitent.

Mesdames et Messieurs, on nous propose beaucoup plus que l'Espace Rousseau: un musée Rousseau, une maison des Lumières, des festivités du tricentenaire… Mais avec quels sous? Quel budget? Dans combien de temps? Maintenant, avec les pétitionnaires, nous vous proposons une solution bien plus simple, plus modeste, moins chère mais utile: l'ouverture immédiate de l'Espace Rousseau, après quoi nous pourrons entrer en matière sur d'autres projets plus importants pour lesquels l'Espace Rousseau continuera de jouer un rôle de premier plan. Cet espace, nous le connaissons, il fonctionne, il est utile pour Genève, pour sa région, pour les jeunes et les milliers de personnes de passage dans notre ville, pour tous ceux qui pourront ainsi entrer en contact avec l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter les conclusions unanimes de la commission des arts et de la culture.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je reviendrai sur la forme de ce projet d'arrêté. Comme vous l'avez constaté, il demande le minimum vital, lequel ne suffira pas à faire vivre l'Espace Rousseau, comme le magistrat l'a dit clairement. Je ne vois donc pas comment nous pourrions refuser ces 25 000 francs – entre nous soit dit – mais nous ne ferons pas l'économie du débat de fond sur la survie de cet Espace Rousseau.

Cet Espace Rousseau a un grand mérite, M^me^ Spielmann l'a dit tout à l'heure, il existe et il est fonctionnel. Le privé a mis plus de 1 million de francs pour l'installer, pour le faire vivre et, maintenant, vous avez entendu les propos du magistrat. Il faut savoir que, lorsqu'on parle de Rousseau dans cette sacrée République, on est toujours dans la querelle de chapelle… M. Mugny, dans le texte qu'il nous a envoyé à tous pour annoncer le tricentenaire, évoque les grandes luttes surgies à l'occasion des anniversaires précédents. Je ne sais pas si le magistrat veut inscrire son nom dans l'histoire du tricentenaire par des tensions et des débats autour de l'Espace Rousseau, de la salle Ami-Lullin, de la Maison Tavel. J'ignore s'il adhérera aux thèses socialistes qui nous proposent un nouveau musée: puisqu'il y a le Musée Voltaire, faisons le Musée Rousseau, le contribuable paiera… Non! Je crois qu'il faut savoir raison garder dans ce débat.

Certes, l'Espace Rousseau peut être amélioré, mais je souhaiterais que nous puissions le faire en fonction des moyens du Canton et du budget dont la Ville dis-

pose. Avec ce crédit de 25 000 francs, nous adressons un signe au privé en espérant qu'il s'associera à ce grand projet. Rousseau compte parmi les célébrités de Genève et il est un des arguments de vente – si je puis dire – de Genève Tourisme. L'Espace Rousseau s'inscrit dans cette dynamique-là. Malgré les réserves exprimées par M. Deshusses, nous avons rencontré des guides touristiques qui organisent des visites de l'Espace Rousseau. Tout le monde peut faire des petits calculs sur le nombre d'entrées et la fréquentation moyenne par jour, mais il faut alors procéder de même pour tous les musées de Genève et décider lesquels seront fermés! Vous le verrez, vous serez étonnés… Je vous invite donc à voter cet arrêté urgent, car il est vraiment urgent. *(Applaudissements.)*

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Les bras m'en tombent! Au départ, quand nous avons commencé à discuter de l'Espace Rousseau, il s'agissait justement de l'Espace Rousseau, c'est-à-dire un espace – et non pas un musée privé – qui s'était engagé auprès de ses partenaires à devenir autonome, à ne plus toucher de subventions; ce qu'il n'a pas réussi à faire… Dommage! Mais, entendons-nous bien, à aucun moment il n'était question d'un musée. Or, lorsqu'on parle de musée, on parle du patrimoine culturel qui appartient à la Ville, voire à l'Etat. En l'occurrence, les personnes en charge de cet Espace Rousseau sont venues nous expliquer qu'il y avait des spécialistes de Rousseau et que ces spécialistes – je pense à M^me^ Buyssens – étaient en charge de la salle Ami-Lullin. M^me^ Buyssens est conservatrice à la BPU, elle est une des grandes spécialistes au monde de Rousseau et les gens de l'Espace Rousseau se référaient à elle. Elle est venue nous expliquer à tous qu'il fallait faire quelque chose pour Rousseau. Là, nous ne parlons pas de l'Espace Rousseau, mais de Jean-Jacques Rousseau, de la Ville de Genève, dont la mission, comme l'a dit très justement M. Deshusses, consiste à remettre à l'honneur le premier de ses citoyens.

Le magistrat, le département des affaires culturelles, ses services, les plus éminents spécialistes de Rousseau sont venus nous dire qu'ils allaient s'en occuper. En Ville de Genève, nous avons la plus grande collection des œuvres originales de Rousseau. Le patrimoine, c'est la Ville qui le possède, c'est le département de la culture, et non seulement le patrimoine, non seulement les œuvres originales, mais, en plus, parmi nos fonctionnaires, nous avons les plus éminents spécialistes de cet auteur, de ce philosophe. Pourquoi voulez-vous encore aller créer un musée supplémentaire? Le musée, nous l'avons, nous avons tout ce qu'il faut pour faire quelque chose de bien.

Là, nous voyons les mêmes, qui, la plupart du temps, viennent nous expliquer, le jour du budget, qu'il faut économiser sur les postes 31, qu'on a dépensé trop de crayons, de taille-crayons, que la Ville est dépensière… Les mêmes encore se lèvent comme un seul homme pour nous dire: allons-y, 75 000 francs,

150 000 francs… Maintenant, c'est 25 000 francs, on est devenu plus raisonnables! Ce débat est ridicule, il ne s'agit pas d'être pour ou contre Rousseau, il s'agit d'être pour ou contre l'ouverture d'un musée privé, pour ou contre les dépenses publiques pour un musée privé qui ne répond en rien aux attentes des citoyens pour remettre Rousseau à sa place.

Mesdames et Messieurs, cessons ces débats stériles, cessons cette démagogie de bas étage et faisons confiance – tout à l'heure, lors du débat sur Télégenève, vous le demandiez – à nos magistrats! Ce soir, Monsieur Mugny, avec le groupe SolidaritéS et Indépendants, j'ai envie de vous faire confiance, et pas seulement à vous, ne vous en déplaise, mais également aux éminents spécialistes dont vous avez su vous entourer et qui sont depuis longtemps les gardiens et les meilleurs connaisseurs de Rousseau et de son patrimoine. Disons oui à la salle Ami-Lullin – proposition renvoyée en commission des travaux – disons oui à un véritable projet de la collectivité publique pour un véritable musée et une remise à l'honneur de Rousseau pour 2012! En attendant, cessons là ces enfantillages, s'il vous plaît, et retournons à des projets un peu plus sérieux! *(Applaudissements.)*

M. Gérard Deshusses (S). A l'origine, puisqu'il faut parler des sous et de quelques craintes, le groupe socialiste avait décidé la liberté de vote. Vu l'arrangement qui semble se dégager pour aller jusqu'à la fin du mois de décembre, nous voterons les 25 000 francs du projet d'arrêté. Nos diverses craintes étaient les suivantes. Dans notre groupe, plusieurs étaient d'accord de voter cet Espace Rousseau, dans la crainte qu'il n'y ait rien d'autre. Certains, pour leur part – et après avoir écouté les préopinants, notamment M^me^ Spielmann et M. Lathion, je crois qu'ils avaient raison – n'étaient pas favorables à cet Espace Rousseau, de peur que les choses ne restent en l'état, sous prétexte que cet espace serait amplement suffisant aux yeux de ceux qui n'aiment que modérément Rousseau. Il y a là un oreiller de paresse et un réel danger.

Mesdames et Messieurs, à vous entendre ce soir, en tout cas quelques-uns et quelques-unes d'entre vous, c'est bien l'inquiétude qui nous assaille. Nous voulons que Rousseau soit honoré dignement dans cette République et, en ce sens, le 40, Grand-Rue ne convient pas aux yeux du groupe socialiste. Nous voterons le petit arrangement commode pour la fin de 2006, à savoir le projet d'arrêté PA-64, et nous vous demanderons d'accepter tout à l'heure la motion M-620. Elle pourra très bien convenir au groupe SolidaritéS et Indépendants, parce qu'elle correspond à l'idée défendue par M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann. Comme d'habitude, nous faisons confiance au magistrat et – nous en sommes sûrs – M. Mugny saura dégoter l'espace idéal qui permettra enfin à Rousseau d'être reçu correctement dans sa République, pour le 300^e^ anniversaire de sa naissance.

Mme Florence Kraft-Babel (L). Après les controverses entre les rousseauistes, les rousseaumanes, les rousseauphiles et les rousseauphobes qui ont marqué mon année de présidence de la commission des arts et de la culture, nous arrivons ce soir, une heure avant le 295e anniversaire de Jean-Jacques Rousseau – il est né un 28 juin – à un arrangement. Sachez que l'ancienne présidente de commission en est profondément touchée et que, ce soir, je ne vois pas de raison de ne pas arrêter le débat ici, puisque nous avons trouvé un arrangement – même s'il est provisoire, ô combien il est bienvenu! – concernant les projets du magistrat et de notre Conseil municipal. Cela m'éviterait – je vous adresse cette menace si vous voulez absolument poursuivre le débat et ne pas voter ce projet d'arrêté… – de vous lire intégralement les cinq pages que j'ai préparées. Je suis en droit de le faire comme présidente de commission… *(Protestations.)* Je vous en ferai grâce à la seule et unique condition que nous puissions maintenant, s'il vous plaît, voter ce projet d'arrêté préjudiciel.

M. François Gillioz (Ve). Tout ce que je voulais dire a déjà été dit… *(Exclamations.)* Y compris que nous sommes à la veille de l'anniversaire de Jean-Jacques. Je suis étonné et fasciné par le fait que, à près de trois siècles, il crée encore la polémique dans notre enceinte, pas sur ses idées ni sur sa personne, mais sur les lieux où l'on pourrait célébrer sa mémoire.

Cela dit, le groupe des Verts a confiance en son magistrat et il votera ce projet d'arrêté PA-64, à titre d'essai, évidemment – c'est un moindre mal – en attendant que le débat se calme et qu'un vrai projet pour Rousseau émerge de nos discussions. Le seul espace convenable pour Rousseau, finalement, est dans l'esprit de chacun de nous.

M. Thierry Piguet (S). J'aimerais surtout parler de la motion socialiste M-620 et répondre… *(Protestations.)*

Le président. Monsieur Piguet, je vous arrête, car nous aborderons la motion socialiste tout à l'heure. Pour l'instant, nous discutons du projet d'arrêté PA-64. Je donne la parole à M. Lathion pour la deuxième fois.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'interviens pour la simple raison que je me suis senti interpellé tout à l'heure. Dans cette affaire, il y a, semble-t-il, ceux qui ont raison, qui voient clair et qui soutiennent toutes les propositions du magistrat. Puis il y a les autres… Plus critiques, ils se trompent complètement… A mon

avis, nous devons, en tout cas à la veille du tricentenaire, utiliser toutes les ressources disponibles dans le canton – l'Espace Rousseau en est une – pour réussir cette opération, plutôt que nous perdre en querelles stériles, comme le disait M^me^ Gaillard-Iungmann. En effet, un grand projet unificateur est nécessaire et, pour moi, l'Espace Rousseau en est un.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau a discuté de la procédure de vote et a abouti à la conclusion suivante: si ce projet d'arrêté est accepté, il est donc préjudiciel au projet de motion M-563 amendée par la commission des arts et de la culture. Celle-ci sera désormais caduque.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée à la majorité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 52 oui contre 9 non (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 25 000 francs en faveur de la Fondation de l'Espace Rousseau.

Art. 2. – La dépense supplémentaire sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement de la Ville 2006, ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La dépense susmentionnée figurera aux comptes 2006.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Il reste à nous prononcer sur la pétition P-170, ensuite nous aborderons la motion M-620. *(Protestations.)* Mesdames et Messieurs, vous l'avez

voulu ainsi en déposant une motion d'ordre au début de notre séance de tout à l'heure. Je vous l'avais annoncé, nous poursuivons donc nos travaux, à moins que vous ne fassiez une motion d'ordre pour nous arrêter là, mais ce ne serait pas raisonnable… Madame Ecuyer, à quel propos demandez-vous la parole?

M^me^ Hélène Ecuyer (T). Monsieur le président, je lis que le projet d'arrêté est préjudiciel à la motion M-563 et à la pétition P-170…

Le président. Effectivement, la pétition est classée.

Nous traitons donc de la motion M-620 et je donne la parole à M. Piguet.

M. Thierry Piguet (S). Le groupe socialiste a déposé un amendement à cette motion M-620, en vue de supprimer la dernière invite:

Projet d'amendement

Suppression de la dernière invite.

Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. Lathion et le rassurer quelque part, puisque le groupe socialiste, dans sa motion, ne souhaite rien d'autre qu'un lieu pour Rousseau. Ce lieu peut exister actuellement et il n'est pas forcément à construire – Monsieur Lathion, nous ne ferons pas cette folie! «Quelle folie!» C'est par ces deux mots que s'est exprimé Mustafa Kemal à la lecture du *Contrat social*. Pourtant, le père de la Turquie moderne a beaucoup puisé dans les pensées de Rousseau, du *Contrat social*, des principes fondateurs du droit politique et de la souveraineté populaire de l'inspirateur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Ce *Contrat social* dont je n'ai pas vu trace, Monsieur le magistrat, dans votre projet «Rousseau pour tous», projet néanmoins intéressant, ambitieux et, nous l'espérons, réalisable. On y parle de Rousseau, de l'écrivain évidemment, du botaniste, du musicien, du philosophe de l'éducation, qui souhaitait déjà à l'époque l'apprentissage par l'expérience plutôt que par la seule analyse – il avait raison, n'en déplaise à ceux qui fustigent l'école publique – et, enfin, au citoyen de Genève certainement le plus connu sur le plan international. Tout cela situe Rousseau, homme et philosophe dans toute son ampleur, et doit être mis en évidence. Mais pas uniquement lors de son tricentenaire, et vous avez raison, Monsieur le magistrat, d'imaginer des séquences sur les trois cents ans qui nous séparent de Rousseau.

Un espace consacré à Rousseau existe – nous en avons déjà parlé – mais, comme le disent nombre de personnalités signataires de la pétition P-170 classée à l'instant, cet espace est destiné à tous les publics et pas seulement aux universitaires qui fréquentent la BPU, aussi intéressante soit-elle, Madame Gaillard-Iungmann, mais dont les ouvrages restent quand même relativement hermétiques pour la plupart des citoyens et des citoyennes. A mon avis, on peut faire autre chose au niveau muséographique; je ne reviendrai pas sur ma prise de parole en commission au sujet de la salle Ami-Lullin.

Il est étrange de constater que, avant l'Espace Rousseau, on ne se posait même pas la question de savoir si on allait mettre Rousseau aux nues ou pas et, depuis qu'on en parle, on se demande ce qu'on peut en faire et quoi lui consacrer. Tant mieux! Donnons donc à Rousseau un espace mérité, un véritable lieu dédié à sa vie et à sa philosophie, toujours actuelle, qui pourrait faire l'objet d'expositions – interactives, de surcroît – et de conférences sur des thématiques aussi diverses que l'éducation ou la démocratie.

Comme vous pouvez le lire dans les considérants et dans les invites de la motion, il s'agit de créer d'abord un groupe de travail en vue de célébrer dignement le tricentenaire de sa naissance, d'offrir à Rousseau un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, et d'envisager la création d'une fondation. Tout cela mérite en tout cas le renvoi, proposé par le groupe socialiste, de cette motion à la commission des arts et de la culture. Une partie étant déjà réalisée, faisons cette petite folie!

Préconsultation sur la motion M-620

M. François Gillioz (Ve). Comme nous sommes des gens constructifs et que nous voulons tenter de mettre tout le monde d'accord, nous déposons un amendement en vue de modifier la deuxième invite:

Projet d'amendement

«– d'affecter l'actuel Institut et Musée Voltaire aux penseurs des Lumières et qu'il leur soit dévolu un nouvel espace important, permettant des expositions, des conférences et des colloques, et qui soit situé dans un lieu si possible en contact avec la nature;»

La nature était chose importante chez Jean-Jacques, nous le savons.

Monsieur le président, je dépose cet amendement sur votre bureau.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je prends brièvement la parole. Nous ne pensons pas, compte tenu de notre argumentation de

tout à l'heure, à savoir que les moyens existent, qu'il faille aller dans le sens de la deuxième invite de la motion socialiste, qui dit: «d'offrir à Rousseau, au plus tard à l'occasion de cet anniversaire, un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, mais dans un lieu – si possible en contact avec la nature – qui soit spécifiquement consacré à son œuvre, à ses idées et au développement de celles-ci, avec des possibilités d'expositions, de conférences, de colloques». Vous le voyez bien, nous sommes dans un autre registre et le Parti démocrate-chrétien propose la suppression de la deuxième invite.

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième invite.

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je n'en ai pas parlé ce soir, Mesdames et Messieurs, mais la première ébauche d'un projet est arrivée au mois de juin. Des manifestations sont prévues à partir de 2008 déjà et jusqu'en 2012. Mais, en l'état, à cette heure-ci surtout, il est un peu absurde d'en discuter.

Etant donné ce qui s'est passé jusqu'à présent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de renvoyer le projet de motion et tous les amendements en commission des arts et de la culture. Puis, durant l'automne, nous discuterons plus sereinement du temps, de l'énergie, du lieu et de l'argent que nous consacrerons à M. Rousseau!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est d'accord avec la proposition du magistrat. Nous commençons à être d'accord…

Le président. Je demande aux socialistes et aux Verts leur accord pour que les amendements soient retirés afin d'être déposés et traités en commission. *(Approbation des deux groupes.)*

Très bien, il en sera fait ainsi.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (4 oppositions et 1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (quelques abstentions).

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et les résolutions suivantes:

– M-628, de *M^mes^ Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, Ariane Arlotti, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas, Jacques Mino* et *Alain Dupraz*: «Fermeture du centre-ville à la circulation automobile le samedi et le dimanche»;

– M-629, de *M^mes^ Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Christian Zaugg, Alain Dupraz* et *M^me^ Marie-France Spielmann*: «Rétablissement du PLEND»;

– R-97, de *M^mes^ Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas* et *Jacques Mino*: «Etat des lieux au Grand Théâtre»;

– R-98, de *M^mes^ Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, Ariane Arlotti, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas* et *Jacques Mino*: «Etat des lieux à la Gérance immobilière municipale»;

– R-99, de *M. Olivier Norer, M^mes^ Alexandra Rys, Ruth Lanz Aoued, MM. Blaise Hatt-Arnold, Philippe Herminjard, Pascal Rubeli* et *Alain Dupraz*: «Pour une liaison performante et directe entre la gare CEVA de Champel-Hôpital et les HUG, sans perte de temps ni usage de crampons et piolets!».

9. Interpellations.

Le président. Les interpellations suivantes ont été déposées:

– I-152, de *M. Thierry Piguet*: «Place des Nations: trois petits tours et puis s'en vont!»;

– I-153, de *M. Gérard Deshusses*: «Victoria Hall: joue-t-on la bonne partition?»;

– I-154, de *M. Jean-Louis Fazio*: «Périmètre de la gare des Eaux-Vives: pour des crédits d'études simultanés pour de vrais choix»;

– I-155, de *M. Roman Juon*: «Travaux pour les demandeurs d'asile».

10. Questions écrites.

Le président. Ont également été déposées les questions écrites suivantes:

– QE-227, de *MM. Simon Brandt, René Winet* et *Philippe Herminjard*: «Le Domaine public contrôle-t-il Artamis?»;
– QE-228, de *MM. Simon Brandt* et *René Winet*: «Jusqu'à quand laissera-t-on l'obsolescence régir le Service des agents de ville?»;
– QE-229, de *M. Blaise Hatt-Arnold*: «Genève a-t-elle un maire?»;
– QE-230, de *M. Simon Brandt*: «Surveillance de la Fête de la musique»;
– QE-231, de *M. Roman Juon*: «Les horloges de Genève»;
– QE-232, de *M. Roman Juon*: «Concours concernant la parcelle du Petit-Jacob à la rue du Cendrier»;
– QE-233, de *M. Roman Juon*: «Souk du rond-point de Plainpalais!».

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que demain aura lieu la fête des écoles. Je vous souhaite un excellent été et je me réjouis de vous revoir en tout cas demain, je l'espère, pour une grande majorité d'entre vous, et à la rentrée du mois de septembre. Auparavant, samedi 26 août, nous ferons notre course d'école et j'espère que vous serez nombreux à y participer.

Je vous souhaite une excellente soirée et je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements.)*

Séance levée à 23 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 606

2. Communications du bureau du Conseil municipal 606

3. Résolution du 26 juin 2006 de Mmes Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Frédérique Perler-Isaaz et M. Pierre Rumo: «Contre la nouvelle loi sur les étrangers» (R-95) 607

4. Résolution du 26 juin 2006 de Mmes Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Frédérique Perler-Isaaz et M. Pierre Rumo: «Contre la nouvelle loi sur l'asile» (R-96) 621

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 février 2006 en vue de la reprise par la Ville de Genève des engagements et des actifs de La Flamme, société mutuelle genevoise de crémation (PR-452 A) 631

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 335 000 francs destiné à des travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans les écoles de Geisendorf-Faller et du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives (PR-470 A) 640

7.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner:
- la motion du 9 novembre 2005 de Mmes Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber et Jean-Charles Lathion, renvoyée en commission le 30 novembre 2005, intitulée: «Pour un soutien à l'Espace Rousseau et son rattachement à la BPU» (M-563 A);
- la pétition intitulée: «Sauvons l'Espace Rousseau, menacé de fermeture!» (P-170 A) 654

7.b) Motion du 17 mai 2006 de MM. Olivier Coste, Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, Mmes Annina Pfund, Nicole Bobillier, Moni-

que Cahannes et Martine Sumi-Viret: «De l'espace pour Rousseau: une maison» (M-620) 705
– Projet d'arrêté du 26 juin 2006 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M[mes] Florence Kraft-Babel et Marie-France Spielmann relatif à la mise en œuvre du rapport M-563 A et P-170 A sur l'Espace Rousseau (PA-64) 706

8. Propositions des conseillers municipaux 723

9. Interpellations 723

10. Questions écrites 724

La mémorialiste:
Marguerite Conus